



HAL
open science

Le territoire entre liberté et durabilité

Nicolas Buclet

► **To cite this version:**

Nicolas Buclet. Le territoire entre liberté et durabilité. Presses Universitaires de France, 214 p., 2011, Développement Durable et innovations institutionnelles, Dominique Bourg; Alain Papaux, 978-2-13-057925-0. halshs-00875482

HAL Id: halshs-00875482

<https://shs.hal.science/halshs-00875482>

Submitted on 20 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le territoire, entre liberté et durabilité

Nicolas Buclet

Professeur des Universités

Institut d'Urbanisme de Grenoble

UMR PACTE-Territoires

Remerciements

Je souhaite exprimer ma gratitude à Dominique Bourg qui m'a donné l'opportunité d'écrire cet ouvrage sur un thème au cœur de mes préoccupations intellectuelles. L'écrire m'a permis de me plonger dans des lectures de textes anciens afin de démystifier certaines « vérités incontournables ». Je le remercie également pour sa relecture. Je remercie aussi Alain Papaux, dont la lecture attentive, outre que sur le fond, devrait permettre au lecteur de ne pas être trop dérangé par les fautes et lourdeurs inhérentes à mon écriture.

Pour les échanges intellectuels qui ont nourri ma réflexion, je souhaite remercier Sabine Barles, Sabrina Brulot, Bertrand Guillaume et Johan Van Niel. Je remercie également les membres de l'équipe CREIDD (Centre de Recherche et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable), à l'Université de Technologie de Troyes, avec qui j'ai pu travailler pendant de nombreuses années dans un contexte idéal, fait d'entraide et de bonne humeur, et ce malgré l'adversité du « bougisme » qui secoue aujourd'hui le monde académique.

Je tiens par-dessus tout à remercier de sa patience et du soutien qu'elle m'a apporté mon épouse, Céline, à qui va tout mon amour. L'écriture de cet ouvrage, le passage de Troyes à Grenoble, ont fait de l'année 2010 une autre année intense en efforts et émotions.

Enfin, un livre sur le développement durable ne saurait manquer d'être dédié aux générations futures. Je me limiterai à le dédier à mes trois enfants, Altaïr, Amaranthe et Ondine, en espérant que leur monde sera fait d'espoir et de belles réalisations.

Introduction : Des concepts aux enjeux du développement durable

« La nouveauté, c'est vieux comme le monde ça, la nouveauté »

Jacques Prévert, dialogue du film Les Enfants du paradis, réalisé par Marcel Carné

La notion de développement durable s'est imposée dans le paysage institutionnel, médiatique, scientifique, ou encore dans le monde des affaires comme une évidence avec laquelle il fallait composer. Comme toute notion « à succès », elle bénéficie néanmoins d'un traitement sémantique dont le résultat est parfois surprenant. Les définitions se multiplient ainsi que les modes d'appropriation qui les accompagnent. Ainsi, à côté d'une définition « classique » telle que l'on peut la trouver sur *wikipédia* : « Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures »,¹ certaines assertions tendent à montrer que chacun développe ses activités dans un respect complet de ces principes, des activités qui, toutes, sont pleinement compatibles avec l'éthique que sous-tend le développement durable.

Il suffit de se rendre sur les sites internet des grandes entreprises pour constater que l'éthique de l'environnement et du développement durable bénéficie aujourd'hui d'une place de choix. La tentation est forte d'y voir « une couverture, un nouvel habillage d'une action guidée par un intérêt » que le concept de développement durable ne modifie aucunement (Zaccaï, 2002, p.37). En réaction, un certain nombre d'acteurs, particulièrement sensibles à la question écologique, se montrent hostiles à une notion qui serait par trop « politiquement correcte ». Mais les plus virulents parmi les

¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable. A défaut d'être une source fiable d'un point de vue scientifique, *wikipédia* est indéniablement un « lieu » stratégique. La définition qui s'y trouve acquiert ainsi une importance indéniable, étant donné le nombre d'acteurs ayant recours à cette encyclopédie numérique et construite par les utilisateurs eux-mêmes.

opposants se trouvent incontestablement dans le camp des opposants au capitalisme. Serge Latouche n'intitule-t-il pas l'un de ces textes *A bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale !* ? Ce que reprochent ces opposants au développement durable, c'est sa capacité à « sauver » la notion de croissance.

Le développement durable dans le cadre de notre société ne serait pas envisageable car n'impliquant pas de remise en cause du capitalisme. En fait, ce que des auteurs comme Paul Ariès (2005) reprochent au développement durable, c'est d'être une notion qui, loin de remettre en cause le comportement des acteurs du système capitaliste dominant, en accompagne au contraire le mouvement. En ce sens, son sort serait le même que celui de nombre de normes adoptées au nom de la protection de l'environnement.

Depuis ses débuts, la force du capitalisme fondé sur l'économie de marché, tel qu'il s'est structuré à partir des débuts de la révolution industrielle en Europe, n'a-t-elle pas été son adaptabilité face à la diversité des régimes politiques et sociaux, à l'exception bien entendu de ceux qui le combattent explicitement ? On peut supposer que l'adhésion de ces régimes à des objectifs analogues en termes de croissance et de productivité n'y est pas pour rien, mais il ne s'agit pas là de l'objet de cet ouvrage que d'analyser cette caractéristique du capitalisme. Remarquons plus particulièrement que l'adhésion massive de la population des pays occidentaux, en particulier des classes prolétaires, à une économie de marché capitaliste coïncide avec l'avènement de la société de consommation éclose après le second conflit mondial en Europe et au Japon, un peu avant en ce qui concerne les Etats-Unis.

Cet élément me paraît particulièrement important dans un débat sur « l'éco-compatibilité » de l'économie de marché capitaliste, ainsi que sur sa capacité à maintenir l'adhésion d'une majorité de la population. En effet, comme cela a été montré par ailleurs (Buclet, 2009) dans la foulée d'auteurs comme J.R. Mc Neill (2000), l'essentiel des problèmes écologiques est le produit de l'essor spectaculaire des économies occidentales après 1945, essor soutenu par la consommation de masse des populations du monde occidental. C'est au moment où, dans les pays occidentaux, la légitimité même du système économique n'est plus remise en cause que par des minorités, que va se poser la question de sa viabilité environnementale. Mieux, à l'instar des « révolutionnaires » de mai 1968 ou du mouvement « hippie », les formes

de contestation viennent de groupes d'individus qui, pour la plupart, auraient du mal à renoncer aux avantages matériels favorisés par la croissance économique des « trente glorieuses ».

En favorisant également l'individualisme sous toutes ses formes, et notamment la dissolution de l'intérêt collectif au profit de l'intérêt des groupes de pression, voire des individus, la société qui s'adosse à l'économie marchande capitaliste connaît en son sein une adhésion de fait. Les revendications renvoient de plus en plus à des questions de détail quant au fonctionnement de la société et au partage des bénéfices – à la façon de renverser en sa faveur l'inévitable discrimination sociale, dirait Jean Baudrillard (1970) - et de moins en moins aux valeurs incarnées par la société.

La question qui se pose, dès lors, est celle de l'intérêt du concept de développement durable. Faut-il adopter la position de Gilbert Rist (2001) et considérer qu'il s'agit de la nième façon de faire rebondir le concept de développement, régulièrement mobilisé afin de montrer que des efforts sont accomplis en faveur des perdants du système économique dominant ? Faut-il renoncer au concept au prétexte que les acteurs économiques et politiques entretiennent l'amalgame entre croissance verte, croissance durable, développement économique durable et le déclinent à tout va, secteur d'activité par secteur d'activité² ? Ou bien faut-il accorder davantage d'importance, comme le fait Jean-Philippe Pierron (2009), au fait que les acteurs de la société se réfèrent de façon récurrente au développement durable, phénomène qui contribue à une modification positive des comportements, au moins d'un point de vue écologique ? Car cela est certain, l'emploi de l'analyse de cycle de vie en soutien à l'éco-conception des biens et services semble enfin se diffuser au delà de niches confidentielles, de nombreux programmes d'habitats très faiblement consommateurs d'énergie se développent, tandis que même un pays comme la France mise aujourd'hui en partie sur les énergies renouvelables.

Afin d'apporter une réponse à cette question récurrente, il semble nécessaire d'analyser en profondeur ce que peut signifier le développement durable, en particulier en tant que concept capable de modifier, ou non, les comportements individuels et collectifs dans

² On parlera alors de mobilité durable, de logement durable, de consommation durable...

un sens favorable à la poursuite des enjeux proclamés en son nom. Cette analyse sera menée au travers de quatre chapitres.

Dans un premier temps il sera question de la notion de développement durable, de sa définition dans le cadre du rapport Brundtland de 1987, source incontournable pour qui s'intéresse au développement durable, à son évolution à travers le temps et les rendez-vous diplomatiques. Le but de ce chapitre est de réfléchir essentiellement sur ce qu'on y trouve en termes d'objectifs, mais également de présupposés et, partant, de valeurs de référence proposées à l'action des individus et des organisations.

Dans un deuxième temps, le chapitre 2 met à nu un certain nombre de mythes qui constituent le soubassement idéologique du système économique dominant. Ces mythes sont de deux ordres, comme nous le verrons. Le premier type de mythe a trait aux fondements historiques des sciences économiques, aux enseignements d'un certain nombre de « pères fondateurs », tel Adam Smith, à qui l'on attribue une pensée éloignée de ce qui ressort d'une lecture attentive des ouvrages concernés. C'est à partir de cette pensée simplifiée à l'extrême que se fondent des croyances tronquées quant aux possibilités de fonctionnement des sociétés humaines. Le deuxième type de mythe représente les objectifs dont se dote implicitement la société, qu'il s'agisse de la croissance infinie, de la maîtrise de la nature, du temps ou de l'espace. Couplés avec les mythes issus des sciences économiques, cela donne lieu à une représentation de la société, de son fonctionnement et de ses possibilités d'évolution, en contradiction avec la poursuite des objectifs visés par un développement durable.

Le troisième chapitre est dédié à la question des valeurs et principes susceptibles d'être compatibles avec un développement durable. Pour ce faire, une réflexion est d'abord menée concernant les modes d'interaction entre individus. Cette réflexion se nourrit de deux types de travaux. Les travaux de Karl Polanyi, de Serge-Christophe Kolm, de Philippe Van Parijs ou de Jacques Godbout nous montrent en premier lieu qu'il est possible d'élargir la réflexion à des formes d'interaction entre individus étrangères à la vision classique de l'homo oeconomicus. Cet élargissement permet d'accroître l'univers des possibles en redimensionnant la coordination marchande parmi d'autres modes de coordination envisageables. Par ailleurs, les travaux d'Alain Caillé (2009) ayant trait aux motivations des individus, dès lors qu'il s'agit d'interagir avec d'autres individus ou groupes d'individus, nous permettent de réfléchir à partir de pôles en tension. Une

première tension concerne la liberté face à la contrainte, la seconde tension étant celle de l'intérêt pour soi *versus* la sympathie envers les autres. L'intérêt seul ne pouvant expliquer l'ensemble des motivations humaines, la prise en compte de motivations multiples, des tensions persistantes entre elles, enrichit la représentation que l'on peut se faire des modes de coordination envisageables entre acteurs.

En fonction de cette représentation élargie des modes d'interaction entre acteurs, il s'est agi, dans ce troisième chapitre, de montrer que se fixer comme objectif politique le renforcement des principes de proximité, de capabilité et de démocratie participative, est susceptible d'accroître la capacité de notre société à tendre vers un développement durable. Nous verrons par ailleurs que le renforcement de ces principes gagne à s'articuler à un niveau local, justifiant par là-même le recours à des stratégies territoriales de développement durable.

Le quatrième chapitre s'intéresse dès lors au potentiel des initiatives locales en lien avec les objectifs d'un développement durable, que la référence à ce concept fasse explicitement ou implicitement partie des démarches suivies. L'analyse menée est une analyse des principes et valeurs que l'on retrouve au sein de ces initiatives. Il s'agit en particulier de comprendre en quoi elles sont porteuses de changements par rapport aux valeurs inscrites dans le système économique dominant et, partant, de comportements fondés sur le renforcement des principes de proximité entre acteurs, de capabilité et de démocratie participative. Si, dans le cas de projets inscrits dans la démarche des Agenda 21, les résultats, pour intéressants qu'ils soient, ne paraissent pas toucher aux principes d'action ni entraîner une modification des valeurs portées par la société, il existe nombre d'initiatives, souvent qualifiées d'alternatives, qui s'établissent résolument en rupture avec les valeurs dominantes.

J'ai souhaité démontrer, dans ce dernier chapitre, que ces initiatives, parce que fondées sur un certain nombre de repères différents des repères conventionnels propres au système économique dominant, sont susceptibles de faire émerger un régime conventionnel alternatif davantage apte à permettre aux sociétés humaines de répondre aux enjeux écologiques et sociaux. Surtout, contrairement au système économique dominant qui a tendance à renforcer l'uniformisation des modes d'interaction, en l'espèce le mode marchand, indépendamment du contexte local, le régime conventionnel émergent se nourrit de la diversité des contextes. Sa mise en œuvre se

décline en autant de modalités différentes qu'il y a des territoires investis par les acteurs, y compris lorsque les actions sont fédérées au sein d'initiatives à l'échelle internationale, du type *Slow Food*. La question qui reste posée, et à laquelle il ne m'est pas possible de répondre ici, mais qui à mon sens devrait faire l'objet de travaux ultérieurs, a trait à la capacité de ce régime conventionnel émergent de se généraliser suffisamment pour permettre aux sociétés humaines de s'engager dans une trajectoire durable.

Chapitre 1. L'évolution du concept de développement durable dans le cadre onusien

On n'hérite pas de la terre de nos parents, on ne fait que l'emprunter à nos enfants. L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.

Antoine de Saint Exupéry, *Citadelle*

Toute personne s'étant un tant soit peu penchée sérieusement sur la question du développement durable connaît au moins l'existence du rapport considéré comme la source incontournable du concept de développement durable : le rapport Brundtland. Certes ce rapport n'est lui-même que le descendant d'une réflexion de plusieurs décennies, tant en matière de nécessité de protection de l'environnement qu'en ce qui concerne les inégalités dans le monde. Gilbert Rist (2001) montre brillamment que le concept de développement est régulièrement affiché depuis la fin de la seconde guerre mondiale³ afin de justifier le besoin que chaque pays « se développe », c'est-à-dire qu'il suive le modèle que représentent les pays riches, fondé sur la nécessité absolue d'une croissance économique. Des décennies pour le développement sont proclamées par l'ONU sur un mode assez consensuel. Comme le montre Gilbert Rist (2001, p.242), les porte-parole des États du Sud critiquent l'ordre économique établi, non sur le fond, mais sur le partage des fruits de cet ordre économique.

On ne peut donc d'emblée considérer le fait de se référer à la notion de développement comme un gage de modifications profondes quant au fonctionnement économique des sociétés humaines. En revanche, l'essor du concept d'écodéveloppement proposé en 1973 par Maurice Strong constitue véritablement le premier pas vers une prise en compte à la fois des besoins humains et des contraintes écosystémiques. Les bases du concept même de développement durable se trouvent à ce niveau, bien que les

³ Et plus précisément depuis le discours d'investiture du président des Etats-Unis, Harry Truman, le 20 janvier 1949. Le « point IV » du discours inaugure « l'ère du développement » selon Gilbert Rist (2001, p.117-118).

dimensions mises en avant dans le cas de l'écodéveloppement ne soient pas les mêmes. Ignacy Sachs qui, plus que d'autres auteurs, a souhaité approfondir cette voie, insiste sur l'importance de l'autonomie des décisions, de la prise en charge équitable des besoins et de la prudence écologique (Sachs, 1993). Néanmoins, comme l'explique ce même auteur, l'emploi de l'écodéveloppement au colloque de l'ONU et du PNUE organisé à Cocoyoc, au Mexique, en 1974, dans des termes en rupture avec la vulgate internationale alors en vigueur (pas de sortie du sous-développement sans frein au surdéveloppement) a signé d'emblée la mort politique du concept.

Pour la séance finale du colloque, le président mexicain, Echeverria, est venu et a fait un discours qui était la reproduction exacte de la déclaration que nous avons rédigée. Le lendemain, tous les journaux mexicains en ont fait leur une. Le département d'État a mal pris la chose et a vivement protesté. Le terme d'écodéveloppement est devenu « maudit » avec ce colloque. Peu à peu, les Anglo-Saxons ont lancé le terme de *sustainable development*.⁴

Les auteurs de la déclaration de Cocoyoc du 23 octobre 1974 affirment notamment que le problème du développement n'est pas un problème de rareté absolue des biens, mais un problème économique et social de mauvais usage et de mauvaise distribution de ceux-ci⁵, tandis que la poursuite de la croissance économique guidée par le marché par et pour les élites serait néfaste tant dans les pays pauvres que dans les pays riches⁶.

A entendre Ignacy Sachs donc, le terme de *sustainable development*, traduit en France par « développement durable », est donc le fruit d'une stratégie de récupération de la problématique de l'écodéveloppement, par des acteurs ayant pour objectif d'en émuousser les traits les plus saillants et critiques vis-à-vis du système économique dominant.

1. Développement Durable : les prémisses du concept

Edwin Zaccaï, dans son livre intitulé *Le Développement Durable : dynamique et constitution d'un projet* (2002) nous montre que le concept de développement durable

⁴ Entretien d'Ignacy Sachs avec Thierry Paquot le 23 juin 1998 et mis en ligne sur le site de l'Institut d'Urbanisme de Paris de l'Université Paris 12 Val de Marne. http://urbanisme.univ-paris12.fr/1134767328300/0/fiche_article/&RH=URBA_1Paroles.

⁵ Déclaration de Cocoyoc disponible à l'adresse suivante : http://www.juergi.ch/Archiv/EntwicklungspolitikA/EntwicklungspolitikA/assets/COCOYOC_%20DECLARATION_1974.pdf.

⁶ Ibidem.

apparaît bien avant que ne se réunisse la commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) sous la présidence de Gro Harlem Brundtland. C'est en mai 1975, dans une décision du Conseil dirigeant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), qu'apparaît l'expression « *sustainable development* » sous la forme suivante (cité in Zaccaï, 2002, p.120) :

La gestion de l'environnement implique le développement durable de tous les pays, destiné à satisfaire les besoins humains essentiels sans transgresser les limites externes posées par la biosphère au comportement humain.

C'est avant tout sous le signe de l'environnement que naît et que s'affirme (avec la Stratégie mondiale de Conservation de la Nature, l'UICN, en 1980) le concept de développement durable. Celui-ci est défini par l'UICN comme « le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes » (cité in Zaccaï, 2002, p.124). Le développement durable naît donc comme un concept de progrès sous contrainte.

2. Développement Durable : la définition du rapport Brundtland

La CMED est constituée, il me paraît important de le rappeler bien que cela soit de connaissance commune, sur décision de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1983. Le rapport intitulé *Notre avenir à tous* et plus connu par emprunt du nom de sa présidente norvégienne, Gro Harlem Brundtland, est donc effectivement, pour le dire avec Gilbert Rist, la nième tentative de donner corps à un concept de développement qui satisfasse les parties prenantes au sein des Nations Unies. En leur sein se retrouvent à la fois les pays riches, surtout enclins à penser d'abord aux problèmes écologiques, et les pays pauvres, pour qui les problèmes de pauvreté sont annoncés comme prioritaires. Le rapport Brundtland représenterait donc un compromis entre ces deux tendances, bien qu'un regard plus acéré sur les différences exprimées par tel ou tel pays nous mènerait à trouver par trop simpliste une dichotomie entre pays du Nord et du Sud.

Afin de définir le développement durable, prenons comme point de départ l'attaque du chapitre II du rapport, intitulé *Vers un développement durable* :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Il s'agit là de la définition consacrée du concept. On y parle de besoins, notamment de besoins essentiels, ce qui fait se demander à Amartya Sen

Si la conception implicite des êtres humains à l'œuvre dans cette interprétation de la durabilité reflète une vision assez large de l'humanité. Certes, les gens ont des besoins, mais ils ont aussi des valeurs ; en particulier, ils chérissent leur aptitude à raisonner, évaluer, choisir, participer et agir. Les limiter à leurs besoins nous donnerait une vision assez appauvrie de l'humanité. (Sen, 2010, p.305).

Dans ce rapport, on insiste également sur les limites de la capacité de l'environnement à nous permettre de répondre à ces besoins. Ces limites sont liées, dans le rapport, à l'état de nos techniques et de notre organisation sociale. Cela suggère d'emblée que l'adéquation entre besoins et capacités d'y répondre se fera davantage grâce à des progrès techniques et organisationnels, progrès entendus comme capacité à produire davantage et de façon moins coûteuse pour l'environnement, plutôt que par une réduction des besoins.

L'introduction générale de *Notre avenir à tous*, à l'instar de l'ensemble du document, sait parfaitement mettre en évidence les nombreux problèmes environnementaux et de pauvreté (accroissement quantitatif de la faim dans le monde, de l'analphabétisme, de l'accès à l'eau potable...). L'extrait suivant de cette introduction générale résume à mon sens assez bien la prise de conscience de l'échec du mode de développement induit par le régime conventionnel dominant :

Au fil de nos entretiens et des témoignages recueillis à l'occasion des audiences publiques que nous avons tenues sur les cinq continents, nous, membres de la Commission, en sommes venus à axer notre recherche sur un thème central : beaucoup des tendances du développement tel qu'il est pratiqué aujourd'hui appauvrissent un nombre croissant de gens et les rendent vulnérables, tout en détériorant l'environnement.

Dès lors, il paraît légitime de s'interroger sur le mode de développement actuel, d'autant plus si l'on s'accorde sur le fait que la détérioration de l'environnement peut arriver à miner le développement économique.⁷

Le chapitre premier du rapport, intitulé *Un avenir compromis* permet de faire le tour des problèmes engendrés. Comme l'écrit Gilbert Rist, « il faut reconnaître à ce document le mérite d'avoir produit un inventaire quasi exhaustif des problèmes qui menacent l'équilibre écologique de la planète » (Rist, 2001, p.292-293). Il faut également reconnaître que le consensus autour de ce texte, tout comme l'aggravation objective de la plupart des phénomènes énoncés et dénoncés dans ce premier chapitre, a permis par la suite à plusieurs chercheurs⁸ de dénoncer à leur tour l'étendue des problèmes et d'être écoutés avec attention, y compris par le monde de l'entreprise, voire par les pouvoirs publics. Quoiqu'il en soit, la barre est placée haute et l'on ne peut que s'attendre à ce que les pistes énoncées pour faire face à ces problèmes soient à la hauteur des enjeux.

3. Un certain positivisme du rapport Brundtland

La lecture seule de ce premier chapitre tendrait à faire penser que le rapport Brundtland est foncièrement pessimiste. C'est en fait le contraire. Outre son volontarisme, le texte exprime également, et cela paraît compréhensible, une certaine satisfaction quant à certains acquis de la société moderne.

Ainsi, dans l'introduction générale, à la suite de constats peu réjouissants sur l'état du monde, le rapport poursuit en énonçant plusieurs tendances positives ayant marqué le XX^{ème} siècle. Cela paraît hautement légitime. Pourtant, les exemples cités ne sont pas sans laisser perplexe. Ainsi, les auteurs notent la capacité « de faire voyager biens et informations plus rapidement que jamais »⁹. Un tel constat n'est pas sans surprendre. Alors qu'il paraîtrait légitime de se poser la question des impacts positifs mais également négatifs de l'accroissement de la vitesse de circulation des biens, celui-ci est présenté comme une incontestable avancée des sociétés humaines. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 2.

⁷ Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, Introduction générale, 1987.

⁸ Comme par exemple J.R. Mc Neill (2000) déjà cité.

⁹ Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, Introduction générale, 1987.

Ce premier exemple est suivi d'un second nous éclairant sur les avancées du XX^{ème} siècle en matière de productivité agricole, généralement considérées comme spectaculaires. Pourtant, si des gains de productivité dans le domaine agricole sont incontestables, ceux-ci ont notamment été atteints grâce au procédé de synthèse de l'ammoniac mis au point par Fritz Haber (procédé Haber-Bosch) peu avant la première guerre mondiale, procédé hautement énergivore et qui permet la production massive d'engrais¹⁰. Quant aux autres intrants nécessaires à l'agriculture, ils sont aujourd'hui massivement extraits de mines de potasse et de phosphate, soit des ressources non renouvelables. Cela n'empêche pas les auteurs du rapport d'affirmer que « nous pouvons produire plus de produits alimentaires avec un moindre investissement en ressources »¹¹, ce qui demanderait à être vérifié, le système ayant surtout prouvé qu'il était capable de produire beaucoup plus en employant des ressources non renouvelables plutôt que sans l'apport de ces ressources.

Quoi qu'il en soit, ces deux exemples permettent aux auteurs du rapport d'affirmer la capacité des sociétés humaines s'inscrivant dans le système économique dominant à poursuivre le mythe d'une société en progrès. Grâce en particulier à la science et à la technique, nous aurions « le pouvoir de concilier l'activité humaine et les lois de la nature et de mener une existence plus heureuse grâce à cette réconciliation »¹². En effet, les auteurs du rapport considèrent que, si la notion de développement durable implique des limites, il ne s'agit pas « de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos

¹⁰ Plutôt que d'ouvrir une parenthèse technique sur la production d'ammoniac et d'engrais, je renvoie le lecteur intéressé à un document rédigé par l'Institut Canadien des Engrais et Ressources Naturelles, document explicite quant aux enjeux énergétiques que représente cette production. Le Canada produit 12% des engrais de synthèse à un niveau mondial, soit 4 à 5 millions de tonnes par an. Bien que figurant parmi les usines les plus performantes en termes d'efficacité énergétique, les usines canadiennes emploient environ 33 Giga joules par tonne produite (<http://oee.nrcan.gc.ca/industriel/info-technique/analyse-comparative/ammoniac/pdf/ammoniac-etude.pdf>), ce qui correspond à environ 10 Megawatt.heure. A titre de comparaison, un ménage français consomme environ 4 Megawatt.heure par an d'électricité.

¹¹ Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, Introduction générale, 1987.

¹² *Ibidem*. Rien n'est dit cependant de ce serait une existence plus heureuse. Il est juste ajouté que « la Commission est persuadée que l'humanité peut créer un avenir plus prospère, plus juste, plus sûr ».

techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique »¹³.

La croissance « nécessaire »

L'optimisme est donc de mise et clairement exprimé de la sorte :

Nous envisageons plutôt la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique, s'appuyant sur des politiques qui protégeraient, voire mettraient en valeur la base même des ressources. Nous estimons que cette croissance est absolument indispensable pour soulager la misère qui ne fait que s'intensifier dans une bonne partie du monde en développement.¹⁴

Ce sur quoi vont insister les auteurs tout au long du rapport est donc la question de la croissance en tant que nécessité permettant le changement. Ce sera cependant une croissance qualitativement différente de la précédente, inspirée par une

prise immédiate de mesures politiques décisives pour commencer à gérer les ressources de l'environnement de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité.¹⁵

Afin de légitimer ce positionnement, les auteurs se fondent sur d'autres exemples de réussite du système :

la mortalité infantile est en baisse, l'espérance de vie est en hausse, la proportion des adultes sachant lire et écrire progresse, tout comme le nombre des enfants fréquentant l'école; la production alimentaire mondiale augmente plus rapidement que la population.¹⁶

Contrairement aux exemples précédents, il s'agit d'éléments de progrès difficilement discutables. Ceux-ci sont attribués sans l'ombre d'un doute au système économique dominant et il est vrai que celui-ci peut s'enorgueillir des résultats les plus frappants en la matière. N'y aurait-il cependant pas un raccourci dans le raisonnement ? Est-on certain, en premier lieu, que d'autres sociétés ne pourraient parvenir à de tels résultats, pour peu qu'elles bénéficient des mêmes progrès scientifiques à l'origine de la révolution industrielle ?¹⁷ Faute de disposer des moyens d'écrire de l'uchronie, forme

¹³ *Ibidem.*

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ *Ibidem.*

¹⁶ *Ibidem.*

¹⁷ Ainsi, Jacques Sapir (2006), nous montre que, du point de vue de l'évolution de l'espérance de vie, de l'éducation et de la production, les pays d'Europe centrale et orientale ont connu des résultats tout aussi spectaculaires que ceux d'Europe occidentale, entre la seconde guerre mondiale et 1970. A l'exception de la Tchécoslovaquie, ces pays partaient cependant d'un niveau de « développement » bien plus bas mais

chère aux écrivains de science-fiction, voire de mener des expériences au niveau des sociétés, rien n'est vérifiable de façon absolue. Au-delà de cette réserve invérifiable, une deuxième remarque mérite que l'on s'y attarde. Est-on certain que la cause de ces progrès sociaux et matériels soit imputable à la croissance ?

Croissance et progrès sociétaux : une relation incertaine

Il n'est absolument pas question ici de remettre en cause le fait qu'une croissance économique puisse être favorable à nombre d'avancées sociales. Néanmoins, il paraît important de montrer que ces avancées sont également observables dans des contextes indépendants de toute croissance économique, voire dans des contextes historiques où l'on observe une moindre croissance économique. Citons ainsi l'exemple de l'essor de la réforme protestante au XVI^{ème} siècle en Europe. A suivre les travaux d'Emmanuel Todd (1990), la Suède, qui a adopté le luthéranisme dès 1527, est rapidement devenu le pays européen le plus alphabétisé. Ce pays ne se singularise pourtant pas par une croissance économique soutenue. Simplement, la réforme s'est fondée sur un principe : la capacité pour tout individu d'interpréter les textes fondateurs du christianisme, donc sur la capacité du plus grand nombre de pouvoir lire la bible. Les efforts d'éducation qui ont suivi sont donc plus le fait d'une volonté politique menée par les autorités religieuses, que de retombées économiques évidentes.

L'exemple actuel du Kérala est également significatif. Dans cet Etat du sud de l'Inde, le revenu par habitant y est inférieur à d'autres régions du pays, et pourtant, comme le montre Amartya Sen (1999, p. 71), le taux de fécondité y est très bas, l'espérance de vie et le taux d'alphabétisation élevé. Mieux (ou pire c'est selon), un « Afro-américain » des Etats-Unis avait au début des années 1990 une espérance de vie plus faible qu'un habitant du Kérala, mais aussi qu'un habitant du Sri Lanka, de Jamaïque ou du Costa Rica (Sen, 1999, p.38).

Il est également intéressant de constater, toujours grâce à Amartya Sen, que l'accroissement de l'espérance de vie en Angleterre et au Pays de Galles au XX^{ème}

« l'écart économique avec l'Europe occidentale a tendu à se stabiliser, voire à se réduire, dans les vingt années qui ont suivi la seconde guerre mondiale » (J. Sapir, 2006, p.91). C'est après 1970, pour des raisons essentiellement liées à l'absence, voire au recul, de démocratie effective, que la situation s'est dégradée.

siècle n'a jamais été aussi fort qu'au cours des décennies 1911-1921 et 1940-1951, soit les deux décennies marquées par des conflits armés d'ampleur, mais aussi ayant connu des taux annuels de croissance les plus bas du siècle (Sen, 1999, p.75). Amartya Sen reprend les travaux de Jay Winter sur la première guerre mondiale pour identifier l'un des facteurs explicatifs parmi les plus crédibles, à savoir que les attitudes sociales et les politiques publiques se sont fortement orientées vers un meilleur partage de la richesse. Le même phénomène est observé pendant la seconde guerre mondiale, période caractérisée par

le fort sentiment de solidarité qui apparaît dans la Grande-Bretagne soumise au blocus et sans lequel la prise en charge par l'Etat de la distribution de nourriture et de soins de santé n'aurait jamais atteint ce niveau d'efficacité. Le service national de santé (NHS) est né au cours de cette période (Sen, 1999, p.74).

Cette époque de solidarité a marqué le Royaume-Uni, tant et si bien qu'en cette période d'interrogation quant aux actions à entreprendre face au changement climatique, nombre de réflexions britanniques sont menées quant à l'opportunité de se considérer en guerre et donc de recréer les conditions économiques et sociales permettant au pays d'être solidaire face à une cause commune.

Enfin, citons le cas du Japon et de son décollage économique à l'ère du Meiji, à partir de 1868. Amartya Sen montre que ce décollage a été possible en raison d'un taux d'alphabétisation plus élevé qu'en Europe, avant même que ne soit engagée la révolution industrielle dans ce pays et, par conséquent, avant toute élévation du rythme de croissance économique.

Cette approche contredit – et d'une certaine manière sape – la conviction partagée par de nombreux experts, selon laquelle le *développement humain* (ainsi que l'on désigne souvent les politiques en faveur de l'éducation, de la santé et de l'amélioration des conditions de vie en général) est un luxe inaccessible, sauf aux pays les plus riches (Sen, 1999, p.63).

A contrario, il serait assurément possible de trouver de nombreux cas de progrès de ce type associés à de fortes périodes de croissance. Néanmoins, les multiples contre-exemples observables nous indiquent une corrélation assez contestable entre croissance et progrès en matière de « développement humain ». C'est d'ailleurs ce qu'atteste également l'extrait suivant de l'introduction générale de *Notre avenir à tous* :

Il existe une distinction classique entre les « faillites » du développement et les faillites de notre gestion de l'environnement. Côté développement : en chiffres absolus, il n'y a jamais eu autant de gens qui ont faim et le nombre des affamés ne cesse de progresser. Il en va de même pour le nombre d'analphabètes, de gens qui n'ont pas accès à l'eau potable, qui n'ont pas de logement digne de ce nom ou qui manquent de bois pour se chauffer et faire la cuisine. L'écart entre pays nantis et pays pauvres se creuse au lieu de se refermer et, étant donné les tendances et les dispositifs institutionnels qui sont les nôtres, il y a peu d'espoir de voir cette tendance s'inverser.¹⁸

Pourtant, malgré ce constat, la croissance qui n'a pas permis de résoudre ces problèmes (mais qui n'en est peut-être pas la cause non plus), est invoquée comme une nécessité.

Vers une autre croissance ?

En restant à l'échelle planétaire, on ne peut comprendre la position défendue par la Commission Brundtland en faveur d'une nouvelle ère de croissance. C'est en se penchant sur la situation disparate entre régions du monde que l'on peut davantage comprendre ce qui est en jeu. Car, c'est un fait, de nombreuses régions du monde sont touchées par des problèmes massifs de pauvreté et l'on imagine mal pouvoir tenir face à ces populations un discours centré sur un renoncement à la croissance en tant qu'objectif. Dès lors, la voie serait toute tracée :

Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. Il ne s'agit en aucun cas de mettre fin à la croissance économique, au contraire. Inhérente à cette notion est la conviction que nous ne pourrions jamais résoudre les problèmes de pauvreté et de sous-développement si nous n'entrons pas dans une nouvelle période de croissance dans le cadre de laquelle les pays en développement auront une large part et pourront en tirer de larges avantages¹⁹.

De la croissance certes, mais une croissance dont les fruits bénéficieraient à ceux-là même qui n'en ont rien, ou si peu obtenu jusqu'à présent et qui ne compromettrait pas les équilibres de la biosphère favorables aux sociétés humaines. Le rapport insiste donc à plusieurs reprises sur la nécessaire différence entre la croissance inscrite dans le développement durable et la croissance présente. Elle se situe dans le cadre suivant d'objectifs de développement et d'environnement :

- reprise de la croissance;

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Rapport Brundtland, 1987, Chapitre 1 « Un avenir compromis ».

- modification de la qualité de croissance;
- satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité;
- maîtrise de la démographie;
- préservation et mise en valeur de la base des ressources;
- réorientation des techniques et gestion des risques; et
- intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions.²⁰

Premier objectif cité, une reprise de la croissance dont la qualité aura été modifiée. Mais qu'en est-il des caractéristiques plus précises de cette croissance ? Cette croissance devra être *verte*, pour reprendre un terme devenu de mode, puisqu'elle « devra nécessairement se montrer moins fortement consommatrice d'énergie que l'ère précédente »²¹. Par ailleurs,

la répartition des revenus constitue l'un des aspects de la qualité de la croissance. En effet, une croissance rapide assortie d'une mauvaise répartition des revenus peut être plus nuisible qu'une croissance plus lente qui serait accompagnée d'une redistribution des revenus au profit des plus pauvres²².

La croissance *verte* devra être également *équitable*.

4. Le cœur des contradictions internes de *Notre avenir à tous*

La contradiction entre un système mondial perpétuant de la croissance économique et les contraintes systémiques de la biosphère, ne serait-ce qu'en termes de ressources limitées, a déjà fait l'objet d'un certain nombre de travaux²³. Néanmoins ce premier type de contradiction est en grande partie irréductible, tant les avis sur la question dépendent étroitement du degré de confiance de chacun dans la capacité des innovations technologiques à répondre aux enjeux environnementaux, du changement climatique à la raréfaction des ressources, en passant par l'eutrophisation et l'acidification des milieux. On peut même espérer - mais cela relève à mon sens bien davantage de la

²⁰ Rapport Brundtland, 1987, chapitre II « Vers un développement durable ».

²¹ Rapport Brundtland, 1987, Introduction générale.

²² Rapport Brundtland, 1987, chapitre II « Vers un développement durable ».

²³ Sur ces travaux, voir Buclet (2009).

gageure - que l'avènement d'une ère de *nouvelle croissance*, plus encore qu'une nouvelle ère de croissance, puisse se faire sans compromettre l'existence d'une biodiversité suffisamment riche pour permettre aux milieux naturels de continuer à nous faire don de conditions de vie acceptables. Le parti pris peut alors être d'accorder un important crédit à la capacité de l'homme à engendrer des technologies de rupture avec les technologies existantes et considérer que les pistes du solaire, des microalgues et plus généralement de la biomasse, voire de la fusion nucléaire, aboutissent in fine à nous alléger de la crainte de la raréfaction énergétique. Le lecteur comprendra bien qu'il s'agit d'hypothèses extrêmement hardies, fondées sur un optimisme que l'on ne peut écarter d'emblée, ne serait-ce que d'un point de vue prospectif, quand bien même considère-t-on un tel optimisme démesuré.

Deux points méritent alors d'être traités. Le premier a trait à l'ampleur de l'optimisme dont il faudrait faire preuve afin d'effectivement répondre aux objectifs de croissance soulignés dans le rapport Brundtland. Le second a trait à la possibilité qu'il y aurait de changer le système, d'en éliminer les travers, tout en engendrant de la croissance qui ne serait plus que vertueuse.

Quel objectif de croissance ?

Les auteurs du rapport Brundtland rappellent en introduction générale qu'en un siècle la production industrielle a été multipliée par cinquante, les quatre cinquième de cette progression ayant été atteints après 1950. Ces chiffres sont à mettre en relation avec la multiplication par six environ de la population mondiale sur cette même période 1885-1985. Cette tendance est exponentielle, comme l'a montré le rapport de l'IGBP (*International Geosphere - Biosphere Programme*) publié en 2004 sous le nom *Global Change and the Earth Pressure : a planet under pressure*. L'accélération ne s'est donc pas démentie depuis la publication de « Notre avenir à tous ». Les auteurs rappellent d'ailleurs que :

Pour que le taux d'utilisation d'énergie des pays en développement puisse être amené en l'année 2025 au niveau des taux qui prévalent aujourd'hui dans les pays industrialisés, il faudrait multiplier par cinq la quantité d'énergie utilisée actuellement dans le monde. Or, c'est là une situation que l'écosystème de la planète ne serait pas en mesure de supporter, surtout si l'augmentation devait se baser sur l'emploi de combustibles fossiles non renouvelables. Les menaces de réchauffement du climat mondial et d'acidification de l'environnement excluent très probablement même la possibilité de doubler la quantité

d'énergie consommable si celle-ci doit être tirée du même ensemble de sources primaires qu'à l'heure actuelle²⁴.

Il faudra donc, poursuivent les auteurs, mettre au point des scénarios « basse énergie », c'est-à-dire fondés sur l'emploi d'énergie renouvelable (outre bien entendu, des efforts importants en matière d'efficacité énergétique des appareillages). Il est pour le moins singulier de parler de « basse énergie » alors qu'il s'agit en l'occurrence de recourir à des énergies renouvelables, ce qui n'implique aucunement de réduire la consommation d'énergie. Surtout, l'on voit mal comment ce scénario « basse énergie » serait susceptible de répondre à l'enjeu tel que spécifié par les auteurs :

Le monde fabrique aujourd'hui sept fois plus de produits qu'il n'en fabriquait en 1950. Étant donné les taux de croissance démographique, la production manufacturière devra augmenter de cinq à dix fois uniquement pour que la consommation d'articles manufacturés dans les pays en développement puisse rattraper celle des pays développés au moment où le niveau de la population mondiale se stabilisera, soit au cours du prochain siècle²⁵.

En effet, comme il est rappelé à plusieurs reprises au sein du rapport, ce qui est visé est un niveau de vie calqué sur le niveau de vie des pays les plus riches, tout en ne l'étant pas au niveau des ressources nécessaires. Cela revient à peu de choses près à poursuivre sur le même rythme de croissance de la production industrielle (puisque « de nombreux besoins humains essentiels ne peuvent être satisfaits que grâce aux biens et aux services fournis par l'industrie, aussi l'orientation vers un développement durable doit-elle être appuyée et animée par un afflux permanent de financement émanant de l'industrie²⁶ »). Mieux, « cela implique une accélération de la croissance économique aussi bien dans les pays industrialisés qu'en développement »²⁷. La croissance serait donc différente non en ce que le système économique produirait, mais en ce que l'industrie se fonderait sur des technologies redoutablement plus efficaces en termes de consommation de ressources nécessaires. En d'autres termes, il s'agirait d'optimiser le système industriel de telle sorte que cesse l'énorme gaspillage de ressources, afin de produire plus avec

²⁴ Rapport Brundtland (1987), Introduction générale. Partie II.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ Rapport Brundtland (1987), Chapitre III « Le rôle de l'économie mondiale ».

moins, ce qui nous amène aux stratégies de type facteur 4 (produire deux fois plus avec deux fois moins de ressources), voire facteur 10.

Optimiser le système et obtenir une « meilleure » croissance ou changer le système ?

Miracle de la diplomatie, le texte du rapport Brundtland semble concilier des objectifs assez contradictoires. Comme nous venons de le voir, la croissance doit se poursuivre à un rythme soutenu et comparable à ce qu'a connu le monde occidental après le second conflit mondial, ceci pour une population concernée largement supérieure. D'autre part, les auteurs n'ont de cesse d'insister sur les changements nécessaires, rappelant dans le chapitre II que l'accroissement rapide du revenu par habitant dans les pays pauvres est une condition nécessaire mais non suffisante, comme dans le cas où serait introduite

une agriculture commerciale à grande échelle [qui ferait] peut-être rapidement progresser les recettes, mais [pourrait] en même temps déposséder de nombreux petits paysans et accroître l'inégalité de la répartition.²⁸

A l'instar de cet exemple, le rapport ne cesse, et il faut lui rendre justice, d'illustrer la complexité de la voie à suivre, les contrecoups écologiques et humains de toute politique de croissance et de développement non avisée. Malgré cela, aucune analyse n'est accomplie des causes profondes à l'origine des problèmes soulevés. Ainsi, le productivisme est dénoncé, notamment dans le domaine agricole, en ce qu'il engendre des pratiques non soutenables. Les petits producteurs devraient être favorisés mais, parallèlement, le libre-échange est considéré comme une évidence afin de faire jouer les avantages comparatifs des territoires. Faut-il rappeler que cette notion des avantages comparatifs, telle que l'a définie David Ricardo au début du XIX^{ème} siècle, est le fruit d'une réflexion judicieuse dans un contexte historique surtout marqué par la main mise de certains corporatismes mercantilistes, déjà dénoncés en son temps par Adam Smith (1776a) ? Il n'est pas certain que ce même raisonnement en termes d'avantages comparatifs ait un sens dans des contextes fort éloignés.

De façon plus générale, les changements préconisés ne reposent pas sur les leçons tirées des modes de pensée et de fonctionnement sociétaux ayant engendré les problèmes

²⁸ Rapport Brundtland (1987), chapitre II « Vers un développement durable ».

posés. Dès lors, afin d'allier une croissance plus équitable et écologiquement soutenable, voici de quelle manière s'établissent les objectifs de moyens inscrits dans le rapport Brundtland afin de répondre à la finalité que constitue l'amélioration substantielle du bien-être des populations humaines :

- la libéralisation des échanges marchands entre régions du monde ;
- un emploi plus rationnel des ressources disponibles ;
- une accélération mondiale de la production industrielle et agricole ;
- une attention accrue quant aux réponses aux besoins des populations les plus pauvres ;
- le respect des équilibres écologiques indispensables aux sociétés humaines.

Cela aboutit à la fois à poursuivre les évolutions actuelles en matière de mondialisation de l'économie tout en souhaitant en éliminer les travers, c'est-à-dire les deux grands déséquilibres systémiques à la base même de la réflexion lancée en matière de développement durable. Comme l'indique Edwin Zaccaï, le développement durable introduit dès lors une relation ambiguë en termes de progrès sociétaux : « Le progrès devient ambivalent, à la fois source de progrès possible et de destruction irréversible » (Zaccaï, 2002, p.14). Surtout, comme l'écrit ce même auteur, le fait de vouloir une croissance moins gourmande en matières premières et en énergie et dont les fruits soient répartis plus équitablement, « cela fait donc beaucoup de conditions pour la poursuite de la croissance » (Zaccaï, 2002, p.133). C'est encore plus vrai lorsque l'on remarque, comme l'ont fait Mario Giampietro, Sandra Bukkens et David Pimentel (1997), que l'on parle d'une possible dématérialisation de l'économie en se référant au fait qu'un pays comme les Etats-Unis consomme cinq fois moins d'énergie par point de PIB que la Chine, gage d'efficacité énergétique, en oubliant que chaque habitant y consomme onze fois plus. Ce phénomène, déjà observé par William Jevons à propos du charbon en 1865, est aujourd'hui mis en évidence sous le terme d'*effet rebond*. L'accroissement de l'efficacité dans l'exploitation des ressources, le fait que cela puisse se traduire par une réduction des prix et, partant, par un accroissement du pouvoir d'achat des acteurs économiques, a pour effet de stimuler un accroissement de la consommation, soit du bien en question, soit d'autres biens. De la sorte, l'apparent paradoxe dans un système régi par les prix et par les revenus disponibles, est que

l'efficacité même du système, en termes de moindres ressources nécessaires à la production, se traduit par une consommation accrue de ressources.

Bien entendu, cet effet n'a rien d'inéluctable, notamment si l'on adopte des mécanismes économiques correcteurs, tels que taxes et permis négociables. Néanmoins, il traduit la fragilité du raisonnement qui voudrait que, grâce aux progrès technologiques, l'on se dirigerait vers une croissance économique « verte » et permettant d'atteindre les cinq objectifs rappelés ci-dessus.

5. Intérêt et évolution du concept de développement durable

Cela a été précisé plus haut, le concept de développement durable émerge une dizaine d'année environ avant que ne paraisse le rapport Brundtland. Malgré les contradictions mises en avant dans la partie précédente, nous allons voir néanmoins en quoi ce rapport peut être moteur en matière de réflexion et d'action face aux enjeux sociétaux mis en avant. Outre le mérite, déjà souligné, de proposer sans euphémismes un bilan inquiétant de la situation sociale et environnementale à l'échelle planétaire et de nombreux pays, il paraît important de comprendre en quoi la référence au développement durable peut permettre d'être davantage qu'un instrument permettant de redonner du souffle à un système en perte de légitimité, moyennant quelques ajustements de teneur *écologique*. La question de l'appropriation du concept est déterminante, d'autant plus qu'il s'agirait d'un « concept contestable » doté de deux niveaux de compréhension : un premier niveau unitaire mais vague, et dès lors consensuel, et un second niveau portant sur l'interprétation du concept en pratique (Michael Jacobs (1999) cité in Zaccai, 2002, p.35-36).

Dans un même ordre d'idée, le philosophe Jean-Philippe Pierron (2009, p.16) écrit :

Si l'ironiste ne voit dans le développement qu'un mot-valise, une catégorie fourre-tout cherchant à masquer des intérêts mercantiles, visant à recycler à bon compte de vieilles pratiques, nous ne céderons pas à la paresse intellectuelle faisant du développement durable un concept à la signification clairement et distinctement explicitée. Le développement durable, moins qu'un concept, désigne plutôt un champ d'investigations et d'activités, reconfigurant ce que signifie l'humanisation sur fond d'une nature reconnue précieuse mais fragile.

Le développement durable, que je continuerai néanmoins à considérer en tant que concept, à l'instar de la justice ou de la liberté, à la fois concept et champ

d'investigations, appelle donc effectivement une réflexion profonde sur ce que l'on peut en attendre. Cette réflexion est au cœur de cette première partie d'ouvrage. Afin de la mener à bien, il nous faut, pour compléter ce chapitre, repartir de l'évolution du concept dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qui en est à l'origine.

L'après-Brundtland : la conférence de Rio

Edwin Zaccaï (2002) explicite, en particulier en se référant à des auteurs et acteurs incontournables tel Ignacy Sachs, le mérite du concept du développement durable, qui a permis de passer d'une tendance forte du tout économique, vers le politique et le multidimensionnel. Mais c'est surtout à la Conférence de Rio, en 1992, qu'émerge le principe de « penser globalement et agir localement » en lien avec le développement durable. Ce principe repose sur le constat que « si l'on se place au niveau des actions écologistes portées par des individus ou des organisations, dans la majorité des cas, l'action ne peut être que locale », tout en situant ces actions locales « dans le cadre d'une transformation mondiale » (Zaccaï, 2002, p.94). Le mécanisme institutionnel que constitue l'Agenda 21 et sa déclinaison territoriale réifie cette idée, présente mais trop peu explicitée au sein du rapport Brundtland, visant à territorialiser les objectifs globaux de modification du fonctionnement des sociétés humaines. Cependant, comme l'indique Edwin Zaccaï, si l'on trouve dans l'Agenda 21 de courts chapitres remettant en question de façon nuancée la croissance dans les pays riches, l'examen du document montre un cadrage important en faveur de l'environnement, le développement restant beaucoup plus discret, dans la continuité de *Notre avenir à tous* (Zaccaï, 2002, p.147). Dès lors, et c'est ce que l'on constate par une lecture de la troisième section du document intitulée *Renforcement du rôle des principaux groupes*, le rôle des parties prenantes constitutives de la société en termes de développement n'est pas explicité. Les entreprises ont pour but de réduire l'usage des ressources physiques, les syndicats de promouvoir le plein emploi, les ONG d'entrer dans une logique de participation à la décision collective, mais on ne voit pas émerger l'appel à une véritable réflexion sur le développement, la forme qu'il doit assumer et les moyens d'y parvenir. Pas plus que dans le rapport Brundtland, et contrairement à la déclaration de Cocoyoc, il n'y a de discussion quant au modèle de développement des pays du Nord qui demeure dès lors le modèle de référence (Reid, 1995, p.193).

Les critiques demeurent par conséquent nombreuses, essentiellement en ce que les pays du Nord restent le modèle à rattraper par les pays du Sud, ce qui implique de façon implicite que la protection de l'environnement va se trouver calquée sur la préoccupation de ces mêmes pays dits riches (Zaccai, 2002, p.159).

Le sommet de la Terre

Dix ans après Rio, le sommet de la Terre s'est tenu à Johannesburg, en septembre 2002. Parmi les défis relevés dans le projet de déclaration politique présenté par le président du sommet, il est à noter que le premier à être cité concerne l'élimination de la pauvreté. Les participants se félicitent que le Sommet ait été axé sur la question de la dignité humaine. La question de la mondialisation de l'économie et le risque que les disparités mondiales s'aggravent est par ailleurs introduite²⁹. Dans la déclaration finale, il n'y a plus aucune mention faite à la croissance.

Cette nouvelle orientation est confirmée par la résolution 2 adoptée à Johannesburg, soit le Plan d'application du Sommet mondial pour le Développement Durable. Les chapitres II et III sont intitulés *Elimination de la pauvreté* et *Modification des modes de consommation et de production non viables* avant même que ne soit traitée, au chapitre IV, la question des ressources naturelles. Le chapitre V est quant à lui dédié au développement durable à l'ère de la mondialisation. Ce plan, d'environ 80 pages, fixe des objectifs relativement détaillés en termes de réduction de la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie en lien avec un environnement moins dégradé. Par ailleurs, les pages dédiées à l'éradication de la pauvreté ne mentionnent pas une seule fois le besoin de croissance économique.

Il ressort de ce constat l'extrême plasticité du concept de développement durable. Certes, les moyens indiqués dans le rapport final³⁰ sont assez génériques pour que tout un chacun puisse y trouver son compte, néanmoins le texte est plus mature que ne l'était le rapport Brundtland, notamment en ce qu'il établit bien davantage les interrelations

²⁹ Nations Unies, *Déclaration Mondiale sur le Développement Durable*, Sommet Mondial de la Terre. Johannesburg, 26 Août- 4 Septembre 2002.

³⁰ ONU, *Rapport final du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg, 26 Août- 4 Septembre 2002.

incessantes entre les questions de pauvreté et des conditions de vie avec l'état de l'environnement.

Autre point assez symptomatique pour être souligné, l'évolution de l'utilisation du terme de *croissance* entre le rapport Brundtland et le rapport issu de la conférence de Johannesburg. Dans le rapport Brundtland, outre environ une quarantaine d'utilisation du terme de croissance associée à la question démographique, il est possible de comptabiliser 166 fois l'utilisation de ce terme sur un total de 349 pages, qu'il soit question de croissance du PIB, croissance énergétique, économique, des revenus, industrielle, des services, des emplois ou de la consommation. Le Rapport du Sommet sur le Développement Durable de Johannesburg, document de 195 pages, ne compte quant à lui que dix-neuf occurrences du terme de croissance et aucune en relation avec la question démographique. Que s'est-il passé entretemps ?

Plusieurs hypothèses sont plausibles. Une première est liée à la critique montante de la notion de croissance en tant qu'objectif. Cette mutation dans le discours officiel ne serait donc qu'un effet *politiquement correct*. Le fond n'aurait pas changé mais uniquement le discours, les mots employés. Autre hypothèse, le contexte a évolué et le lien entre croissance et développement s'est peut-être affaibli, également en raison des estimations démographiques confirmant toujours plus un *atterrissage en douceur* et une population mondiale d'environ 9 milliards d'humains à compter de 2050. Dès lors la capacité des sociétés humaines à répondre aux besoins d'une population en voie de stabilisation numérique passerait certes par des besoins en termes de croissance, mais de façon moins marquée que dans un contexte prévisionnel d'explosion démographique.

D'autres hypothèses pourraient être avancées et peut-être que la réponse, comme souvent, est une combinaison de raisons diverses et entrelacées. Quoi qu'il en soit, cette observation démontre la plasticité du discours tenu en matière de développement durable, ce qui n'est que normal si l'on suit l'excellente analyse de Gilbert Rist (2001) sur l'histoire du développement et la capacité du discours dominant à rebondir malgré les échecs répétés des politiques menées à un niveau international.

Plutôt que d'apporter une réponse à cette question, il nous importe de comprendre ce qui, entre les lignes du discours tenu, constitue véritablement une évolution des valeurs

portées par le concept du développement durable. En d'autres termes faut-il considérer que les évolutions du concept du développement durable au sein des discours ne représentent que le dernier avatar visant à sauver le système économique dominant, ou qu'il s'agit du signe d'une évolution effective des valeurs véhiculées dans le discours ?

Conclusion

Le concept de développement durable est donc le résultat d'un processus politique et intellectuel dont on peut retrouver les racines à partir de la fin des années 1940. L'essor de la problématique à un niveau international date quant à lui des années 1970, tandis que le terme même de développement durable apparaît au début des années 1980. L'histoire ne s'arrête pas là, comme nous le montre par exemple la mue des discours officiels entre Rio et Johannesburg. Le concept lui-même poursuit sa mutation, insuffisamment stabilisé dans l'esprit des acteurs pour constituer un repère commun apte à une coordination efficace. La question qu'il nous faut analyser, dans la suite de ce travail, est cependant liée aux propriétés réelles ou potentielles du concept de développement durable à inspirer le changement. Ces propriétés dépendent en fait, me semble-t-il, de la capacité des acteurs à s'entendre sur les valeurs et principes à adosser au concept.

Chapitre 2 : Mythes, valeurs et repères à la base du régime conventionnel dominant

Le Soldat « J'ai tout, j'ai tout ce qu'ils n'ont pas. Alors comment est-ce qu'il se fait que ces autres choses ne soient pas à moi ? L'air, l'amour, l'appétit, tout ce qui ne peut s'acheter, je n'ai plus rien, ils m'ont tout pris »

Le Diable « De quoi te plains-tu ? Tu as plus que le nécessaire, puisque tu as le superflu ».

Histoire du Soldat. Texte de Charles-Ferdinand Ramuz, musique de Igor Stravinski.

Le chapitre précédent nous a permis de situer la genèse politique du concept de développement durable. D'autres ouvrages, tels celui d'Edwin Zaccàï (2002) et, surtout, de Gilbert Rist (2001), ont établi de façon plus approfondie la filiation du concept de développement durable à partir de celui de développement. Gilbert Rist en particulier montre que le concept de développement, son évolution depuis son apparition à la fin des années 1940, se fonde sur un certain nombre de présupposés qui légitiment la supériorité du modèle occidental de civilisation, produit de la révolution scientifique et industrielle des siècles passés.

La relation entre croissance et développement a plus particulièrement fait l'objet d'un certain nombre de travaux, dont j'ai pu faire état par ailleurs (Buclet, 2009) et dont il a été question au chapitre 1, notamment à partir des travaux d'Amartya Sen. La critique du système, qu'elle vienne de Gilbert Rist, de Serge Latouche ou d'autres auteurs comme Christian Comélieu, touche en particulier à la relation entre croissance et progrès, relation considérée comme univoque par les défenseurs du système économique dominant, relation autrement plus complexe et ambivalente selon ces auteurs.

Outre la critique adressée au système économique dominant, le débat se veut également scientifique. Les sciences économiques sont en première ligne, en particulier en ce qu'elles se sont progressivement resserrées autour de l'étude de l'économie marchande guidée par une compréhension individuelle des motivations de l'homme économique. Comme l'a écrit Robert Boyer, « l'économiste s'interroge trop rarement sur les fondements d'une économie marchande » (Boyer, 2006, p.52) puisque l'économie

marchande lui apparaît comme l'état *naturel* des sociétés humaines complexes. Cela serait sans conséquences si le raisonnement tenu par cette discipline n'était pas omniprésent dans les discours de légitimation des actions entreprises individuellement et collectivement, que ce soit au niveau des organisations, des États ou à un niveau international. La théorie économique standard gouverne l'idée que l'on se fait du fonctionnement des sociétés humaines, se voulant loi universelle plutôt que théorie explicative.

L'objectif de ce chapitre est de revenir sur cette prétendue universalité et de montrer qu'il n'en est rien. Cet aspect, déjà abordé par d'autres auteurs avec plus ou moins de succès, est d'importance dans cet ouvrage. Il me permet d'explicitier le fait que les sociétés modernes se trouvent enserrées dans le cadre d'un régime conventionnel particulièrement performant dans sa stabilité, en ce qu'il est capable de nous faire oublier que ses fondements ne sont en rien inhérents au fonctionnement de toute société humaine complexe, mais la résultante d'un certain nombre de principes et repères conventionnels. C'est une fois que ceci sera démontré qu'il nous sera possible de mieux comprendre le cadre de faits, de valeurs et de conventions, pour le dire avec Hilary W. Putnam (2002), au sein duquel s'insère le concept de développement durable. En effet, l'objectif de ce livre étant notamment d'élargir autant que se peut l'univers des possibles en matière de réponses organisationnelles et institutionnelles aux enjeux du développement durable, il me paraît de première importance de rendre compte au lecteur du caractère étriqué que représente aujourd'hui notre vision du fonctionnement des sociétés.

1. Le paradigme dominant

Les sciences économiques sont aujourd'hui perçues comme une discipline s'occupant principalement de la compréhension des mécanismes permettant à nos économies de marché de poursuivre sur la voie du progrès sociétal, la quête étant le bien-être des individus composant les sociétés humaines. Lorsque les économistes inscrivant leurs travaux dans le cadre de la TSE (Théorie Standard Étendue pour le dire avec les économistes conventionnalistes tel Olivier Favereau) font face à des objets échappant au marché, ils tendent par ailleurs à appliquer un raisonnement analogue à celui appliqué aux activités coordonnées par le marché. Chacun connaît au moins de

réputation les travaux du prix Nobel d'économie 1992 Gary Becker de l'école de Chicago, qui a poussé le raisonnement y compris à ce qui était jusqu'alors convenu de considérer comme relevant de la sphère privée (liens amoureux, mariage et divorce, suicide...). Même dans la communauté de la TSE, ces travaux ont cependant été perçus comme allant trop loin à certains égards. Il n'empêche que des revues économiques et des maisons d'éditions universitaires considérées parmi les plus sérieuses publient des travaux étonnants. Ainsi Jacques Godbout (2008) cite un livre d'Oded Stark (1995) :

Il est bien connu que les immigrés envoient à leur famille restée dans leur pays d'origine des sommes d'argent considérables. Analysant ce phénomène ayant apparemment un sens altruiste, Stark « découvre » qu'en réalité il s'agit d'objectifs intéressés. Pourquoi? C'est fort simple : l'envoi d'argent diminue le nombre d'immigrants potentiels en augmentant le niveau de vie dans le pays d'origine. L'offre de travail diminuant, les salaires augmentent. Stark conclut que c'est l'intérêt qui motive les immigrés à envoyer de l'argent dans leur pays d'origine. Il lui suffit d'avoir montré la plausibilité de l'explication pour qu'elle soit acceptée par le chercheur. Aucun élément de preuve n'est avancé pour fonder cette explication. (Godbout, 2007, p.43)

Ce qui est le plus étonnant dans cet exemple n'est pas tant qu'un chercheur en économie avance cette explication³¹. Après tout il peut être tout à fait pertinent de tester des hypothèses contre-intuitives si l'on souhaite avancer dans la connaissance. Le plus étonnant est que cette explication passe pour un résultat établi, publié par une maison d'édition prestigieuse et censée défendre le caractère pertinent et scientifique de ce qu'elle fait circuler. Est-il possible que seuls des lecteurs extérieurs à la communauté de la TSE considèrent cette explication comme absurde, voire loufoque, mais également idéologiquement connotée ? Dès lors se pose une question qu'il me paraît important d'aborder. Comment en est-on arrivé là ? Comment des personnes bardées de diplômes en viennent-elles à établir des raisonnements semblables et à les considérer comme des faits scientifiques ? La réponse que j'apporterai est que la TSE se fonde sur un certain nombre de conventions qui guident la réflexion des chercheurs de la discipline. Ces conventions se trouvent dotées d'une grande stabilité, et en ce sens paraissent *naturalisées* au niveau de la discipline et au-delà, eu égard à l'influence des sciences économiques sur la représentation que se font les individus de la société. Une grande partie de cette stabilité passe, me semble-t-il, par le recours à des mythes fondateurs de

³¹ Et bien que l'on puisse trouver un argument opposé à celui de l'auteur, à savoir qu'envoyer beaucoup d'argent dans son pays peut inciter ses compatriotes à le rejoindre, puisque la fortune y paraît chose aisée.

la discipline. Ces mythes reposent sur la pensée d'auteurs considérés comme inattaquables, pères fondateurs auxquels chacun se réfère.

Les mythes fondateurs

Les mythes fondateurs dont il est question possèdent une force d'autant plus remarquable que l'on s'aperçoit assez vite que les auteurs cités en référence de ces mythes sont rarement lus par ceux-là même qui appuient leur raisonnement sur ces mythes. Adam Smith est l'auteur emblématique, et victime malheureuse, de ce phénomène. De sa lecture tronquée, et plus souvent de sa non-lecture, ont émergé le mythe de la *main invisible* et celui de l'*intérêt* comme unique moteur des motivations humaines. A ses côtés, à un degré de notoriété moindre, se trouvent assurément Jeremy Bentham, contemporain d'Adam Smith, suivi de John Stuart Mill, souvent présenté comme son fils spirituel. Ces deux auteurs, l'un en introduisant la notion d'*utilité* et le second en précisant les contours de l'*utilitarisme*, auraient permis d'aller encore plus loin qu'Adam Smith dans la constitution du caractère propre à l'*homo oeconomicus*. Cela aboutit à définir un être rationnel, uniquement guidé par son intérêt propre et dont on gagnerait à expliquer exclusivement les choix à partir de l'utilitarisme.

a- Adam Smith et la « main invisible »

Le passage sur le brasseur ou le boulanger qui, en suivant uniquement son propre intérêt, contribue également à celui de ses clients, est probablement le passage le plus cité de l'ouvrage *La Richesse des Nations* d'Adam Smith écrit en 1776. On dit moins que la « main invisible » n'est explicitement présente qu'une fois sur l'ensemble de l'ouvrage, de plus de mille pages³². Cela aboutit à une vision biaisée de l'apport d'Adam Smith à la réflexion sur le bien-être des sociétés humaines. Comme le souligne Amartya Sen, même un auteur aussi déterminant que John Rawls

compte Adam Smith parmi les premiers tenants de cette doctrine au côté de Hume quand il évoque l'histoire de l'utilitarisme classique. C'est un diagnostic tout à fait incorrect puisque Smith avait fermement récusé la thèse utilitariste qui fondait les idées du bien et du juste sur l'agréable et le douloureux (Sen, 2010, p.178).

³² Plus précisément à la page 43 du second volume dans l'édition de GF-Flammarion parue en 1991.

De fait, comme le souligne encore Amartya Sen - en se référant à l'autre grand ouvrage d'Adam Smith, *Théorie des Sentiments Moraux*, publié en 1759 - loin de considérer l'intérêt personnel comme l'unique motivation des humains, l'auteur écossais évoquait également un certain nombre de raisons de penser aux autres en tant que sujets et non en tant qu'objets instrumentalisés de la satisfaction personnelle : l'empathie, la générosité et l'esprit public (Sen, 2010, p.232-233). Même dans *La Richesse des Nations*, ouvrage censé être bien plus orienté vers l'économie que le précédent, à l'instar de Jeremy Bentham, Adam Smith n'a surtout de cesse de dénoncer le protectionnisme et soutenir le libre-échange, non en ce qu'il croit qu'une société fondée sur le marché serait meilleure³³, mais en ce que ce protectionnisme représente la défense d'intérêts particuliers corporatistes marchands et manufacturiers (Smith, 1776b, p. 87). Adam Smith fustige « l'avidité de nos gros manufacturiers » (1776b, p.260) et condamne le mercantilisme :

L'industrie qu'encourage principalement notre système mercantile, c'est celle sur laquelle porte le bénéfice des gens riches et puissants. Celle qui alimente les profits du faible et de l'indigent est presque toujours négligée ou opprimée.³⁴

La défense du libre-échange représente donc pour l'auteur une façon de contrer les abus protectionnistes et mercantilistes, mais aucunement une réduction du raisonnement à la main invisible et au pur intérêt égoïste des individus composant la société. Comme le dit encore Amartya Sen :

Dans certaines facultés d'économie, la lecture de Smith ne semble pas aller au-delà de ces quelques lignes³⁵, bien que cette analyse ne traite qu'un seul problème tout à fait spécifique, l'échange (pas la distribution ni la production), et un point particulier, la motivation qui le sous-tend (et non tout ce qui rend possible les échanges normaux – la confiance, par exemple). Les autres écrits de Smith contiennent de longues analyses du rôle d'autres motivations qui influencent l'action et le comportement (Sen, 2010, p.234-235).

L'analyse de la mystification de l'œuvre d'Adam Smith, à l'aide de l'apport autoritaire d'Amartya Sen, mérite une conclusion tirée du dernier ouvrage de l'économiste indien :

³³ Voir les pages 502 à 503 (livre 3, chapitre IV) du tome 1 de la même édition pour s'en convaincre (Smith, 1776).

³⁴ A. Smith (1776b, p.261).

³⁵ « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme » (Smith, 1776b, p.82).

« Si certains naissent petits et d'autres le deviennent, il est clair qu'Adam Smith a été beaucoup rétréci » (Sen, 2010, p.234).

b- L'utilitarisme

Jeremy Bentham avait en commun avec son illustre contemporain une franche hostilité envers les corporatismes institutionnalisés, considérés comme sources de rentes et de médiocrité. Les deux auteurs s'illustrent également par l'inscription de leurs travaux dans le courant de pensée *découvrant* les fins individuelles au-delà des fins collectives, mode de pensée hérité de Mandeville et, surtout, comme le revendique Jeremy Bentham lui-même, d'Helvétius. Aujourd'hui la plupart des économistes associent main invisible, utilitarisme et poursuite de l'intérêt individuel comme autant de concepts structurants de la Théorie Economique Standard. Pourtant, comme le rappelle Amartya Sen (2010, p.468), dans son ouvrage de la *Théorie des Sentiments Moraux*, « Adam Smith déplorait la tendance de certains théoriciens à chercher une vertu homogène unique par laquelle s'expliqueraient toutes les valeurs plausibles que nous pouvons défendre », visant ainsi fort probablement David Hume, lui-même précurseur de l'utilitarisme de Jeremy Bentham.

Il y a donc des divergences entre ces auteurs. Davantage qu'Adam Smith, Jeremy Bentham se caractérise par un individualisme méthodologique qui se résume parfaitement par la définition donnée par l'auteur du principe de l'utilité :

Utilité est un terme abstrait. Il exprime la propriété ou la tendance d'une chose à préserver de quelque mal ou à procurer quelque bien. Mal c'est peine, douleur ou cause de douleur. Bien, c'est plaisir ou cause de plaisir. Ce qui est conforme à l'utilité ou à l'intérêt de l'individu, c'est ce qui tend à augmenter la somme totale de son bien-être. Ce qui est conforme à l'utilité ou à l'intérêt d'une communauté, c'est ce qui tend à augmenter la somme totale du bien-être des individus qui la composent (Bentham, 1888, p.5).

Si pour Adam Smith, dans certaines circonstances et situations, la poursuite de l'intérêt individuel bénéficie à la collectivité, ce fait paraît généralisé et indiscutable chez Jeremy Bentham :

La société est tellement constituée, qu'en travaillant à notre bonheur particulier, nous travaillons pour le bonheur général. On ne peut augmenter ses propres moyens de jouissances sans augmenter ceux d'autrui. Deux peuples, comme deux individus, s'enrichissent par leur commerce réciproque, et tout échange est fondé sur des avantages respectifs (Bentham, 1888, p.43).

Il y a là des propos d'un optimisme qui peut paraître démesuré et que l'on retrouve bien davantage encore chez John Stuart Mill. Bien loin du cynisme parfois reproché aux tenants de l'utilitarisme, Jeremy Bentham insiste sur la grande diversité des plaisirs à poursuivre : le plaisir des sens, de la richesse ou du pouvoir bien entendu, mais également de l'amitié, de la piété ou de la bienveillance. La liste des peines est du même ordre et montre la volonté de l'auteur de se montrer exhaustif quant aux motivations humaines. Ces motivations vont donc bien au-delà des intérêts égoïstes et matérialistes. C'est en partant d'une liste complète de ces motivations que doit se fonder, selon l'auteur, le *calcul moral* à partir duquel légiférer pour le bien public en tant que somme des intérêts individuels. Convaincu de la validité de son système de pensée, Jeremy Bentham dans ses *Principes*, publiés bien plus tardivement sous cette forme (1888), récuse en bloc la pensée d'auteurs de premier plan ayant écrit sur les questions de justice sociale, d'Aristote à Rousseau en passant par Locke et Montesquieu. Seul son mode de pensée fondé sur le calcul des utilités semble avoir grâce aux yeux de l'auteur, position exclusive que dénoncera même son principal héritier spirituel, John Stuart Mill.

Ce dernier, également anglais, a rédigé, parmi d'autres œuvres, un livre intitulé *L'utilitarisme* et paru en 1861. Plus encore que son prédécesseur et ami de son père, John Stuart Mill définit l'utilitarisme comme un principe éloigné de tout égoïsme³⁶. Il s'agit, selon lui, de trouver l'harmonie de l'intérêt de chaque individu avec l'intérêt de la société, ce qui devrait être un des objectifs de l'éducation :

Ainsi non seulement l'individu pourrait devenir incapable d'accorder dans son esprit avec la possibilité du bonheur pour lui-même l'adoption d'une conduite contraire au bien général, mais encore une tendance directe à promouvoir le bien général pourrait devenir l'un de ses motifs habituels d'action, et les sentiments liés à cette tendance pourraient occuper une large place, une place dominante, dans la vie consciente de tous les êtres humains (Mill, 1988, p.67).

En accord avec son époque donc, John Stuart Mill croit dans le progrès intrinsèque de la civilisation par le biais des sentiments et motivations humaines. L'homme sera meilleur et ne pourra que poursuivre de façon spontanée, naturelle dit-il (Mill, 1988, p.95), l'intérêt du plus grand nombre. L'auteur s'éloigne par moment de la pensée de Jeremy Bentham et se rapproche d'Aristote lorsqu'il considère que la vertu doit être recherchée

³⁶ « L'idéal utilitariste, c'est le bonheur général et non le bonheur personnel » (Mill, 1988, p.56).

pour elle-même et non comme *moyen* d'accroître son bonheur (Mill, 1988, p.109). On voit là que John Stuart Mill ne souhaite pas se départir d'une idée qui avait prévalu jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle en Occident, à savoir « la supériorité de l'utilité publique sur l'utilité privée des gouvernants et des sujets » (Laval, 2007, p.28). En revanche, tout comme Jeremy Bentham, il n'existe pas pour cet auteur de principes de justice qui doivent s'imposer aux individus sans qu'aient été soupesés le pour et le contre, simplement parce que fondés sur la tradition ou quelque réflexion de type normatif quant à la supériorité de tel principe sur tel autre.

De façon générale, la lecture de *L'utilitarisme*, davantage encore que celle des *Principes de législation et d'économie politique*, fait montre d'un humanisme et d'un optimisme qui tranche avec l'usage qui est fait aujourd'hui du principe d'utilité. Sa mise en œuvre est complexe, puisqu'il faudrait parvenir à mesurer les plaisirs et les peines de façon suffisamment exacte pour toujours prendre les décisions dans le sens d'un accroissement de l'utilité de ce qui sera accompli. C'est d'ailleurs cette idée de Jeremy Bentham, d'un calcul des plaisirs et des peines permettant de calculer le bonheur, que critique abondamment, et à juste titre me semble-t-il, Friedrich Hayek. « L'utilitarisme, pour parvenir à ses fins, devrait tenter une sorte de réductionnisme qui rattacherait toute règle au choix délibéré de moyens pour des fins connues » (Hayek, 1980, p.361). Or, faute d'y parvenir (et comment le pourrait-on, sauf à considérer de mesurer, en fouillant dans le cerveau, ce que chaque individu considère bien ou mal), la théorie économique a progressivement retenu les seules utilités mesurables, à savoir les utilités matérielles, puis, par souci de commodité comptable, en est venue à considérer que ce que les individus sont prêts à payer pour un bien équivaut à l'utilité qu'ils retirent de ce bien³⁷. L'utilité n'est plus que marchande ou, du moins, monétarisée, ce qui, de fait, exclut les plaisirs immatériels, voire l'altruisme, à moins que ceux-ci ne soient progressivement intégrés à la sphère marchande. La mesure du PIB (Produit Intérieur Brut) à partir de l'après second conflit mondial, est la mesure de cette utilité marchande et, dès lors, sa croissance correspond à un accroissement du bonheur des individus composant la société. Les fondements de *l'homo oeconomicus* sont ainsi

³⁷ « A la fin du XIX^{ème} siècle, certains économistes et philosophes se réclamant de l'utilitarisme ont voulu disjoindre le calcul hédoniste du calcul utilitariste, consommant ainsi le divorce entre une éthique du plus grand bonheur pour le plus grand nombre et une théorie économique fondée sur la maximisation de l'utilité individuelle » (Laval, 2007, p.208).

établis, empreints d'individualisme forcené et de poursuite d'intérêts égoïstes dans un cadre marchand, seul à même de promouvoir le progrès sociétal. Les sciences économiques sont, à ce titre, devenues les sciences de la coordination marchande. Elles sont plus ou moins teintées d'interventionnisme étatique, afin de réguler les éventuels dysfonctionnements liés notamment à l'imperfection des informations disponibles, et circulant entre individus livrés à leur propre intérêt.

Définition d'un régime conventionnel

Arrivé à ce point, et afin d'approfondir la réflexion sur le système économique dominant, il me paraît essentiel de définir ce que j'entends par régime conventionnel. Un régime conventionnel correspond à un moment dans le temps et dans l'espace pendant lequel une société humaine donnée se conforme à un certain nombre de principes qui orientent les comportements des individus inscrits dans cette société. Ces principes, de nature conventionnelle, reposent eux-mêmes sur des valeurs partagées par ces mêmes individus. La référence à la notion de convention est nécessaire pour expliciter que ces valeurs et principes n'ont rien de naturel, qu'ils ne sont pas inhérents au comportement humain ni à celui de sociétés complexes. Les conventions correspondent à un accord tacite ou explicite sur la validité d'un certain nombre de croyances, de règles, de normes et de façons de se comporter en société qui régissent les interactions au sein d'une société donnée. Ces croyances, règles, normes et comportements sont conventionnels, en ce sens qu'il n'existe aucun raisonnement scientifique permettant d'expliquer en quoi le choix de ces conventions est inéluctable, naturel, évident. Seule l'histoire, en particulier l'histoire des trajectoires institutionnelles des sociétés, à l'instar des travaux menés par Norbert Elias, en particulier dans *La dynamique de l'Occident*, peut nous permettre d'y voir plus clair sur l'émergence d'un certain nombre d'entre elles, mais guère plus.

La caractéristique des principes conventionnels les plus efficaces est, par ailleurs, que les acteurs se référant à eux pour guider leur action et interagir avec d'autres individus composant la société, ne se posent même plus la question du pourquoi il leur faut suivre de tels principes. Ceux-ci sont comme *naturalisés* dans les représentations que les acteurs se font de comment *doit* fonctionner la société. Leur naturalisation s'effectue par la multiplication de repères et d'objets conventionnels qui réifient ces principes, les

rendent tangibles dans le quotidien des acteurs. En se référant à ces repères et objets, à leur façon d'être interprétés et utilisés par les autres acteurs constituant la société, chaque acteur va lui-même réduire l'incertitude pesant sur chaque interaction. Les effets positifs seront de deux ordres : individuels puisque la réduction de l'incertitude sur le comportement d'autrui accroît mon information et, par conséquent, ma capacité à agir rationnellement en fonction de mes objectifs; collectifs puisque les possibilités d'interagir de façon pacifiée s'accroîtront au niveau de la société.

Le régime conventionnel qui structure aujourd'hui notre compréhension de la société et guide nos comportements est doté d'une stabilité remarquable liée au fait que nombre d'économistes classiques ont « tenté de fonder la loi du marché sur les prétendues tendances de l'homme dans l'état de nature » (Polanyi, 1944, p.89-90) et quand, à leur suite, d'autres économistes ne sont pas parvenus à démontrer la validité scientifique de cette hypothèse forte, cette tradition chez les économistes « fut remplacée par un manque total d'intérêt pour les cultures de l'homme *non civilisé*, car celles-ci n'avaient censément rien à voir avec la compréhension des problèmes de notre époque » (Polanyi, 1944, p.90). Les croyances fondant le régime conventionnel sont, quant à elles, restées immuables.

a - La science économique en tant que théorie auto-réalisatrice

Tant les principes que l'adhésion aux repères et objets conventionnels sont dotés d'une capacité à s'auto-renforcer dans le temps (Boyer, Orléan, 1994) et aboutissent parfois à des phénomènes proches de ce que l'on a coutume d'appeler des prophéties auto-réalisatrices. C'est en partant d'un a priori d'efficacité des conventions établies ou adoptées, que les acteurs vont s'y conformer et, dès lors, aboutir au résultat qui validera ex post ces mêmes conventions. Pierre-André Chiappori (1994) a ainsi montré que la théorie économique standard (TSE) représente une théorie auto-réalisatrice, c'est-à-dire une théorie qui permet d'engendrer des prédictions adaptées à l'environnement perçu :

Une telle théorie, en tant que mécanisme complexe capable d'élaborer des prédictions dans toute une gamme de situations particulières différentes, est vraie, puisque ces prédictions sont toujours confirmées ex post dans les faits; elle passerait aisément les tests empiriques les plus sévères sans être jamais réfutée. En particulier, les agents ont certainement raison de croire en cette théorie, et de n'en point changer : chaque nouvelle observation vient corroborer le bien-fondé de leur choix initial. [...] La vérité de la théorie reste conditionnelle à son hégémonie : elle n'est exacte que dans la mesure où elle est considérée comme telle (Chiappori, 1994, p.71-72).

C'est ce mécanisme qui rend la nécessité de considérer la TSE comme universelle, alors même qu'elle ne représente qu'une théorie possible parmi d'autres. Par ailleurs, il est possible de dire, avec Karl Popper, qu'une convention n'est pas falsifiable en tant que telle, contrairement à une théorie scientifique. Cet aspect n'est pas sans poser problème pour une théorie telle la TSE apparemment non falsifiable. Dès lors, le fait que les acteurs composant la société en comprennent le fonctionnement à partir de cette théorie et conforment leur comportement à ce qu'elle prévoit, nous situe bien dans le cadre d'un régime conventionnel.

b – Nature des principes et repères du régime conventionnel

Le système économique dominant, cela a déjà été dit, et notamment par des auteurs tels que Christian Comélieu, André Gorz ou Christian Laval, se caractérise par la prédominance de la pensée économique sur tout autre principe sociétal. Mieux, pour les tenants du libéralisme « il ne s'agit plus de chercher à englober l'économie dans la société mais, au contraire, de développer des politiques qui englobent la société dans l'économie » (Gorz, 1988, p.209). Il en découle que les valeurs qui façonnent nos modes de pensée, les principes conventionnels régissant notre société, sont en lien étroit avec la compréhension de ce que représente l'économie selon les économistes eux-mêmes. Pourtant nombre d'auteurs classiques réfutent ce lien fort entre sciences économiques et valeurs. Ainsi, Léon Walras ne laisse aucun doute sur la question :

Nécessaire, utile, agréable et superflu, tout cela, pour nous, est seulement plus ou moins utile. Il n'y a pas d'avantage à tenir compte ici de la moralité ou de l'immoralité du besoin... Qu'une substance soit recherchée par un médecin pour guérir un malade, ou par un assassin pour empoisonner sa famille, c'est une question très importante à d'autres points de vue, mais tout à fait indifférente au nôtre » (Léon Walras cité in Godbout (2008, p.83).

Quant à Vilfredo Pareto, il s'exprime de la sorte :

L'économie politique n'a pas à tenir compte de la morale; mais celui qui préconise une mesure pratique doit tenir compte, non seulement des conséquences économiques mais aussi des conséquences morales, religieuses, politiques, etc. (Pareto cité in Laval, 2007, p.181).

Tout en ne niant pas l'importance des questions morales - Léon Walras souhaitant d'ailleurs distinguer le domaine de la production, régi par l'économie politique, du domaine de la répartition relevant de choix éthiques (Laval, 2007, p.208) - ces auteurs font comme si les sciences économiques pouvaient constituer un domaine de réflexion totalement indépendant des considérations sociétales, nullement influencé par les

valeurs. Cette position se comprend, remise dans le contexte européen du XIX^{ème} siècle, marqué par une croyance forte dans le progrès de la société entraîné par une science objective. Mais cette position n'est plus tenable aujourd'hui, époque de connaissance scientifique marquée par l'essor des paradigmes de l'incertitude et de la systémique, comme nous le verrons par la suite.

c - La coordination spontanée par le marché et l'homo oeconomicus

Le plus important des repères qui structure le régime conventionnel, est celui qui implique de considérer que la coordination par le marché, régi par un système de prix d'équilibre entre l'offre et la demande, est la forme *spontanée* adoptée par les individus souhaitant échanger des biens. Karl Polanyi (2008) parle à ce propos du principe du marché auto-régulateur, à distinguer des formes de marché non régulées par un système de prix déterminé par l'offre et la demande, caractéristique de nombreuses civilisations. Comme le dit également André Gorz, « on a pris l'habitude de considérer [la régulation par le marché] comme une autorégulation » (Gorz, 1988, p.62). Même lors des épisodes de crise du système économique, par exemple celui suscité par de forts dysfonctionnements du système financier en 2008, les observateurs favorables au système, soutenus en cela par la plupart des économistes, concèdent que *l'on a été trop loin avec le marché et qu'un peu de réglementation permettrait de pallier les quelques faiblesses du système*. Voilà ce que l'on entend. Il ne vient cependant à l'esprit d'aucun de ces observateurs d'imaginer qu'une société moderne pourrait s'abstraire de l'omniprésence des mécanismes marchands comme mode de coordination entre acteurs, qu'il existe un horizon plus large de mécanismes d'échanges et d'interactions entre individus au sein d'une société donnée.

Ce repère du marché autorégulateur se fonde sur un certain nombre de croyances à la base de ce qui constitue l'*homo oeconomicus*, véritable repère cognitif de nature conventionnelle, à partir duquel les acteurs formulent leur compréhension des affaires humaines, ainsi que leurs anticipations quant aux comportements des autres acteurs avec lesquels ils interagissent. En relation avec les mythes fondateurs de la main invisible en tant que mécanisme universel et de l'utilitarisme dans sa version actuelle, purement matériel et monétarisé, l'*homo oeconomicus* est un individu qui n'est mû que par son intérêt propre. Il n'interagit avec les autres *agents économiques* (entreprises, consommateurs), voire avec l'ensemble des *agents* composant la société, que sur la base

d'une rationalité individuelle, que celle-ci soit substantielle (dans la version la plus pure de la TSE) ou seulement procédurale (nuance introduite à la suite des travaux de Herbert Simon). En ce sens, sa rationalité et ses motivations intéressées l'amènent à considérer que seuls les objectifs et moyens en accord avec les valeurs structurantes des cités marchandes et industrielles (Boltanski, Thévenot, 1991) ont un sens et une légitimité. Il sera question de cette rationalité lorsque j'aborderai au chapitre suivant les valeurs et repères desquels il serait possible de s'inspirer pour redéfinir les questionnements autour du concept de développement durable. Il est néanmoins important, me semble-t-il, de souligner l'ineptie qui voudrait que le marché autorégulateur soit la résultante du laisser-faire. C'est Karl Polanyi qui nous éclaire sur ce point à partir de son travail historique et conceptuel sur l'apparition, au dix-neuvième siècle, du credo libéral et de ses conséquences. Cet auteur nous montre dans *La Grande Transformation* de 1944, que non seulement le laisser-faire ne mène nullement à un marché autorégulé compatible avec la théorie économique³⁸, mais qu'il a au contraire été nécessaire d'intervenir au niveau réglementaire afin d'instituer le cadre institutionnel au sein duquel peut s'épanouir un marché autorégulé³⁹. En effet, nous explique Karl Polanyi, quel serait l'intérêt des acteurs économiques et sociaux, tant des travailleurs que des entreprises, à laisser s'installer un mécanisme de régulation des activités économiques qui, en faisant jouer la concurrence, aboutirait à une réduction des prix et des profits ? Pourquoi devrait-on disposer d'organismes de surveillance d'éventuelles ententes entre entreprises sur les prix (organismes antitrust) si véritablement la forme de coordination spontanée entre acteurs était le marché concurrentiel ? En fait, nous montre Karl Polanyi,

La voie du libre-échange a été ouverte, et maintenue ouverte, par un accroissement énorme de l'interventionnisme continu, organisé et commandé à partir du centre. C'est une affaire très compliquée que de rendre la « liberté simple et naturelle » d'Adam Smith compatible avec les besoins d'une société humaine. (Polanyi, 1944, p.205).

En d'autres termes, le marché autorégulateur est autant un construit social que tout autre mécanisme institutionnalisé et régissant les interactions au sein d'une société humaine.

³⁸ Selon laquelle, rappelons-le de façon succincte, l'état « naturel » d'une économie qui fonctionnerait sans intervention de l'Etat, est celui d'un marché concurrentiel qui, à l'équilibre de long terme, aboutit à des profits nuls pour les entreprises.

³⁹ Ce qui est en soi un paradoxe.

De façon plus étonnante pour tous ceux qui n'auraient pas bien lu Friedrich A. Hayek, cet économiste autrichien considéré comme l'auteur emblématique de l'économie libérale, ne dit pas autre chose en 1944, soit la même année que Karl Polanyi, à propos du laissez-faire :

Il n'y a rien dans les principes du libéralisme qui permette d'en faire un dogme immuable [...]. Il y a, en particulier, une immense différence entre créer délibérément un système où la concurrence jouera le rôle le plus bienfaisant possible, et accepter passivement les institutions telles qu'elles sont. Rien n'a sans doute tant nui à la cause libérale que l'insistance butée de certains libéraux sur certains principes massifs, comme avant tout la règle du laissez-faire (Hayek, 1944, p.20).

Cet auteur, défenseur du libéralisme à l'opposé des tenants du socialisme tel Karl Polanyi, et c'est sur ce point que les auteurs divergent par la suite, refuse donc le laissez-faire en tant que dogme. Sa conviction est que la concurrence est le meilleur moyen d'accroître les effets positifs liés aux activités économiques. Pour que cette concurrence puisse jouer un rôle positif, souligne-t-il, « une armature juridique soigneusement conçue est nécessaire » (Hayek, 1944, p.33). Par ailleurs, dans les cas où émerge une importante divergence entre les intérêts individuels et le bien-être social,

il nous faut imaginer quelque chose qui remplace le mécanisme des prix. Il faut, certes, faire intervenir l'autorité chaque fois qu'il est impossible de faire fonctionner la concurrence. [...] L'Etat possède donc un domaine d'activité vaste et incontestable : créer les conditions dans lesquelles la concurrence sera la plus efficace possible, la remplacer là où elle ne peut pas être efficace, fournir les services qui, comme l'a dit Adam Smith, « tout en présentant les plus grands avantages pour une collectivité importante, sont toutefois d'une nature telle que le profit ne saurait en rembourser le coût à aucun individu ou petit groupe d'individu ». Il n'y a pas de système rationnellement soutenable dans lequel l'Etat ne ferait rien. (Hayek, 1944, p.35).

Nous sommes loin, avec Friedrich Hayek, de la convention dominante auprès de nombre d'économistes et d'acteurs de la vie politique et économique, selon laquelle le marché n'est jamais aussi favorable au bien-être que lorsque l'Etat ne s'en mêle pas.

d – La croissance du PIB

Si la mesure du PIB est censée, nous l'avons vu, mesurer l'utilité produite par la société au bénéfice des individus la composant, elle représente aujourd'hui un repère conventionnel des plus forts, alors même que nombre d'acteurs économiques et politiques s'accordent pour en dénoncer les limites. C'est le propre des repères conventionnels. Ils se perpétuent et se renforcent avec le temps quand bien même sont-ils jugés inefficaces par ceux-là mêmes qui s'y réfèrent pour orienter leurs actions.

André Gorz nous indique que l'adoption de la quantification des conséquences des actes économiques, « guide des décisions pour que l'exigence d'accroissement illimité surgisse à tous les niveaux » (Gorz, 1988, p.197). Selon cet auteur, l'emploi du terme de croissance est chargé de jugement de valeur,

il désigne le bien et le but suprêmes, son contenu est totalement indifférent, seul importe son taux, lequel à son tour, quel qu'il soit, peut refléter une accélération ou un ralentissement de la croissance, c'est-à-dire la croissance de la croissance ou sa diminution, donc un progrès ou une régression dans l'ordre du Bien. La valeur affective, quasi religieuse, dont est chargé ce terme ne procède pas d'un raisonnement mais d'un jugement normatif, a priori (Gorz, 1988, p.197).

La croissance du PIB est en ce sens un repère conventionnel, norme sociale *bonne en soi* et donc non questionnable et, même lorsqu'elle est questionnée, c'est pour tenter d'en redimensionner l'influence, par exemple au sein de l'IDH (Indice de Développement Humain), indice élaboré par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) en 1990 à partir d'une pondération entre espérance de vie, taux d'alphabétisation et, justement, PIB. Ainsi, on ne s'interroge pas

sur la croissance elle-même, sur sa signification, sur sa désirabilité, sa possibilité dans le long terme : la croissance est considérée comme une sorte de présupposé indiscutable de tout le raisonnement (Comélieu, 2006, p.87).

2. Mythes inhérents au système économique dominant

Outre les mythes fondateurs issus des sciences économiques et les repères conventionnels qui en découlent, il est important de compléter l'analyse en mentionnant l'existence d'un certain nombre de mythes qui se sont progressivement imposés en tant que repères conventionnels, avec l'essor de la société capitaliste marchande et industrielle en Europe d'abord, à travers le monde ensuite. La modernité, la révolution industrielle qu'elle a enfantée au sein d'un système capitaliste marchand, a créé une véritable rupture dans la pensée grâce en particulier à la place de la connaissance scientifique. L'objectif, si l'on suit Ernest Renan au bout de sa logique de la modernité, est que la science « organise le monde à la place de Dieu, et finalement se substitue au Créateur » (Domenach, 1995, p.18). Cela suppose sans doute que les mythes de

l'époque pré-moderne laissent progressivement la place à de nouveaux mythes⁴⁰. Ces mythes sont issus d'une vision du progrès des sociétés humaines assis sur un essor continu et bénéfique de la connaissance scientifique et de ses applications au monde matériel. Résultat d'une entreprise de démystification, notamment du sacré, ces mythes ont fait perdre de vue au monde moderne

que ces systèmes impliquaient que des limites soient fixés à la condition humaine, tout en leur donnant sens. En remplaçant le sacré par la raison et la science, [le monde moderne] a perdu tout sens des limites et, par là-même, c'est le sens qu'il a sacrifié. L'expansion médicale va de pair avec celle du mythe selon lequel la suppression de la douleur, du handicap et le recul indéfini de la mort sont des objectifs désirables et réalisables grâce au développement indéfini du système médical. On ne peut donner sens à cela même que l'on ne cherche qu'à extirper (Dupuy, 2002, p.57).

Le mythe du « plus égal mieux »

Ce premier mythe est très étroitement lié à la question de la croissance économique, poursuivie encore et toujours. Il est surtout lié à l'essor de la consommation de masse, dans les années 1920 aux Etats-Unis, après le second conflit mondial en Europe et au Japon, plus tard encore ailleurs. Dans un monde où la plupart des initiatives semblent conditionnées à la croissance et où le développement humain est lié à cette croissance, il est important de produire toujours plus. Ce mythe devient tangible pour les acteurs via le repère conventionnel fort que représente la mesure de l'accroissement du Produit Intérieur Brut, repère aux vertus presque magiques :

Les sociétés modernes paraissent fascinées par l'augmentation de la richesse, et surtout de la richesse individuelle ; mais comme elles expriment cette richesse sous une forme essentiellement monétaire, elles sont préoccupées de la valeur totale attribuée à cette richesse plutôt que de la pluralité de ses dimensions et de ses composantes (Comélieu, 2006, p.17).

Le progrès de l'accroissement du bien-être se mesurant par ces richesses individuelles, Christian Comélieu le résume dans la formule « plus = mieux ». Ce mythe, on le voit, est étroitement lié à ce que Christian Comélieu qualifie d'obsession utilitariste, obsession n'ayant plus grand-chose à voir avec l'utilitarisme de Jeremy Bentham et John Stuart Mill. Il aboutit à une reconfiguration des valeurs et des croyances constituant la vie en société et ce à plusieurs niveaux :

⁴⁰ « Toute société repose sur des mythes. Dit autrement, l'homme sans mythe est un mythe » (Zaoual, 2006, p.115).

- la croyance dans ce que Jean Baudrillard appelle le *mythe du Cargo*. « La profusion des biens est ressentie [...] comme *une grâce de nature*, comme une manne et un bienfait du ciel » (Baudrillard, 1970, p.28). Les biens de consommation sont d'autant plus perçus de la sorte qu'ils sont le produit de systèmes experts (Giddens, 1990) clos et cognitivement inaccessibles aux consommateurs. On ne se rend plus compte de la complexité qui se cache derrière chaque objet qui nous est offert sur le marché, comme l'illustre parfaitement André Gorz (1988, p.97) lorsqu'il énumère l'ensemble des savoirs spécialisés et des opérations requises aujourd'hui pour obtenir un produit relativement fruste comme une bicyclette.
- La croissance serait porteuse d'abondance, elle-même source d'égalitarisme. Bien que les faits démentent fréquemment cette assertion (comme l'ont abondamment montré Amartya Sen ou John Galbraith), l'on considère que les inégalités ne sont pas le produit du régime conventionnel dominant mais des dysfonctionnements d'un système économique qui, corrigé de ses défauts intrinsèques, pourrait aboutir à sortir de la gêne matérielle l'ensemble de l'humanité. De nouvelles phases de croissance devraient nous mener à réduire les inégalités qui accompagnent l'essor de notre société. Jean Baudrillard nous montre pour sa part que, non seulement la croissance n'est pas porteuse d'abondance pour chacun, mais que les inégalités constatées sont la résultante de la logique de croissance. Se fondant sur la thèse selon laquelle « toute société, quelle qu'elle soit et *quel que soit le volume des biens produits ou de la richesse disponible*, s'articule à la fois sur un *excédent structurel* et sur une *pénurie structurelle* » (Baudrillard, 1970, p. 65), l'auteur montre que la croissance est la source des inégalités sociales. Partant du fait que la valeur d'un bien en tant que signe social est plus importante que sa valeur d'usage, l'auteur nous explique que les individus aspirent avant tout à se différencier des autres, aspiration favorable à la production d'inégalités. Cette différenciation, nécessaire aux individus pour qu'ils se sentent exister, assume une forme de plus en plus matérielle à mesure que se renforcent la liberté des modernes et l'individualisme. Faute d'exister au regard de l'autre en tant que membre d'un réseau social dense, au sein duquel chacun est reconnu par la place qu'il y occupe, l'aspiration à un statut et à une reconnaissance se modifie en différenciation dans la consommation. C'est ce phénomène, bien plus qu'une

théorie des besoins et de la satisfaction, ou qu'un calcul de la valeur d'usage, explique Jean Baudrillard, qui rend raison du caractère illimité de la consommation. Les aspirations, allant plus vite et étant toujours supérieures à la production, constituent un moteur de la croissance économique, en engendrant un « excédent perpétuel des besoins par rapport à l'offre des biens » (Baudrillard, 1970, p.85).

- Ce besoin de croissance est davantage une contrainte systémique qu'un moyen de répondre aux aspirations des individus. En effet, l'industrialisation des activités humaines, menée dans le cadre de la rationalité économique, pour le dire avec André Gorz, permet d'économiser du temps de travail à l'échelle de la société, de produire toujours plus avec moins d'heures de travail et de capital. Or, « du point de vue économique, le temps de travail économisé, à l'échelle de la société, grâce à l'efficacité croissante des moyens mis en œuvre, est du temps de travail disponible pour une production additionnelle de richesses » (Gorz, 1988, p.16). L'efficacité du mode de production induit par cette rationalité économique contraint le système à étendre son champ à toute activité humaine, phénomène unique dans l'histoire des sociétés humaines, comme l'a parfaitement montré Karl Polanyi (2008). La confusion entre fins et moyens devient donc totale, la fin devenant la capacité du système à produire de façon toujours plus efficace et non à répondre à un quelconque objectif de bien-être. Cette production doit s'inscrire dans un cadre marchand et, du fait que son inscription dans le cadre de la rationalité économique conduit à une augmentation continue des quantités offertes sur le marché, suppose une capacité « à faire croître les besoins de consommation au moins aussi vite que la production de marchandises et de services marchands » (Gorz, 1988, p.185). Il faut donc consommer pour produire et non plus produire pour satisfaire des besoins. Ceci implique, comme l'exprime André Gorz, de repousser les frontières du *suffisant* et, pour ce faire, de susciter l'envie « d'avoir ce que les « autres » [ont] de plus, de mieux ou d'autre que vous » (Gorz, 1988, p.187), autre raison de faire subsister des écarts de revenus importants, voire, comme l'a montré Jean Baudrillard, des inégalités fortes. La consommation se met alors au service des besoins du capital (Gorz, 1988, p.195) et se tourne de plus en plus vers le superflu qui, bien davantage que le nécessaire, est à forte valeur

symbolique et permet de se positionner socialement et de se différencier des autres, bref d'exister socialement.

Le mythe de la maîtrise de la biosphère

La révolution scientifique qui a précédé et rendu possible la révolution industrielle a servi de socle à l'émergence d'un autre mythe qui conditionne fortement au quotidien notre façon de percevoir notre relation au monde. D'une volonté compréhensible de rééquilibrer le rapport de force avec une nature souvent hostile, un basculement progressif de ce rapport de force nous mène à croire possible la maîtrise de la biosphère. En Europe essentiellement, la rupture du scientifique avec le religieux permet d'intervenir sans « tabous » sur l'environnement. L'individu organise autour de lui le monde nouveau, un monde *désenchanté* et qui, depuis Descartes, s'organise selon « une rupture ontique à l'intérieur de l'ordre du vivant » (Schaeffer, 2007, p.26). L'homme est classé à part dans le monde du vivant, il n'est plus partie intégrante de son environnement et des êtres le peuplent. De façon générale, comme le montrent Jean-Marie Schaeffer et Philippe Descola, en occident la vision du monde est une collection de « concepts disjonctifs », contrairement à ce qu'il advient dans nombre d'autres sociétés humaines. Il en est autrement de la pensée chinoise, analysée par Anne Cheng. Avec ce schéma de pensée,

il en résulte une vision du monde, non pas comme un ensemble d'entités discrètes et indépendantes dont chacune constitue en elle-même une essence, mais comme un réseau continu de relations entre le tout et les parties, sans que l'un transcende les autres (Cheng, 1997, p.40).

Selon cette vision, l'homme faisant partie d'un tout indissociable ne peut prétendre maîtriser le monde, contrairement à ce qu'induit « l'esprit européen » (Malraux, 1926).

Si le positivisme du XIX^{ème} est aujourd'hui moins ardemment défendu, il n'en a pas moins déteint sur la société dans son ensemble. Le fait que les sciences économiques soient parvenues à imposer une vision de la nature extrêmement réductrice⁴¹, puits de ressources que l'homme doit gérer au mieux selon ses propres intérêts exclusifs, est suffisamment clair pour comprendre combien le mythe de la maîtrise de la biosphère est

⁴¹ Lire pour s'en convaincre, l'ouvrage de Franck-Dominique Vivien, *Le développement soutenable*, paru chez La Découverte en 2005.

ancré dans la société. Certes, l'avènement des risques majeurs, la mise sur agenda international du changement climatique en particulier, nous fait prendre conscience que cette maîtrise est toute relative. La prise de conscience l'est tout autant. Dans la pensée véhiculée par le concept de développement durable, l'homme continue à se penser dissocié du reste de la biosphère, occupant d'un lieu autrefois accueillant, aujourd'hui menacé et qu'il faudrait protéger. Ce mode de pensée oublie que ce qui caractérise l'homme n'est pas purement introspectif, mais résulte d'une interaction permanente avec les autres éléments de la biosphère dont l'homme est un constituant au même titre que tout objet animé ou inanimé. De nombreux travaux en biologie génétique sont éclairants quant aux interactions multiples entre notre constitution génétique et l'environnement. Certains travaux montrent l'importance « de « l'environnement extérieur » sur le phénotype, c'est-à-dire sur l'organisme biologique en tant qu'entité interactionnelle » (Schaeffer, 2007, p.172). De même, la mécanique quantique, à travers la théorie de l'indétermination de Werner Heisenberg énoncée en 1927, puis la théorie de la décohérence de Heinz Dieter Zeh en 1970, nous indique que, au niveau des particules élémentaires, les caractéristiques exprimées dépendent étroitement de leur environnement immédiat. Ilya Prigogine (1994) nous montre qu'il en est de même dans le cas de certaines molécules.

Nombreux sont donc les champs scientifiques qui nous imposent un homme inscrit, au plus profond de lui-même, dans une interaction permanente avec un environnement qu'il considère comme « autre », alors qu'il n'en est qu'une partie intégrante. Malgré ces avancées scientifiques, nous nous étonnons des conséquences de nos actes, de ce que notre empreinte sur l'environnement menacerait la survie de notre espèce. Nous nous étonnons également, comme lors du tsunami de décembre 2004, en Asie du Sud-Est, de la capacité des animaux à sentir arriver le danger. Nous cherchons à compenser ce sens perdu à l'aide de la technologie mais, comme l'a encore montré la tempête Xynthia dans l'Ouest de la France, début 2010, et les inondations mortelles qui ont suivi, la société ne se pense plus en fonction des risques possibles. Les risques doivent être circonscrits, voire éliminés. La rupture du lien entre l'homme et son environnement est consommée et l'on s'étonne que les aléas climatiques aient encore une emprise sur notre quotidien. Ainsi, lorsqu'un grand nombre de véhicules est resté bloqué toute une nuit pour cause de neige et de glace, les 4 et 5 janvier 2003 sur l'autoroute A10 à proximité de Paris, il a été question des responsabilités humaines (Météo France, les

sociétés d'autoroutes, le gouvernement...) et non du fait qu'il nous faut accepter de ne pas maîtriser l'ensemble des facteurs de risque induits par notre façon de vivre dans notre environnement. Ne nageons-nous pas en pleine *ubris* ? Certes, des progrès indéniables ont été accomplis, et nous sommes loin du XVI^{ème} siècle étudié par Fernand Braudel dans son ouvrage majeur que constitue *La Méditerranée*, lorsque même la vie politique et militaire était rythmée par les saisons, que les ambassades et les campagnes militaires s'arrêtaient en temps voulu face aux inévitables intempéries (Braudel, 1949). Aujourd'hui, ces intempéries nous paraissent inacceptables dès qu'elles viennent freiner l'activité humaine, fait d'autant plus remarquable que la période qui s'annonce, scandée par le changement climatique, promet d'être des plus imprévisibles et riche en épisodes extrêmes.

Le mythe de la maîtrise de « l'espace-temps »

Dans la lignée des mythes précédemment abordés, et outre le mythe de l'immortalité, tel que décrit par Jean-Pierre Dupuy (2002) et qui participe également de cette *ubris*, il nous faut nous arrêter sur un autre mythe d'importance, caractéristique à la fois de l'évolution de notre société et de la tension croissante avec les équilibres écologiques. Ce mythe est composé de deux éléments. Il y a en premier lieu notre volonté de maîtriser l'ensemble de la planète, de rendre l'espace planétaire accessible à chacun. Par ailleurs, nous nous laissons guider par notre désir de maîtriser le temps, que nous percevons sous une forme linéaire aujourd'hui, alors que sa représentation fût longtemps cyclique (Rist, 2001). Est-ce cette linéarité qui nous donne l'impression de voir fuir le temps devant nous ?

Comme le soulignent José Corpataux et Olivier Crévoisier (2007), ces deux dimensions sont rarement traitées conjointement, en particulier par la théorie économique. C'est d'autant plus étonnant que l'accroissement des consommations de ressources n'est pas sans lien avec notre relation à ces deux dimensions combinées. Je souhaiterais montrer ici que, au-delà des modifications profondes de notre relation au temps et à l'espace, la préoccupation contemporaine qui est celle d'aller toujours plus vite, nous mène à conjuguer la maîtrise de ces deux dimensions. C'est cette conjonction qui permet d'aplatir, jusqu'à la dissolution, tant la dimension temporelle que, plus encore, la dimension spatiale et, ce faisant, d'éliminer plus radicalement encore que ne le

présupposait déjà la maîtrise de la nature, toute contrainte physique aux activités humaines. David Harvey (1989) parle de « compression de l'espace-temps », conséquence de l'accélération du rythme de vie et de l'annihilation de l'espace par le temps.

Hartmut Rosa (2010) montre brillamment que ce phénomène n'est pas nouveau, loin s'en faut. De nombreux auteurs constatent dès la première moitié du XIX^{ème} siècle l'essor de la mobilité, de la remise en cause de toute forme sociale stable. Ces auteurs voient émerger le mouvement pour le mouvement, sans objectif déterminé. A quand remonterait ce phénomène ? Selon les auteurs s'étant intéressés à la question, et passés en revue par Hartmut Rosa, le début de ce mouvement d'accélération continue de la société est un phénomène contemporain des prémices de la modernité, quelque part entre la Renaissance et le milieu du XVIII^{ème} siècle.

Le mouvement comme leitmotiv

Ce mouvement du toujours plus vite s'inscrit dans un mouvement plus général qui fait du changement permanent un autre trait caractéristique de la modernité.

Répudiant l'ancien, appelant le nouveau, son principe la pousse à aller toujours plus vite, à consommer toujours davantage, à devenir une idéologie du changement pour le changement et à aboutir à une « culture de la quotidienneté », qui récupère et recycle continuellement le passé – autrement dit qui l'abolit [...]. Il est possible que la modernité débouche sur le culte indiscriminé du nouveau et sur la négation même d'un changement qui ait un sens (Domenach, 1995, p.15).

Le mythe dont il est question ici est donc étroitement lié à celui du changement. A quoi est dû ce changement ? Comme l'explique Anthony Giddens, en s'appuyant sur la pensée de Karl Marx,

l'économie capitaliste est intrinsèquement instable et agitée. Dans le capitalisme, toute reproduction économique est une « reproduction par accroissement », parce que l'ordre économique ne peut demeurer en équilibre plus ou moins statique, comme c'était le cas dans la plupart des systèmes traditionnels (Giddens, 1990, p.67).

La croissance évoquée plus haut a donc d'autres conséquences que celle du toujours plus, du « plus vaut plus » d'André Gorz (1988), principe qui s'est substitué progressivement à la notion de suffisance. Ce principe s'applique à de nombreux domaines : puissance, revenu, chiffre d'affaires, longévité, niveau de consommation, mais aussi à la vitesse. Une dynamique est assurée en particulier grâce à ce toujours

plus qui dépasse les besoins, dynamique nécessaire dans une logique d'agitation permanente. Mais nécessaire à qui ? Ou plutôt à quoi ? Au système dans lequel nous nous situons, assurément. Aux individus, cela est moins certain. Car ce mouvement n'est pas sans conséquences pour chacun de nous. Comme le dit Pierre-André Taguieff,

exhorter à être « moderne », c'est exhorter à devenir « toujours plus » moderne, c'est-à-dire à se montrer toujours plus contemporain ou toujours plus « en avance ». Injonction vide, tant qu'on n'a pas défini ce qu'est l'essence de la « modernité ». La seule réponse générale possible, c'est qu'elle est rupture toujours recommencée, ou encore changement perpétuel, selon un mouvement accéléré (Taguieff, 2001, p.80).

Cette position est extrêmement inconfortable. Vivre selon l'impératif « bougiste » comme le définit Pierre-André Taguieff, provoque chez l'individu l'accroissement de l'instabilité, de la précarité et de l'insécurité généralisée.

La modernité et l'espace-temps

Le capitalisme marchand et industrialisé a besoin de s'étendre selon une dynamique décrite par des auteurs comme André Gorz. Cette extension se poursuit principalement dans deux directions complémentaires.

Dans un sens, elle favorise l'intégration progressive à la sphère marchande des activités humaines autrefois gérées, soit par la sphère publique, soit dans le cadre de la sphère de la réciprocité (Polanyi, 2008), c'est-à-dire des relations interpersonnelles. Dans le système économique dominant, le toujours plus supposant une poursuite continue de la production, il faut bien écouler cette production et donc créer des besoins. « Les besoins ne sont rien que la forme plus avancée de la systématisation rationnelle des forces productives au niveau individuel » (Baudrillard, 1970, p.104). Tout acte, y compris celui qui semble s'inscrire dans le temps libre, devient consommation afin de s'insérer dans un cycle marchand. A terme, c'est l'ensemble de notre quotidien qui devrait ressortir d'activités marchandes, le marché étant considéré dans ce système comme le plus apte à rendre les services dont chacun a besoin.

La seconde direction poursuivie par le système est la dimension spatiale. Toute région du monde est un marché potentiel qu'il faut intégrer au système. La mondialisation n'a pas d'autre origine que cette soif inextinguible de nouvelles opportunités de marché. Or, les entreprises en quête de profit ont notamment pour objectif de réduire leurs coûts,

tant de production que de distribution des « biens » qu'elles contribuent à introduire sur le marché. Il est donc essentiel que les efforts technologiques portent sur les moyens de réduire les distances, de rapprocher les antipodes et d'éliminer les inconvénients du temps nécessaire à la circulation des biens physiques. Idéalement, il faudrait tendre vers l'ubiquité, fin ultime de ce mouvement de modernité où chacun pourrait être partout à la fois. Mais la poursuite de cette maîtrise de l'espace-temps, ce fait de souhaiter être partout à la fois, n'est-ce pas aussi le moyen de n'être plus nulle part ? Comme l'écrit Paul Virilio,

rapprocher du « lointain » éloigne proportionnellement du « prochain », de l'ami, du parent, du voisin, rendant ainsi étrangers voire ennemis, tous ceux qui se trouvent à proximité, famille, relations de travail ou de voisinage. Cette inversion des pratiques sociales déjà manifeste dans l'aménagement des moyens de communication (port, gare, aéroport...) est encore renforcée, radicalisée par les nouveaux moyens de télécommunication (téléport...) (Virilio, 1995, p.33).

La prise en compte du temps comme variable de compétitivité des individus et des organisations (accroître sans cesse la productivité horaire du travail, produire juste à temps, accroître la vitesse des transports...) tend à annihiler la notion même de distance spatiale au profit de la seule mesure de la distance temporelle. Il faut rappeler ici que cette notion de temps était inexistante dans les sociétés primitives, ce qu'a montré Jean Baudrillard (1970, p.241). Par la suite, le temps s'est inscrit dans une relation aujourd'hui perdue avec les lieux. Pour les sociétés *pré-modernes* « le calcul du temps qui rythmait la vie quotidienne de la majorité de la population associait toujours temps à espace » (Giddens, 1990, p.26). Le « quand » était toujours associé au « où », la diffusion progressive de l'horlogerie modifiant substantiellement cette relation forte. Or, il faut également noter que

dans les sociétés pré-modernes, espace et lieu coïncident en grande partie, puisque les dimensions spatiales de la vie sociale sont, pour la majeure partie de la population, et à plus d'un titre, dominées par la notion de « présence » - par des activités localisées (Giddens, 1990, p.27).

La délocalisation n'est donc envisageable qu'à partir du moment où l'espace et le temps sont séparés, tandis que l'on voit, par ce changement substantiel, que « la modernité est forcément globalisatrice » (Giddens, 1990, p.69).

Cette contraction volontaire de l'espace tient en ce que le temps est devenu « une denrée rare, précieuse, soumise aux lois de la valeur d'échange » (Baudrillard, 1970,

p.242) et le temps libre doit être consommé comme le reste et non plus *gaspillé*. Le gaspillage du temps correspond quant à lui au luxe suprême dans notre société.

Les conséquences de la poursuite de ce mythe

Les conséquences sociales, notamment notre relation à l'autre mais aussi à l'ailleurs, de cette séparation entre l'espace et le temps dans un premier temps, puis de l'écrasement de la dimension spatiale au sein de la dimension temporelle, sont particulièrement importantes.

Si la révolution des transports du siècle dernier avait déjà occasionné une mutation du territoire urbain sur l'ensemble de notre continent, l'actuelle révolution des transmissions (interactives) provoque à son tour une commutation de l'environnement urbain où l'image l'emporte sur la chose dont elle est l'image ; l'ancienne Cité devenant peu à peu une agglomération paradoxale, les relations de proximité immédiate cédant le pas aux interrelations à distance (Virilio, 1995, p.32).

Nous cultivons toujours plus de relations sociales et professionnelles à des distances telles qu'elles ne peuvent être suivies qu'à l'aide de prothèses techniques toujours plus sophistiquées. Ces relations à distance prennent une place toujours plus grande dans le quotidien de l'homme moderne tandis qu'à l'inverse, dans les contextes urbains en particulier, la plupart des contacts entre personnes sont des contacts relativement éphémères (Giddens, 1990, p.86), ce que favorise la prédominance des relations humaines sur un mode marchand. Le temps local n'est plus capable de rythmer nos activités et est remplacé par un temps mondial qui régit les activités économiques et, chaque jour davantage, également les activités sociales. Cet aspect n'est pas sans conséquences également en matière de politiques territoriales, ce sur quoi nous reviendrons au dernier chapitre de cet ouvrage.

Les relations sociales de l'homme moderne, y compris les plus intimes, sont contraintes par des supports technologiques toujours plus sophistiqués et vulnérables, qu'il s'agisse des technologies de l'information ou des vecteurs de mobilité. Qui n'a pas de parents ou d'amis dans d'autres régions, d'autres pays, sur d'autres continents ? La mobilité, comme moyen de vivre socialement, devient indispensable à l'homme moderne, qui trouve que le temps passé entre deux points de l'espace est toujours trop long. Traverser la France en plus de quatre heures est le signe que le pays n'est pas assez moderne, tandis que le moindre dérèglement, le moindre retard, est particulièrement mal vécu.

De même, nous parvenons quotidiennement des produits provenant du monde entier, y compris des biens périssables qu'il faut donc faire arriver au plus vite et dont nous saurions de plus en plus difficilement nous passer. Le mythe du cargo énoncé par Jean Baudrillard en 1970 a pris en ampleur. Cette mobilité des biens, en particulier alimentaires, renforce notre éloignement à notre environnement proche. Les saisons ont de moins en moins de sens pour les fruits et légumes. Enfin, *last but not least*, les loisirs de l'homme moderne ne sont plus localisés. Nous consommons des espaces touristiques à l'échelle de la planète, tandis que l'absurdité du système marchand rend moins cher des séjours lointains dans des pays du Sud plutôt que des séjours de proximité. Des habitudes se prennent dans ce domaine comme dans tant d'autres, qui vont à l'envers exactement de ce que supposerait une véritable prise de conscience des enjeux du développement durable et des nécessaires changements de comportements. Ce sont ces habitudes, celles d'avoir toujours plus, celles de ne pas se penser partie intégrante de l'environnement, celles de souhaiter, puis d'exiger une mobilité parfaite, qui engendrent une tendance à l'accélération de l'entropie systémique, telle que parfaitement décrite par Nicholas Georgescu-Roegen (1979).

Enfin, conséquence supplémentaire de cette course à l'accélération du mouvement, « pour vivre dans l'espace-temps de la société industrielle, il est nécessaire d'avoir accès à cette prothèse qu'est le transport » (Dupuy, 2002, p.61). Cette prothèse, tout comme les prothèses de la communication instantanée, repose sur une organisation sociale et technique dont la complexité s'accroît avec les performances requises au nom de la vitesse. Les systèmes permettant d'accroître la vitesse de mouvement et de communication sont de plus en plus performants mais, également, bien plus vulnérables techniquement. Les inévitables dysfonctionnements des réseaux ferrés, autoroutiers ou informatiques ne peuvent que difficilement être compensés par d'autres dispositifs technico-organisationnels permettant un résultat analogue. Dans ces cas-là, les individus et les organisations se retrouvent face à la dure réalité d'un monde dont l'étendue spatiale réapparaît soudainement, dimension gommée mais latente. La mécanique est grippée et entraîne des dérèglements sociotechniques d'autant plus importants que les promesses technologiques des dispositifs techniques en question *oublent* de nous en signaler les possibles défaillances.

Conclusion

Nombre de mythes et de croyances constituent donc aujourd'hui l'ossature de notre société. Les interactions entre les croyances, souvent non fondées, que nous avons de ce qui constitueraient des éléments indépassables de toute société humaine complexe, et le fonctionnement effectif de notre quotidien, enrichissent et renforcent le régime conventionnel qui sous-tend le système économique dominant. Cet aspect est déterminant si l'on souhaite comprendre à quel niveau se situent les principaux obstacles à l'émergence d'une trajectoire sociétale compatible avec la poursuite des enjeux du développement durable. Les valeurs portées par la société, les croyances sur le monde tel qu'il va et tel qu'il ne peut aller autrement, constituent un blocage déterminant face au besoin de modifier en profondeur nos comportements afin de répondre à ces enjeux.

Ce diagnostic établi, il reste dans les deux chapitres suivants de l'ouvrage à établir les pistes susceptibles de modifier cet état de fait et de nous permettre d'orienter les actions humaines dans un sens autre.

Chapitre 3 : Comment repenser les repères d'un régime conventionnel apte à répondre aux enjeux du Développement Durable ?

- *Qu'est-ce que signifie "apprivoiser" ?*

- *C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie "créer des liens..."*

- *Créer des liens ?*

- *Bien sûr, dit le renard. Tu n'es encore pour moi qu'un petit garçon tout semblable à cent mille petits garçons. Et je n'ai pas besoin de toi. Et tu n'as pas besoin de moi non plus. Je ne suis pour toi qu'un renard semblable à cent mille renards. Mais, si tu m'apprivoises, nous aurons besoin l'un de l'autre. Tu seras pour moi unique au monde. Je serai pour toi unique au monde...*

Le renard se tut et regarda longtemps le petit prince:

- *S'il te plaît... apprivoise-moi ! dit-il.*

- *Je veux bien, répondit le petit prince, mais je n'ai pas beaucoup de temps. J'ai des amis à découvrir et beaucoup de choses à connaître.*

- *On ne connaît que les choses que l'on apprivoise, dit le renard. Les hommes n'ont plus le temps de rien connaître. Ils achètent des choses toutes faites chez les marchands. Mais comme il n'existe point de marchands d'amis, les hommes n'ont plus d'amis. Si tu veux un ami, apprivoise-moi !*

Le Petit Prince, Antoine de Saint Exupéry

Le chapitre précédent nous a permis de réfléchir à ce qui constitue les fondements du système économique dominant et, partant, aux mythes, valeurs et principes à la base des repères conventionnels qui structurent les comportements individuels et interindividuels. L'un des objectifs de ce livre étant de vouloir démontrer que les changements préconisés, si l'on souhaite s'orienter vers une société soutenable, ne peuvent survenir sans modifications de ces repères, il paraît maintenant pertinent de se poser la question de l'évolution vers des repères adéquats. Le raisonnement est délicat. La tentation pourrait être grande de souhaiter indiquer les mesures qu'il faudrait adopter. Il s'agira dans la suite de ce travail d'éviter de tomber dans le piège normatif et prescriptif, ceci pour diverses raisons :

- de façon qui pourrait paraître paradoxale (mais les paradoxes en sont rarement, après analyse), après avoir critiqué les travers inhérents au système économique dominant, j'adopterai un point de vue libéral dans le sens théorique développé par Friedrich Hayek (1944, 1980) qui, face à la complexité du fonctionnement de la société, récuse la capacité cognitive des individus, voire d'organisations aussi importantes que l'administration étatique, à déterminer de façon rationnelle et consciente les actions précises qui devraient être menées par les individus afin que la société puisse atteindre les buts définis ;
- l'économie des conventions ne dit pas autre chose quand elle traite de l'émergence des conventions, mécanismes de coordination entre acteurs qui apparaissent fréquemment sans intention explicite. Robert Boyer et André Orléan (1994) ont montré l'extrême difficulté de voir émerger des conventions en lieu et place de conventions en vigueur, quand bien même escompte-t-on des résultats largement supérieurs. Comme le montre par ailleurs Norbert Elias (1969), rien dans l'histoire n'indique que les repères qui modèlent et structurent une société humaine résultent d'un plan ou d'un procédé rationnel ;
- indiquer les mesures à prendre de façon absolue suppose d'ignorer que les sociétés humaines sont plurielles, qu'elles s'inscrivent dans des contextes géophysiques, politiques et historiques divers et que, dès lors, la façon dont elles s'organisent et agissent ne peut se fonder sur des modes de coordination et d'interaction homogènes, non plus que sur des objectifs particuliers identiques.

Ce chapitre aura donc pour but non pas de définir les mesures concrètes à prendre afin d'orienter la société vers un développement durable, mais de réfléchir aux conditions susceptibles de permettre aux acteurs des sociétés humaines de modifier leurs repères et leurs comportements dans ce sens. Pour ce faire, j'insisterai sur l'articulation possible entre un certain nombre de principes et de valeurs qui, mis en cohérence, sont susceptibles d'apporter une vision sociétale en rupture avec le monde tel que nous le pratiquons.

1. L'homme et la société

La question de la prévalence de l'individu comme étant à l'origine des caractéristiques de la société, ou de cette dernière sur le comportement des individus, demeure posée

sans que l'on puisse trouver de réponse qui satisfasse chacun. Face à certains problèmes considérés comme inhérents au fonctionnement de notre société, par exemple l'excès de consommation de ressources et de production de déchets, cela revient à souhaiter trouver des réponses soit au niveau du comportement des individus, en responsabilisant ceux-ci et en particulier les consommateurs, soit au niveau du système social en tant qu'organisation déterminant implicitement les comportements individuels. La difficulté du débat tient probablement au fait qu'il n'y a pas de réponse tranchée qui pourrait mettre tout le monde d'accord, sans doute en raison, comme l'a montré Norbert Elias, du fait que la structure d'une société influence le comportement des individus tout en étant le résultat d'initiatives individuelles. Comme l'écrit Hartmut Rosa,

la question de savoir par quels mécanismes peuvent s'adapter et s'harmoniser les logiques et les exigences systémiques et structurelles, d'une part, et les perspectives des acteurs, d'autre part, reste peut-être l'un des problèmes les plus mystérieux du monde social (Rosa, 2010, p.17).

La question de ce qui prévaut sur l'autre composante n'aurait pas grand sens, puisque individus et « société » interagissent en boucle dans un processus de coévolution⁴². « Comme l'écrivait Claude Lefort, à peu près en ces termes, individu et totalité sociale sont mutuellement transcendants l'un par rapport à l'autre » (Caillé, 2000, p.19). Cette question a néanmoins du sens quant à la façon de concevoir des solutions aux problèmes sociétaux qui se présentent à nous.

L'économie des conventions, théorie à laquelle je me réfère dans ce livre, a affiché dès le départ cette ambition de réconcilier les deux positions méthodologiques que représentent le holisme et l'individualisme, en insistant à la fois sur l'existence de conventions qui guident notre comportement afin d'interagir plus efficacement avec les autres individus constitutifs de la société, et sur de réelles motivations individuelles à l'origine des agissements de chacun.

L'enjeu, par rapport au développement durable, est de parvenir à modifier les comportements individuels et collectifs. Pour ce faire, je vais d'abord insister sur les motivations individuelles, elles-mêmes à l'origine des types d'interactions possibles entre individus au sein des sociétés humaines.

⁴² Coévolution dans le sens de changement couplé entre les individus et la société et non dans le sens évolutionniste qui peut lui être donné, je précise.

Quelles relations entre les hommes ?

Cela a été dit au chapitre précédent, la représentation que nous nous faisons collectivement des motivations humaines sont empreintes des assertions des sciences économiques, elles-mêmes produit d'un certain courant de la philosophie politique (Helvétius, Mandeville...) ⁴³. Il est même possible d'affirmer, à la suite de Friedrich Hayek (1980, p.881) pour qui l'évolution culturelle est le résultat d'un processus où la culture et la raison se sont développées de façon conjointe, que le fait de se représenter l'humanité d'une certaine manière a également un effet performatif sur la culture des sociétés et, de fait, aboutit à ce que les motivations humaines d'une population correspondent effectivement à terme aux représentations qui en sont faites.

Cela a pour conséquence de placer l'intérêt au cœur de toute motivation humaine. Même lorsque certaines actions semblent mues par l'altruisme ou d'autres considérations a priori désintéressées, les porteurs du paradigme de l'homo oeconomicus parviennent à démontrer qu'il s'agit, là encore, d'agissements mus par l'intérêt personnel. La position ici retenue, appuyée en cela notamment par les travaux des chercheurs du MAUSS ⁴⁴ et, avant cela, par Marcel Mauss ou Karl Polanyi, est que le paradigme des comportements humains mus par le seul intérêt ne résiste pas à une analyse historique et anthropologique des faits. L'ouvrage de Marcel Mauss de 1925, *Essai sur le don*, marque une étape importante dans la compréhension des modes d'échange et des relations entre humains. Comme nous le dit Georges Bataille en 1949,

l'économie classique a imaginé que l'échange primitif se produisait sous forme de troc : elle n'avait, en effet, aucune raison de supposer qu'un moyen d'acquisition comme l'échange ait pu avoir pour origine, non le besoin d'acquérir qu'il satisfait aujourd'hui, mais le besoin contraire de la destruction et de la perte. La conception traditionnelle des origines de l'économie n'a été ruinée qu'à une date récente, assez récente même pour qu'un grand nombre d'économistes continue à représenter arbitrairement le troc comme l'ancêtre du commerce (Bataille, 1967, p. 32).

Bien entendu, chacun sait que le travail de Marcel Mauss nous a permis de comprendre que le don oblige celui qui reçoit envers celui qui a fait montre de générosité à son égard. De façon assez rapide, les promoteurs de l'homo oeconomicus en concluent qu'il

⁴³ « De même que le monde physique est régi par les lois du mouvement, l'univers moral est régi par les lois de l'intérêt » (Helvétius cité par Godbout, 2007, p.65).

⁴⁴ Mouvement Anti Utilitaire en Sciences Sociales.

s'agit dès lors, là aussi, de comportements intéressés. Pour illustrer qu'il s'agit là d'un raccourci un peu rapide, revenons à partir des travaux de Jacques Godbout et Alain Caillé, sur le concept de don et sur ce que cela nous indique à contrario quant aux motivations des êtres humains.

a – Les caractéristiques du don

L'articulation du don en tant que forme d'échange n'a été comprise que bien plus tardivement que le marché, probablement du fait que « l'univers du don requiert l'implicite et le non-dit » (Godbout, 1992, p.11). Mais il est dommage de réduire le don à une forme d'échange matériel, comme l'ont fait François Perroux ou Serge-Christophe Kolm. Attribuer, comme l'a fait ce dernier, une valeur monétaire aux actes de réciprocité échappant au marché ou à la planification stratégique (S-C. Kolm, 1984), bien qu'utile pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'une partie si anecdotique des formes d'interactions sociales, est extrêmement réducteur. Avec le don, ce ne sont pas seulement des biens qui circulent, ce sont également des liens qui se créent entre les hommes. Ces liens sont complexes et ambivalents, comme on le sait dans le cas des relations familiales, mais aussi comme le montre la pratique du potlatch de certaines tribus d'Amérique du Nord, non seulement don qui appelle un contre-don plus important, mais également enjeu de pouvoir pour celui qui parvient à se montrer le plus prodigue. Le pouvoir de donner est le privilège des puissants, des individus dominants, différenciation suprême dont nous avons vu avec Jean Baudrillard qu'elle expliquait pourquoi les sociétés, et en particulier la nôtre, engendrent des inégalités. Il en résulte également que, dans les sociétés archaïques, la sphère économique disparaît en soi, dissimulée afin de donner à croire que l'on ne vit pas dans le besoin, ce qui a permis à Marshall Sahlins (1973) de parler d'âge d'abondance pour caractériser les sociétés aborigènes d'Australie.

Le don se caractérise non seulement par l'asymétrie de ce qui est échangé, ce qui le dédouane du principe d'équivalence que l'on retrouve dans d'autres formes d'échange, mais également par un retour qui s'étend d'autant plus dans le temps que les personnes impliquées sont proches et en confiance (famille, amis...). Le don serait donc circonscrit à certaines formes de *proximités relationnelles*, réservé aux réseaux primaires qui facilitent la confiance. Il laisserait ensuite la place au marché ou à la redistribution étatique afin que l'échange puisse se généraliser et s'étendre à des

communautés plus larges (Lévi-Strauss, 1967). Comme l'exprime Jacques Godbout, si l'économie de marché vise avant tout à produire des objets et des services tangibles, « la société archaïque donne le privilège aux rapports entre les personnes sur les rapports entre les choses » (Godbout, 1992, p.194) et crée un rapport de dépendance réciproque qui ne s'achève pas avec l'échange. L'essor de l'individualisme n'a pas eu d'autre objectif que de *libérer* les hommes de l'enchevêtrement de ces rapports de dépendance, aboutissant ainsi à ce que l'on a coutume d'appeler la *liberté des modernes*. Cependant, nous rappelle cet auteur, cette liberté n'a pas été acquise par rapport aux sociétés archaïques, mais aux sociétés féodales qui ont transformé l'enchevêtrement relativement égalitaire des premières, en structure sociale hiérarchisée et plus fortement contraignante. Il est probable que l'aspiration à l'individualisme en a été d'autant plus forte.

Jacques Godbout relève néanmoins des formes *modernes* de don dotées de caractéristiques autres. Ces dons s'adressent à des personnes inconnues, sont moins la résultante d'obligations sociales mais ont un caractère spontané et n'appellent pas à la réciprocité. Ce sont ces caractéristiques qui ont contribué à forger le mythe du *don pur*, comme si les formes de don classique étaient impures en ce qu'elles correspondraient à une stratégie intéressée. Là encore, il s'agit d'une méconnaissance du don et de ses ressorts. Peut-on parler de don impur sous prétexte qu'il y a retour ? Au contraire, ces dons considérés comme *purs* ont des inconvénients que n'ont pas les dons classiques. Lorsque l'on donne sans attendre de retour et sans donner le moyen à l'autre de nous retourner le don, par charité, nous l'abaïssons dans sa propre estime. C'est ce qu'avait compris notamment l'Abbé Pierre qui, à partir d'un acte fondateur, établit que même les plus démunis doivent donner avant même que de recevoir (Godbout, 2007, p. 206), ceci afin de rétablir, ce que j'indiquerai avec Amartya Sen, leur *capabilité*, concept dont il sera question plus loin. Ainsi, non seulement le don induit un retour selon une *boucle étrange*, pour le dire avec Jacques Godbout, puisque celui qui rend va tâcher de rendre plus que ce qu'il a reçu, mais il ne prend sens et ne devient *dette positive* que s'il permet ce retour et permet aux individus d'exister par les liens établis.

b – Les modalités de l'action individuelle

En reprenant les travaux de Marcel Mauss, Alain Caillé a souhaité modéliser les déterminants de l'action au-delà du schéma simpliste de l'utilitarisme et de l'intérêt. Il y

aurait, selon cet auteur, quatre pôles structurant les motivations des individus : l'intérêt pour soi, l'aimance⁴⁵, l'obligation et la liberté (Caillé, 2009, p.20) et à partir desquels il serait possible de comprendre ce qu'apporte le don aux actions humaines. Dans ce cadre conceptuel, le don se caractérise par le « primat des motivations actives de l'aimance et de la liberté sur les conditions passives que sont l'intérêt pour soi et l'obligation » (Caillé, 2009, p.24). Le don se démarquerait positivement à la fois de l'échange marchand et des contraintes portées par les structures collectives de pouvoir. C'est ce qui fait d'ailleurs dire à l'auteur, dans un ouvrage précédent que

le coup de génie de Mauss est d'avoir réintroduit au sein du holisme de son oncle [Emile Durkheim] – qui caractérisait, on le sait, le fait social par l'obligation -, cette part de liberté et d'individualisme à laquelle ce dernier aspirait d'ailleurs lui aussi sans parvenir à la penser de manière satisfaisante (Caillé, 2000, p.19-20).

Si l'on se situe au-delà du seul don, ce que défend Alain Caillé est qu'aucune action ne peut se comprendre à partir d'un seul de ces quatre registres. Comme l'ont montré de nombreux travaux,

les relations entre individus (animaux ou humains) ne se réduisent ni à l'instinct ni à des calculs d'intérêt individuel. Entrent en jeu également, et principalement, de l'empathie (ou de la sympathie), de l'imitation (les neurones miroirs), de la réciprocité et un certain sens de la justice, même embryonnaire. Tout cela est désormais de l'ordre de l'évidence. Mais ce qui est difficile à saisir, c'est la manière dont ces diverses dimensions de l'interaction s'emboîtent. (Caillé, 2009, p.50)

Pour parvenir à une meilleure compréhension des motivations, l'auteur propose l'empathie, chère également à Adam Smith (1759), comme concept central des relations de communication entre individus, que celle-ci se traduise en antipathie, en sympathie ou en réciprocité. Afin de comprendre le comportement d'un individu en action, il est alors possible d'analyser la situation de tension entre l'intérêt pour soi et l'empathie, entre ce qui nous fait réfléchir à la situation sans penser aux autres et ce qui nous permet de vivre en société. C'est cette même tension que l'on retrouve entre la liberté auquel l'on aspire, et qui se présente comme source de créativité, et les obligations que l'on se crée parce que l'on souhaite s'inscrire dans la société, parce qu'il n'y a « pas de jeu possible sans règles du jeu » (Caillé, 2009, p.62).

⁴⁵ Néologisme introduit par Alain Caillé. « L'aimance est la modalité sympathique de l'empathie » (Caillé, 2009, p.20).

c – Quelles motivations privilégier au-delà de l'intérêt pour soi face aux enjeux du développement durable ?

C'est parce qu'il s'est limité à une compréhension des motivations de l'humain par l'intérêt, sans reconnaissance de la tension présente en chaque individu, que Friedrich Hayek, pourtant remarquable lorsqu'il s'agit d'analyser la place du droit dans la société, défend l'idée qu'en permettant aux individus de poursuivre leurs objectifs au sein d'un ordre social auto-engendré et d'un marché libre de toute contrainte sociale, il en découlera une situation bien plus favorable tant d'un point de vue collectif que du point de vue des individus. Cette position est d'autant plus paradoxale que Friedrich Hayek admet sans aucune réserve que l'ordre ainsi engendré autour de l'institution du marché sera source de nombreux problèmes. Même s'il indique que, dans un certain nombre de cas, et notamment pour des raisons écologiques, une intervention de l'Etat peut être souhaitable, afin que la poursuite de leur propre intérêt par les individus ne nuise excessivement à d'autres individus (et non à la collectivité, qui n'a pas de sens ici), l'auteur considère qu'une société régie par un marché libre reste dans tous les cas préférables.

La position libérale défendue en l'espèce par Friedrich Hayek me paraît difficilement tenable en raison notamment des risques globaux auxquels nous sommes confrontés. Ce n'est pas à de simples dysfonctionnements que nous avons à faire, dysfonctionnements desquels nous pourrions nous accommoder, faute de connaître un meilleur système, mais à des menaces sérieuses quant à la viabilité de notre société. Le laisser-faire, la poursuite par chacun de son intérêt propre, nous éloigne de la possibilité de mieux faire correspondre nos comportements avec les exigences écologiques qui semblent s'imposer à nous.

La réponse à cette limite du laisser-faire pousse alors nombre d'acteurs à considérer comme indispensable l'établissement de contraintes fortes et, partant, à défendre le retour de pouvoirs publics forts. Poursuivre dans cette voie équivaldrait à faire passer le moteur de la société de la liberté et de la poursuite de l'intérêt pour soi, vers un système régi par des contraintes fortes qui brideraient ces deux tendances, y compris la liberté et, partant, une grande partie de la créativité. Il n'est pas certain que cette voie nous mène effectivement à répondre aux enjeux du développement durable. Il est même possible que cela aboutisse à une certaine forme de soutenabilité écologique dans un système

contraignant pour les individus, voire à ce que certains auteurs comme Jean-Pierre Dupuy (2002) ont décrit comme un régime éco-fasciste.

La tension est perceptible entre liberté des individus et nécessité de contraintes collectives. Comme l'écrit Jean-Pierre Dupuy,

En vérité, il n'y a pas d'action qui exprime plus hautement la liberté de l'homme que de fixer des limites à sa capacité individuelle d'agir, sous forme d'impératifs, de normes et de règles à validité universelle, et de s'y tenir. C'est par cette autolimitation que les individus deviennent des personnes autonomes entrant en communication les unes avec les autres. Penser cela, est-ce inévitablement verser dans le totalitarisme en politique ? C'est évidemment le contraire qui est vrai. Ou le débat démocratique au sujet des nouvelles menaces va porter de plus en plus sur les limites que les sociétés industrielles vont devoir s'imposer à elles-mêmes, en coordination les unes avec les autres, ou bien c'est un écofascisme terrifiant qui risque d'imposer sa loi à la planète. (Dupuy, 2002, p.96)

Outre l'enjeu, capital à mon sens, qui consiste à réfléchir aux moyens de s'autolimiter tout en permettant aux individus de préserver leur sentiment de liberté, il est nécessaire d'élargir le cadre de la réflexion. Cette tension ne peut, me semble-t-il, être dépassée qu'à condition de considérer également l'autre pôle introduit par Alain Caillé, à savoir l'empathie sous sa forme sympathique, l'aimance. C'est en tenant compte de ce pôle qu'il sera possible de tenir compte de formes d'interactions échappant à une polarisation excessive, soit vers des formes d'interprétation égoïste de la liberté, soit vers la mise en place d'un système régulé par une instance centralisatrice et fortement contraignant.

Les types d'interactions humaines

Faire appel à l'empathie peut paraître surprenant, notamment au sein d'une société où tout serait guidé, à en croire la représentation commune, par l'intérêt individuel. Nous avons d'ailleurs vu que le don, mode d'interaction fondé sur l'empathie s'il en est, peut difficilement se développer sans relation de proximité (géographique, familiale, culturelle...) entre individus. Dès lors se pose le problème de compatibilité entre le don et les enjeux sociétaux à grande échelle.

Il me semble nécessaire, à ce stade, de me pencher sur un certain nombre de travaux sur le thème des modes d'interactions entre individus au sein d'une société humaine, afin de donner corps à la réflexion sur la place que l'on peut accorder à l'empathie ou au don.

a – De la pluralité des modes d'échange entre individus

Si l'intérêt ne représente pas la motivation spontanée pour tout individu, il en est de même des échanges de type marchand. C'est ce qu'ont permis de mettre en évidence un certain nombre de travaux d'anthropologie. Que ce soit à partir des observations de Richard Thurnwald en Nouvelle-Guinée en 1915, de Bronislaw Malinowski (1922) dans les îles Trobriand, ou grâce à l'essai de Marcel Mauss de 1925 reprenant et analysant la question du don à partir de matériaux anthropologiques des plus riches, l'observation menée sur des populations souvent considérées comme *primitives* a permis de montrer la richesse des formes d'échanges entre individus, reléguant le troc au statut de mode d'échange parmi d'autres⁴⁶. De telles observations, en soi déstabilisatrices d'une certaine représentation des motivations et des modes d'interaction *naturels* ayant cours entre humains, auraient pu rester cantonnées à leur aspect *exotique*. Dans le cadre de sociétés relativement moins *évoluées* que la nôtre et, surtout, organisées à une échelle relativement restreinte comparée à ce que sont, aujourd'hui, la majorité des Etats-nations, les modes d'échanges ne nécessiteraient pas l'emploi de mécanismes de coordination aussi poussés que la centralisation bureaucratique ou que le marché. Mais qu'en est-il dès lors que l'on s'intéresse à des sociétés non classées comme *primitives* ?

Karl Polanyi a contribué de façon décisive à la remise en cause de l'existence de modes d'échanges *naturels* au sein des sociétés humaines. Ses travaux historiques permettent surtout de montrer que des sociétés complexes de l'antiquité, voire plus tardives, se sont structurées selon des principes assez variés et sans recours aux mécanismes autorégulateur du marché. Bien entendu, ces sociétés connaissent les marchands, mais leur rôle et leur comportement diffèrent en de nombreux points des personnes impliquées dans des relations marchandes aujourd'hui. Cela permet à Karl Polanyi d'écrire que « la préhistoire, l'histoire ancienne et en fait [...] l'histoire tout entière, en dehors de ces derniers siècles, possédaient des économies dont l'organisation différait de tout ce que connaît l'économiste » (Polanyi, 2008, p.51). L'auteur insiste en particulier sur la non équivalence entre le marché et l'échange. Même en cas d'échange monétaire, le *prix* d'échange est souvent établi à un taux fixe et ne correspond

⁴⁶ Marcel Mauss (1925) nous indique que les tribus observées du Nord de l'Amérique ignorent jusqu'à l'existence même du troc.

nullement à un résultat de l'équilibre entre l'offre et la demande, caractéristique essentielle pour pouvoir parler de mécanismes de marché. Dans certaines civilisations, les marchands eux-mêmes devaient leur subsistance et leur niveau de vie à des considérations étrangères à la notion de profit issu de l'échange. Ainsi, dans l'antiquité, en Mésopotamie, le *tamkarum* (charge digne associée à une fonction de marchand) devait sa fonction aux autorités politiques ou religieuses, fonction associée à un rang social et à un niveau de vie indépendant des richesses qu'auraient pu lui procurer son activité de marchand. Sa fonction de marchand était liée à l'un des trois types de commerce identifiés par Karl Polanyi, le commerce administré, les deux autres types étant le commerce de dons et le commerce de marché (Polanyi, 2008, p.134). Le commerce administré permet des échanges entre entités politiques sur une base plus large que la simple utilité matérielle des biens échangés, la stabilité de relations pacifiques n'étant pas le moindre des objectifs de ce commerce.

Karl Polanyi a également contribué à l'analyse d'entités politiques organisées selon le principe de la redistribution des ressources. C'est notamment le cas du Dahomey au XVIII^{ème} siècle, système particulièrement performant de centralisation et de redistribution des ressources disponibles :

Alors que des famines dévastatrices se produisent relativement souvent dans la région du Niger ainsi que plus au Nord, il n'existe quasiment pas de trace de famine dans toute l'histoire du Dahomey. (Polanyi, 2008, p.179)

Ce résultat est obtenu par un processus de planification centralisée qui permet de piloter en fonction des besoins, et non en fonction du marché, les mises en culture ou l'abattage de la viande de porc (Polanyi, 2008, p.180). Cette planification est extrêmement poussée à partir d'un recensement des travailleurs disponibles, ainsi que de certaines ressources stratégiques. Les systèmes d'impôts diffèrent fortement de ce que l'on a pu observer en Europe à une époque comparable, puisque « la tradition veut que le roi ne tire pas de revenu du sel, puisqu'il s'agit d'une denrée essentielle à la vie » (*ibidem*). Par ailleurs,

toute denrée alimentaire ne peut être acquise sur le marché qu'avec des cauris. La distribution de cauris par la main du roi pendant la Cérémonie annuelle permet de fournir l'ensemble de la population en monnaie afin qu'elle puisse acheter de la nourriture. (Polanyi, 2008, p.181)

La société du Dahomey ne connaît ni phénomènes spéculatifs sur les denrées essentielles, leur prix étant fixé par le roi en fonction des informations disponibles, ni incapacité d'une frange de la population à se nourrir. Ce résultat s'obtient cependant par un couplage serré entre capacité de recueillir les informations nécessaire⁴⁷ et limitations des libertés individuelles telles que nous les entendons dans notre société. Il est à noter cependant que les procédures de redistribution des biens collectés par la cour du roi, ressortissent de l'esprit du don, élément indubitablement favorable à la cohésion de la société du Dahomey :

La Cérémonie est l'occasion de collecter et de répartir des biens à grande échelle. Tous les Dahoméens, quelle que soit leur condition sociale, y compris ceux qui occupent des postes administratifs, assistent en personne aux cérémonies et apportent des cadeaux au roi. De même, les Européens d'Ouidah, tout comme les émissaires de souverains africains, sont censés se présenter devant lui pour lui apporter des dons. Pendant les festivités, qui durent des semaines à Abomey, le roi lui-même fait des versements à la population. Jusqu'à 30 000 à 40 000 personnes peuvent être présentes. Sur l'estrade, érigée pour le roi et les membres de sa cour, sont entassés des cauris, du rhum, des tissus et d'autres biens de qualité qui vont être distribués au hasard à la foule par le roi et les dignitaires de la cour, jour après jour pendant la durée de la Cérémonie. Des biens d'une grande variété sont distribués, y compris des articles venant de contrées aussi éloignées que l'Europe ou l'Inde, qui s'ajoutent à des biens manufacturés, tels que les vêtements en coton de qualité venant des pays voisins (Polanyi, 2008, p.177).

La redistribution ressemble quelque peu aux échanges de don des sociétés archaïques et, fait important qui distingue la société dahoméenne des sociétés socialistes modernes, ne se limite absolument pas aux biens de première nécessité. Ce n'est pas une économie rationnée dans le but, à l'instar des pays socialistes, de contribuer à l'accroissement des capacités de production globales de la société (Bataille, 1967), mais une économie de l'abondance plus proche dans l'esprit de celle des aborigènes observés par Marshall Sahlins (1973).

b – Une typologie des modes d'échange entre individus

Nous venons de le voir, les travaux anthropologiques et historiques portant sur les échanges entre individus composant une société, nous permettent de défaire l'idée de prétendue universalité des pratiques observables. Karl Polanyi nous aide encore davantage avec sa classification des types d'interactions observables dans l'histoire des

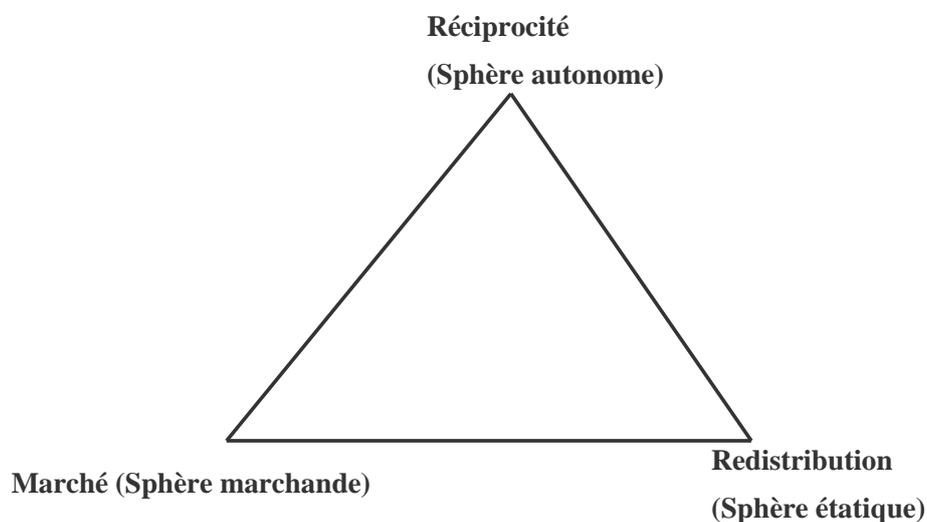
⁴⁷ Ce qui est obtenu à l'aide de mécanismes de recensement extrêmement bien pensés, y compris dans leur capacité à prévenir la corruption et la réticence à fournir les informations requises.

sociétés humaines, en trois grands modèles que sont la réciprocité, la redistribution et l'échange marchand que l'auteur définit de la sorte :

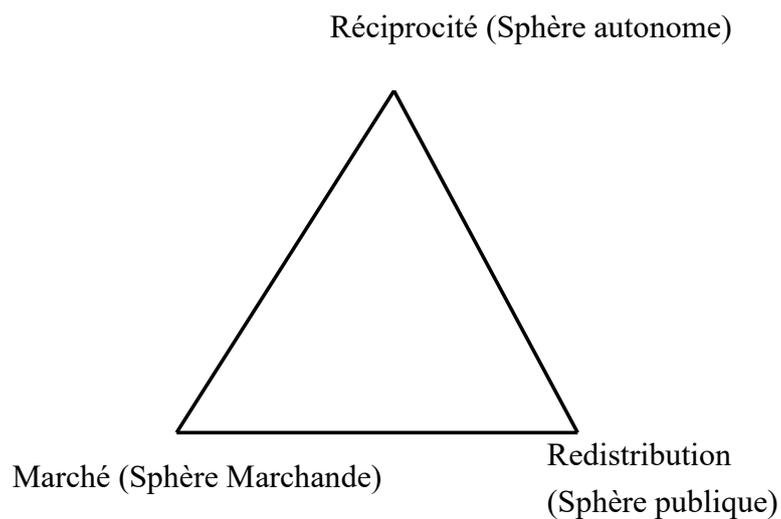
La réciprocité sous-entend des mouvements entre points corrélatifs de groupes symétriques ; la redistribution désigne des mouvements d'appropriation en direction d'un centre, puis de celui-ci vers l'extérieur. L'échange se réfère ici à des mouvements de va-et-vient tels que les changements de « mains » dans un système marchand. La réciprocité prend donc comme arrière-plan des groupes symétriquement ordonnés ; la redistribution repose sur la présence, à l'intérieur du groupe, d'une certaine forme de centre ; pour que l'échange produise une intégration sociale, il faut qu'existe un système de marchés créateurs de prix (Polanyi, 2008, p.59-60).

Ces grands types d'interactions ne sont pas exclusifs, les sociétés archaïques ayant eu tendance à pratiquer de façon très liée la réciprocité et la redistribution. Serge-Christophe Kolm (1984) s'est inspiré de cette typologie, afin d'en faire un outil d'analyse des régimes économiques modernes, en distinguant les opérations qui relèvent de la planification étatique, de la réciprocité entre individus ou de l'échange marchand. Par un jeu de mesure du poids de chaque type d'interaction au sein d'un régime économique, Serge-Christophe Kolm parvient à *situer* celui-ci au sein d'un triangle, que Philippe Van Parijs (1991) baptisera « triangle de Kolm », et ainsi de caractériser un régime économique en fonction de l'importance des modes d'interaction en son sein. Philippe Van Parijs a introduit une autre manière de classifier les modes d'interactions observables, selon qu'elles appartiennent à la sphère marchande, à la sphère étatique ou à la sphère autonome. A partir de cette formulation, et par souci d'élargir le champ d'application du triangle de Kolm, notamment à des échelles territoriales autres que l'Etat, je propose la configuration suivante :

Figure 2. Le triangle de Kolm



D'après P. Van Parijs, S-C.Kolm et K. Polanyi



D'après Karl Polanyi, Serge-Christophe
Kolm et Philippe Van Parijs

A partir de ce cadre conceptuel, il devient intéressant d'effectuer un certain nombre d'observations :

- le travail de Serge-Christophe Kolm nous montre que la sphère autonome est régulièrement sous-estimée au sein de la représentation aujourd'hui dominante des sociétés humaines.

- la compréhension des mécanismes sociaux régissant la sphère autonome peut être reliée en grande partie aux travaux sur le don, puisque c'est essentiellement en son sein que se développe ce type d'interaction. Néanmoins, comme le montre fort justement Jacques Godbout (2007), le don dépasse largement le périmètre de la sphère autonome et contribue également à expliquer la façon dont se pratiquent les relations marchandes ;
- les sociétés modernes ont une tendance à la polarisation vers l'une de ces trois sphères. Il en fut ainsi de l'URSS fortement polarisée vers la sphère publique. Il en est aujourd'hui ainsi des sociétés capitalistes marchandes. Il existe en effet une compétition entre ces trois sphères ; entre la sphère marchande et la sphère publique, nous le savons bien ; entre la sphère autonome et la sphère marchande dès lors que les acteurs favorables à l'extension de cette dernière y trouvent intérêt ; entre la sphère autonome et la sphère publique dont l'extension aboutit, comme l'a montré Jacques Godbout (1992, 2007), à substituer des liens administratifs et dépersonnalisés à des liens personnels, voire communautaires. Dans un ordre d'idée assez proche, Friedrich Hayek affirme également l'importance « pour avoir une société saine de préserver entre le commercial et le gouvernemental un troisième *secteur indépendant* » (Hayek, 1980, p.702) plus efficace en particulier, pense l'auteur, que ce que l'on peut attendre du gouvernement ;
- il est important de noter le fait qu'aucune société humaine ne semble avoir fait reposer son fonctionnement sur une unique sphère. Une société ne faisant appel qu'à la réciprocité serait bien vulnérable en cas d'aléa portant sur les moyens de subsistances. Une société purement gérée par la sphère publique ne laisserait probablement plus aucune liberté individuelle à terme au sein d'un régime bureaucratique dénué de liens domestiques. Une société purement gérée par la sphère marchande n'est même pas imaginée par un auteur comme Friedrich Hayek, pour qui certaines fonctions d'intérêt commun nécessitent l'intervention publique.

Dès lors, la question qui nous occupera dans la suite de ce travail consistera à réfléchir aux équilibres possibles entre ces trois sphères, dans le but de favoriser l'émergence de comportements compatibles avec la poursuite des enjeux de développement durable. Il s'agira en particulier de croiser la question de l'équilibre entre les trois sphères avec

celle de l'échelle choisie pour l'action, l'échelle territoriale relativement locale. Avant cela, nous devons nous pencher sur les objectifs que peuvent se donner les sociétés en termes de valeurs et de principes à promouvoir.

2. Quels principes et valeurs promouvoir ?

Répetons-le, l'objectif ici est d'apporter des éléments de réflexion quant à la façon de modifier les repères conventionnels du modèle sociétal aujourd'hui dominant et, à de nombreux titres, incompatible avec un objectif de développement durable. Si l'on reprend la typologie présentée par Alain Caillé, le premier enjeu est de se départir d'une représentation de sociétés humaines exclusivement guidées par les intérêts individuels et d'embrasser une autre représentation. En effet, comme l'écrit Anthony Giddens, « la compréhension ou la connaissance qu'ont les êtres humains de leur propre histoire est en partie constitutive de ce qu'est cette histoire et de ce qui contribue à son changement » (Giddens, 1984, p.39). C'est ce qui fait que l'on ne peut dissocier notre compréhension de ce que peuvent être les sociétés humaines, de ce qu'elles sont et seront effectivement. En ce sens, non seulement il ne peut être question d'identifier une théorie permettant d'« expliquer les changements sociaux par un ensemble unique de mécanismes » (Giddens, 1984, p.38), mais il faut également comprendre que, si changement de comportements il faut, on ne peut dissocier la possibilité de ces changements de la représentation que l'on peut se faire des changements nécessaires. Cela plaide pour une certaine normativité qui ne peut manquer d'accompagner un tel raisonnement.

La représentation qu'il nous faut construire est donc issue de la compréhension que nous avons des sociétés humaines. Le choix ici étant de faire reposer notre raisonnement sur les travaux d'Alain Caillé (2009) déjà cité, la représentation des changements possibles doit tenir compte des tensions suivantes :

- les aspirations à la liberté face aux nécessaires obligations, que celles-ci soient purement sociales ou inspirées par ce que l'on se représente aujourd'hui des enjeux écologiques.
- la poursuite de l'intérêt individuel et la sympathie que l'on ressent pour autrui et qui se traduit par de l'altruisme.

Liberté et contraintes

Il s'agit d'une question évidemment trop large pour être traitée dans sa globalité. Ce qui nous importe ici est de relier la question de la liberté, valeur chère au plus grand nombre, mais également source de créativité humaine, à des principes permettant de favoriser l'éclosion de repères conventionnels. Ces principes se doivent d'être cohérents avec une idée de la liberté indissociable de l'idée de responsabilité individuelle et collective des actions menées. La contrainte visée est, dans une logique de progrès de la société, de nature à favoriser une autolimitation des individus. Il semble en effet préférable d'éviter des contraintes réglementaires fortes et toujours plus précises, imposées à des individus qui, en réponse et parce qu'ils vivent mal ces limites faites à leur liberté individuelle, se déresponsabilisent et mettent au point des stratégies de contournement de ces contraintes. La réponse des pouvoirs publics ne se fait généralement pas attendre et des procédures réglementaires plus contraignantes encore sont généralement adoptées, dans un mouvement de va-et-vient qui bureaucratise et « juridicise » le fonctionnement de la société et réduit d'autant l'autonomie des individus.

Ce resserrement juridique et réglementaire se fait généralement au détriment de mécanismes de coordination plus spontanés et fondés sur la confiance entre individus et de ceux-ci envers l'autorité publique, mécanismes qui correspondent généralement aux repères conventionnels les plus efficaces. On assiste donc à l'essor d'une situation organisée de plus en plus par des règles contingentes adoptées au cas par cas en fonction des situations observées. Ce mouvement se fait au détriment de grands principes permettant aux individus et aux groupes sociaux de s'orienter dans une direction commune, tout en préservant une marge appréciable de libre-arbitre quant à la façon de se comporter. C'est cette évolution qu'a souhaité dénoncer Friedrich Hayek dans son ouvrage *Droit, législation et liberté* (1980). En effet, outre les entraves à la liberté des individus et la création massive de règles visant à serrer de plus en plus près les comportements potentiellement *déviants*, fait auquel l'on peut se montrer sensible, c'est l'efficacité même du système qui est en cause. Ce qu'affirme Friedrich Hayek en écrivant que « maintenir un flux global de résultats dans un système complexe de production exige une grande élasticité dans le comportement des éléments du système » (Hayek, 1980, p.247) est en effet valable bien au-delà des activités de production. Afin

qu'évolue l'état d'esprit des individus et des sociétés, il importe donc de limiter les contraintes au respect de grands principes sociétaux, tout en favorisant l'émergence de mécanismes de coordination susceptibles de faciliter la poursuite d'objectifs communs.

a – Des limites de règles de comportement trop précises

La pensée de Friedrich Hayek sur ce sujet est particulièrement riche. Elle part du postulat que la volonté de planifier de façon centralisée la société afin d'en améliorer l'efficacité ne peut être satisfaisant pour plusieurs raisons :

- «le bien-être et le bonheur de millions d'hommes ne sauraient être mesurés d'une façon exclusivement quantitative » (Hayek, 1944, p.48). Sur ce point, je partage pleinement le point de vue extrêmement critique de Friedrich Hayek envers l'utilitarisme de Jérémy Bentham;
- la société est non seulement extrêmement complexe, enchevêtrement d'actions individuelles et de conséquences voulues et non voulues de chacune de celles-ci, mais elle se situe dans un contexte d'imprévisibilité à la fois des événements dépendants et indépendants des hommes et des conséquences de tels événements. « Les règles de juste conduite servent simplement à prévenir le conflit et à faciliter la coopération, en éliminant certaines sources d'incertitudes » (Hayek, 1980, p.396);
- de ce fait, si le droit s'est « développé parce qu'il rendait les gens qui s'y conformaient plus efficaces dans la poursuite de leurs propres objectifs » (Hayek, 1980, p.263-264) et, ajouterai-je, dans la capacité de l'homme de vivre en société, son efficacité dépend essentiellement de sa capacité à réaliser « une certaine concordance entre les actions de personnes différentes » (Hayek, 1980, p.264) en se limitant à établir des règles applicables de façon générale à un nombre indéterminé de cas, c'est-à-dire à un certain nombre de grands principes. « L'homme a élaboré des règles de conduite, non parce qu'il connaît, mais parce qu'il ne connaît pas ce que seront toutes les conséquences de son action » (Hayek, 1980, p.358).

Friedrich Hayek déduit de ces considérations que *seuls* des mécanismes de coordination spontanée peuvent répondre à la fois aux limites computationnelles et cognitives des individus et des sociétés humaines. Parmi les mécanismes de coordination existants,

poursuit l'auteur, seul le marché *walrassien*, qui fixe exclusivement les prix à partir de l'équilibre entre l'offre et la demande, est susceptible de répondre à ce critère de faible contrainte et de grande latitude laissée à chaque individu dans ses choix. Cependant, pour que la liberté individuelle profite effectivement à chacun et que la société fondée sur le marché se montre effectivement supérieure à toute autre, un certain nombre de *valeurs en négatif* sont nécessaires. Les pouvoirs publics n'auraient dès lors comme tâche que de faire respecter par chaque individu ces grandes valeurs que sont la paix, la liberté et la justice, « seules fondations indispensables de la civilisation que le pouvoir politique ait à assurer » (Hayek, 1980, p.836). De cette régulation minimale, découlerait un ordre social loin d'être parfait, comme le souligne Friedrich Hayek lui-même, mais incontestablement préférable à celui qu'engendrerait un État planificateur. La citation suivante me semble bien résumer la position de Friedrich Hayek en matière d'organisation de la société :

L'État – l'organisation du peuple d'un territoire sous un gouvernement unique – est assurément une condition indispensable du développement d'une société évoluée, mais il est bien loin d'être identifiable à la société, c'est-à-dire à la multiplicité de structures développées avec le temps et autoreproductibles, formées par les hommes lorsqu'ils possèdent un minimum de liberté; ensemble qui seul mérite le nom de société. Dans une société libre, l'État est une organisation parmi les autres; celle à qui l'on demande de fournir de façon effective un cadre à l'intérieur duquel peuvent se former les ordres autogénérés, mais qui englobe seulement l'appareil des pouvoirs publics et n'a pas à déterminer les activités des libres individus (Hayek, 1980, p.852).

b – Libéralisme et conventions : la question de l'émergence des valeurs

La pensée de Friedrich Hayek est donc, sur certains points, assez proche de la façon dont il me semble nécessaire d'aborder la question des repères conventionnels, au sein du courant de pensée que représente l'économie des conventions. Ce rapprochement est possible si l'on considère que les multiples conventions, parmi lesquelles les valeurs, ne sont pas le résultat d'une volonté explicite, mais le résultat des interactions entre individus au sein d'une société humaine, sans intention d'*aboutir* à des conventions. Ce point ne fait d'ailleurs pas consensus parmi les conventionnalistes. Ainsi, François Eymard-Duvernay écrit que les valeurs

ne sont pas supposées tomber du ciel de la métaphysique, ni émerger souverainement de l'individu, mais faire l'objet d'une construction en vue de la coordination des actions. Tout autre démarche revient à supposer que les institutions sont déjà là; soit que la coordination peut se faire spontanément, sans aucun effort raisonné de construction d'accords » (Eymard-Duvernay, 2006, p.17).

Ce point de vue, d'un des auteurs les plus représentatifs de ce mouvement théorique, est assez surprenant, en ce qu'il fait des valeurs un outil de coordination issu d'une démarche procédurale. Je lui préférerais largement celui exprimé par Robert Boyer, dans le même ouvrage, qui, en tant que chef de file régulationniste, analyse l'économie des conventions de l'extérieur avec beaucoup d'à propos. Cet auteur souligne en particulier certaines évolutions positives de l'économie des conventions. Par rapport au numéro fondateur de la Revue Economique de 1989,

l'acteur devient un sujet moral qui pour se repérer, se réfère aux valeurs et ce trait joue un rôle dans la construction des règles et des procédures qui rendent possibles la coordination (Boyer, 2006, p.47).

En adoptant ce point de vue médian, Robert Boyer apporte une distinction importante entre les valeurs et ce que les acteurs construisent à partir de celles-ci. On quitte au moins en partie le champ purement cognitif de la question de la coordination entre acteurs, pour adopter également une vision éthique de la question et, partant, ouvrir sur le politique (Boyer, 2006, p.51).

Il y a en effet quelque chose de difficilement tenable dans le fait de considérer les valeurs qui cimentent une société comme le résultat d'une volonté contractuelle explicite. Cela revient à considérer que toute relation sociale est soumise à un « impératif de conditionnalité et d'équivalence généralisées » (Caillé, 2000, p.96). Pourtant, comme l'indique également Alain Caillé, Alexis de Tocqueville nous a parfaitement montré que même la société américaine, pourtant fortement empreinte d'utilitarisme et de contractualisme, « ne tient que parce qu'elle s'étaye sur une forte croyance religieuse irréductible au contrat et à l'utilité » (Caillé, 2000, p.97). Enfin, au-delà des valeurs, il existe assurément d'autres conventions pour lesquelles il est difficile d'affirmer qu'elles ont émergé en tant que construit social explicite. C'est notamment le cas du don qui « de toute évidence, n'est pas de l'ordre du contrat mais de celui de la convention » (Caillé, 2006, p.95). Ce point de vue est d'ailleurs partagé par des auteurs conventionnalistes. Ainsi, Christian Bessy écrit, à propos de la position défendue par André Orléan, que

la convention doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les acteurs. Encore faut-il se garder d'en faire un processus intentionnel (délibéré) en ce qui concerne l'émergence de la convention (Bessy, 2006, p.172)

Adopter le point de vue selon lequel les valeurs qui fondent une société ne sont pas le produit d'une intentionnalité contractualiste ne signifie pas pour autant, contrairement à ce qu'exprime Friedrich Hayek, que les valeurs sont données une fois pour toutes et que le progrès ne peut être guidé que par la tradition (Hayek, 1980, p.906). Le fait de souhaiter l'adoption de certaines valeurs et de l'affirmer a aussi un rôle performatif non négligeable. Néanmoins, il me semble que l'on ne peut penser la société comme un construit entièrement intentionnel. Que les valeurs soient là pour faciliter la vie en société et, partant, la possible coordination entre acteurs ne me paraît pas contestable. Affirmer que ces valeurs sont construites en vue de cela, comme l'affirme François Eymard-Duvernay, me paraît en revanche très contestable. J'adopterai plutôt le point de vue suivant : il n'est possible pour un groupe humain d'adopter explicitement un certain nombre de valeurs qu'à partir du moment où les individus intégrés à ce groupe font converger leurs comportements dans le sens de ces valeurs, qui à ce stade ne sont encore que des intentions de valeurs. En outre, il paraît nécessaire que ces valeurs, telles que la volonté de paix, la liberté, le respect de l'autre, la justice, correspondent à la traduction éthique d'un besoin de concilier les différentes tensions universelles qui font les relations humaines : l'intérêt de soi, l'obligation, l'aimance et la liberté, déjà introduites plus haut à partir des travaux d'Alain Caillé.

Les valeurs ont d'autant plus de force qu'elles s'inscrivent comme indépassables aux yeux des membres de la société. A un moment donné, une société repose donc sur certaines valeurs qu'elle pense universelles, quand bien même ne le seraient-elles pas. A côté de ces valeurs fortes, les acteurs composant la société peuvent souhaiter et promouvoir l'émergence, voire la résurgence d'autres valeurs. Le premier type de valeurs est un repère conventionnel au plus haut point, parce que naturalisé par la représentation que s'en font les acteurs. Le second type aspire à devenir un repère conventionnel que chacun respecterait spontanément, mais ne pourra accéder à ce statut que pour peu que les acteurs s'y conforment effectivement et qu'ils perdent de vue son caractère arbitraire. En d'autres termes, qu'elle émerge ou non de la volonté explicite des acteurs, une valeur ne se solidifie qu'à deux conditions : que l'on perde de vue son origine jusqu'à se la représenter comme indépassable; qu'elle facilite le vivre ensemble en fonction de la représentation des motivations humaines que se font les acteurs membres d'une société. Ce point de vue, me semble-t-il, est à la fois compatible avec la

possible émergence de nouvelles valeurs et avec la préexistence de valeurs qui ont émergé et se sont consolidées, généralement sans aucune intentionnalité.

c – Des limites de l’approche libérale prônant une autolimitation individuelle

Après avoir montré en quoi des écoles de pensées a priori opposées, celle du libéralisme *hayékien* et celle d’une partie au moins de l’économie des conventions, se rencontraient sur certains points de la question des valeurs et de leur émergence, il me faut à présent tenter de montrer qu’il y a une différence entre le fait de penser que les grands principes, les valeurs qui guident les comportements humains en société, ne sont pas pour l’essentiel un construit intentionnel et le fait de penser que, dès lors, il faut se refuser d’élaborer collectivement un certain nombre de règles restrictives au-delà de la protection de la liberté des individus, du maintien de la paix et de la justice.

Les raisons sont diverses. Revenons à ce qu’écrit Friedrich Hayek lui-même sur la nécessité d’une intervention publique dans certaines circonstances.

Ainsi ni les poteaux indicateurs, ni la plupart du temps les routes elles-mêmes ne peuvent être payées par chaque usager. De même, ni les effets funestes du déboisement, de certaines méthodes agricoles, de la fumée ou du bruit des usines ne peuvent être réservés aux propriétaires intéressés ni à ceux qui sont disposés à en subir le dommage en échange d’une compensation. Dans ces cas-là, il nous faut imaginer quelque chose qui remplace le mécanisme des prix. Il faut, certes, faire intervenir l’autorité chaque fois qu’il est impossible de faire fonctionner la concurrence; mais cela ne prouve pas qu’il faille supprimer la concurrence quand on peut la faire fonctionner. L’État possède donc un domaine d’activité vaste et incontestable : créer les conditions dans lesquelles la concurrence sera la plus efficace possible, la remplacer là où elle ne peut être efficace, fournir les services qui, comme l’a dit Adam Smith, « tout en présentant les plus grands avantages pour une collectivité importante, sont toutefois d’une nature telle que le profit ne saurait en rembourser le coût à aucun individu ou petit groupe d’individus » (Hayek, 1944, p.34-35).

On le voit donc, l’idée même d’une intervention de l’État est envisageable dans la pensée *hayékienne*. Les questions d’environnement ou de santé représentent à ses yeux, en particulier, une raison valable d’intervenir. Cette intervention néanmoins ne doit pas pour autant indiquer explicitement aux acteurs concernés ce qu’ils *doivent* accomplir. Ce point de vue, me semble-t-il, paraît aller dans le bon sens. Dans de nombreux cas, le régulateur indique le résultat qu’il souhaite voir obtenir par les acteurs concernés et laisse à ceux-ci toute latitude quant aux moyens pour y parvenir. J’avais souligné par ailleurs, dans le cas de la régulation environnementale au Danemark, combien cette stratégie publique était efficace (Buclet, 2009). Cette orientation a en outre l’immense mérite d’aplanir l’important problème des asymétries d’information entre le principal

(les pouvoirs publics) et les agents (les entreprises en particulier), problème traité par des économistes d'importance tel Jean Tirole.

Le problème que pose la pensée de Friedrich Hayek est que celui-ci pousse au bout la logique de l'absence de capacité cognitive face à ce qu'il faudrait faire et ce qu'il vaudrait mieux éviter. Non seulement il ne faudrait pas dire aux acteurs ce qu'ils devraient faire, mais il serait même vain de fixer des objectifs, des résultats, pour laisser faire les acteurs en fonction de leur intérêt propre. Seules comptent des règles de portée générale. Cet état d'esprit me semble bien résumé par la citation suivante :

Ce qui rend les hommes membres de la même civilisation et les met à même de vivre ensemble pacifiquement, c'est que, dans la poursuite de leurs fins propres, les mobiles particuliers du moment qui déclenchent leurs efforts vers des résultats déterminés sont guidés et contenus par les mêmes règles abstraites. Si l'émotion ou l'impulsion leur dit ce qu'ils désirent, les règles conventionnelles leur disent comment il leur sera possible et permis d'y parvenir. L'acte, ou la volition, est toujours un événement particulier, concret et individuel, tandis que les règles communes qui les guident sont sociales, générales et abstraites (Hayek, 1980, p.341)

Il n'y aurait donc pas d'actes collectifs, si ce n'est des actes contraints et venant brider la liberté et l'autonomie des individus. Il ne faudrait dès lors compter que sur la capacité d'autolimitation d'individus guidés par des règles sociales, générales et abstraites. Ce qui compte pour l'auteur est que les individus parviennent à vivre pacifiquement. Quoi de plus compréhensible quand on sait que Friedrich Hayek a forgé l'essentiel de sa pensée à l'heure des grands totalitarismes de l'Europe continentale ? Le sentiment que donne la lecture des ouvrages de ce grand auteur est que, de façon inévitable, l'objectif premier est de sauver l'humanité de ces mouvements hautement autoritaires, de préserver la liberté face aux partis politiques et aux penseurs prêts à sacrifier l'individu au profit d'un idéal collectif. Le fait que l'œuvre de cet auteur soit presque aussi virulente envers l'utilitarisme qu'envers la planification centralisée est d'ailleurs somme toute logique. Alain Caillé (2000) nous rappelle en effet qu'il s'agit dans les deux cas, malgré des objectifs et des moyens d'y parvenir très différents, d'employer une rationalité procédurale omnisciente afin de calculer les intérêts et les inconvénients de chaque action entreprise. « Il est inutile de rappeler les incohérences abracadabrantes de la planification centralisée, constant démenti au fantasme de l'omniscience » (Caillé, 2000, p.228). L'illusion de la rationalité omnisciente posée par les régimes totalitaires, tout en niant la légitimité même de la liberté individuelle au profit de la collectivité, a

abouti à des résultats catastrophiques d'un point de vue matériel, et c'est dans ce contexte que Friedrich Hayek a mûri et élaboré sa théorie.

Bien que partageant sans réserves ce point de vue, il me semble que la pensée de Friedrich Hayek a cependant dérivé vers un dogmatisme centré sur la seule valeur de liberté et le rejet de la contrainte mais, surtout, un dogmatisme qui a imaginé que cette liberté ne pourrait être préservée qu'en défendant la poursuite par les individus de leur intérêt propre. Le seul jeu de l'offre et de la demande peut pourtant être dangereux, que ce soit par rapport aux questions de ressources naturelles ou lorsque l'on observe la puissance presque incontrôlée des marchés financiers. Comme également dans le cas du dérèglement climatique, les dommages collectifs vont bien au-delà des quelques inconvénients mineurs mis en évidence par Friedrich Hayek à propos du libre-échange et de l'absence de règles procédurales. Il n'y a pas juste des perdants et des gagnants dans un jeu de marché dont on peut pallier le résultat par une aide attribuée aux plus démunis grâce à « l'assurance d'un certain minimum de ressources pour chaque individu, ou une sorte de niveau de base au-dessous duquel personne ne risque de tomber même s'il est incapable de pourvoir à sa subsistance » (Hayek, 1980, p.710), mais un jeu potentiellement perdant pour chacun. D'un point de vue social des choses ont changé et l'on ne peut plus affirmer, comme le faisait Friedrich Hayek il y a trente ans que « dans les pays développés, personne qui soit capable d'un travail utile n'est réduit à manquer de nourriture et d'abri » (Hayek, 1980, p.589). Sur un autre plan, la capacité de perturbation (en l'absence de maîtrise) des équilibres écologiques a inversé le rapport de force entre l'homme et la nature à son profit d'abord, mais risque de le faire à son détriment si le mouvement se poursuit. L'homme ne peut survivre sans la nature dont il est partie intégrante (Schaeffer, 2007) et gagne à réhabiliter une communauté d'intérêts qui dépasse une conception désormais dangereuse qui consiste à confier au progrès technique la clé de l'évolution de notre société. Demeurer sur ce schéma, c'est persister dans des choix dont les conséquences dépassent de loin l'intentionnel. Or, aujourd'hui, le progrès technique est essentiellement guidé par des opportunités de marché, ce même marché qui, d'après Friedrich Hayek, engendrerait moins de dérives vers des conséquences non intentionnelles que d'autres formes de coordination. Le résultat est en fait aujourd'hui contraire et l'on voit émerger la nécessité de modifier en profondeur les comportements des acteurs, ce qui permet de poser les alternatives possibles (et d'ailleurs complémentaires) : la tentative explicite de

modifier les valeurs suivies par les acteurs, avec le risque d'échec ; l'abandon du binôme actuel liberté de marché-régulation publique comme mécanisme central de coordination de nos sociétés.

d – Des limites actuelles de la démocratie en vigueur

L'autolimitation individuelle à partir de grandes valeurs paraît un mode inadéquat de réponse aux enjeux du développement durable, mais la centralisation bureaucratique ne semble pas davantage en mesure de nous aider aujourd'hui. Sur ce point encore, l'apport de Friedrich Hayek est déterminant. Fervent défenseur de la démocratie, « convention rendant possible un changement pacifique de pouvoir » (Hayek, 1980, p.625) et en cela unique protection « contre la tyrannie » (Hayek, 1980, p.626), sa critique porte sur deux points : le fait que les individus aient à obéir à tout ordre émanant de la majorité issue des élections plutôt qu'uniquement aux principes généraux admis par la majorité; le pouvoir inconditionnel qui semble attribué aux représentants de la majorité. Ce n'est pas en effet la même chose de considérer « que *seul* doit être obligatoire pour tous ce que la majorité approuve, et l'opinion que *tout* ce que la majorité approuve doit avoir cette force » (Hayek, 1980, p.628). Dans le premier cas, il s'agit d'accepter la légitimité démocratique du pouvoir de cette majorité, seule à même de prendre des décisions législatives, dans le second cas il s'agit de plier la société à toute décision prise par cette majorité, comme si, au moment d'une élection, les électeurs donnaient entièrement carte blanche aux élus qu'ils portent au pouvoir. Or, la majorité prend et vote des mesures clientélistes afin de s'assurer des appuis électoraux, ce qui confère aux groupes organisés un pouvoir démesuré qui « accentue la distorsion dans la distribution des faveurs, et l'écarte encore de ce qu'exigerait une politique efficace, ou un quelconque principe d'équité » (Hayek, 1980, p.639).

Le problème de la démocratie actuelle, de ce clientélisme dommageable à l'intérêt collectif, est à trouver en grande partie dans l'absence de réelle séparation des pouvoirs. Cet état de fait aboutit à la disparition « de la distinction entre la loi au sens de règles de juste conduite et la loi au sens d'expression de la volonté de la majorité concernant une affaire déterminée » (Hayek, 1980, p.662). De cette confusion des genres, il apparaît que le gouvernement et le législateur n'ont plus des rôles distincts. La législation est employée pour gouverner et plus personne ne se préoccupe de l'édiction et de la défense des grands principes au profit d'une réglementation de plus en plus précise qui,

de fait, rogne les libertés individuelles. Ce problème peut être couplé avec celui de l'éloignement progressif des centres décisionnels publics et privés de ce que les citoyens perçoivent comme étant leur environnement de proximité, phénomène dont Alexis de Tocqueville avait déjà eu l'intuition, notamment lorsqu'il déclarait « que la centralisation administrative n'est propre qu'à énerver les peuples qui s'y soumettent, parce qu'elle tend sans cesse à diminuer parmi eux l'esprit de cité » (Tocqueville, 1835, p. 150). A partir de ce couplage, l'on dispose d'un certain nombre d'éléments nous permettant de comprendre en quoi non seulement la démocratie fonctionne mal aujourd'hui, mais également pourquoi un nombre croissant de citoyens s'en éloigne.

e – Principes, règles et politiques

Faudrait-il pour autant, comme le suggère Friedrich Hayek, renoncer à la contrainte autre que celle édictée par quelques grands principes ? Cela a été dit plus haut, les enjeux écologiques majeurs, mais également l'accroissement des inégalités induit par ce même mécanisme de coordination qui aurait dû favoriser le progrès matériel pour chacun, inégalités qui devraient par ailleurs s'accroître en raison des déséquilibres écologiques (accès à l'eau, à l'énergie, solvabilité alimentaire...), ne permettent pas d'imaginer des solutions institutionnelles se limitant à la préservation de la paix, de la liberté individuelle et de la justice. Pourtant, ce « passage de la règle au principe » (De Munck, 2006, p.250) des modes de régulation, passage qui est en fait un probable retour à la conception initiale du droit, paraît la voie la plus prometteuse si l'on souhaite s'orienter vers une situation équilibrée entre aspirations à la liberté et nécessité de contraintes sociales.

C'est à ce niveau que l'on touche aux conflits d'interprétation sur ce que sont les conventions. Il s'agit de règles explicites pour certains auteurs comme Ronald Dworkin mais aussi, semble-t-il, pour un auteur comme François Eymard-Duvernay. Il s'agit de repères cognitifs et normatifs facilitant la coordination spontanée entre acteurs, comme le pensent davantage des auteurs comme André Orléan, tendance à laquelle je m'associe pleinement. Les grands principes constituent en ce sens des repères conventionnels. Ils ne garantissent cependant pas toujours l'efficacité de la coordination. Dans ce cas, il n'y a nulle contradiction à ce qu'émergent des règles explicites dès lors que la seule application de ces grands principes est insuffisante.

Par ailleurs, nous enseigne Jean De Munck, la pensée de Ronald Dworkin distingue également les principes des politiques, les premiers étant dans le langage ici adopté des repères conventionnels, les secondes définissant un but à atteindre portant sur un aspect de la vie en société (De Munck, 2006, p.254). Les politiques ne sont ni des principes, ni des règles. Les principes sont censés être dotés d'une stabilité suffisante au sein d'une société pour correspondre effectivement à des repères cognitifs. Les règles édictent des objectifs et/ou des comportements précis et concrets. Les politiques sont quant à elles censées viser l'amélioration du bien-être des individus composant une société en fixant l'éventuelle nécessité de modifier les principes mais, surtout, en fixant les orientations à donner aux règles précises à adopter dès lors que les principes ne suffisent pas. Si pour les libéraux seuls les principes, en tant que valeurs, suffisent dans la plupart des cas, c'est parce que les politiques sont aussitôt vues comme la volonté d'appliquer des règles précises à partir d'une planification poussée de la vie en société. Mais il n'y a là rien d'inéluctable et le fait de souhaiter définir des politiques n'implique pas forcément celui de planifier la société.

f – Le concept des *capabilités*

Mais quelle forme pourrait prendre une politique non planificatrice ? Il faut être redevable à Jean De Munck d'avoir mis en évidence l'apport essentiel d'Amartya Sen sur ce point. Le prix Nobel d'économie indien « traite les droits comme des biens substantiels, c'est-à-dire des fins qui doivent être réalisées de la manière la plus adéquate possible » (De Munck, 2006, p.255). On peut donc définir un système de « droits-buts » comme un « système moral dans lequel le respect et la violation des droits sont compris parmi les buts, intégrés à l'évaluation des situations puis appliqués au choix des actions par des liens de cause à conséquence » (Sen, 1987, p.130). Dans ce système, les droits sont des biens en ce qu'il s'agit de buts et non plus des contraintes ou des instruments (De Munck, 2006, p.255). Dès lors, les politiques à mener ont elle-même pour objectif de développer ces droits, ce qui permet d'aller au-delà de la seule défense des libertés négatives mise en évidence par Friedrich Hayek. Elles ont pour but d'accroître la *capabilité* des individus, c'est-à-dire leur autonomie dans leur capacité à trouver les moyens de répondre à leurs propres buts en termes de bien-être. Or ces *capabilités*, anglicisme à présent consacré dans de nombreux écrits français, gagnent non seulement à être défendues et développées par des normes juridiques, mais encore et surtout à entrer dans un processus qui en feront des repères conventionnels. Ce n'est

que lorsque les membres d'une société trouveront naturel que la capacité de chacun soit respectée et développée, que leur comportement se conformera spontanément à ce repère conventionnel, que l'on pourra effectivement limiter l'intervention du régulateur au respect de droits fondamentaux et que des règles contraignantes paraîtront superflues au niveau de la société. Mieux, les règles adoptées ne viendront plus, comme trop souvent aujourd'hui, faire obstacle aux libertés essentielles des individus à agir selon leurs propres objectifs. L'intuition généreuse de John Stuart Mill serait alors vérifiée.

g – De l'intérêt d'une autolimitation collective

Comment accroître les capacités des individus composant une société ? Par où passe la promotion des droits-butts voulue par Amartya Sen ? Probablement par une meilleure maîtrise de chacun sur son environnement (et non pas de l'environnement), entendue non pas comme capacité à contrôler l'environnement dans une logique de maîtrise technique qui se voudrait sans faille, mais en tant que capacité à comprendre son environnement et à établir les moyens d'interagir avec lui afin de subvenir à ses propres besoins. Cela signifie à la fois une meilleure intégration sociale et un meilleur accès aux moyens nécessaires à la capacité de chacun. Cela signifie en particulier la préservation, voire le développement du respect de soi, dont Amartya Sen nous rappelle qu'il s'agit peut-être, pour John Rawls, du plus essentiel des biens premiers (Sen, 1999, p.184). Cela signifie également une préservation de l'environnement des individus dans le sens écologique du terme, afin de permettre à ceux-ci de puiser dans celui-là les moyens nécessaires pour le présent et le futur. En ce sens, au-delà de l'indispensable liberté politique favorisant « l'implication des citoyens, quant à la définition et au choix des valeurs qui permettront d'établir l'ordre des priorités » (Sen, 1999, p.49), les hommes ont également besoin d'un écosystème qui puisse fournir ce que l'on a maintenant coutume de nommer des services écologiques, préalables indispensables à la transformation des ressources disponibles en ressources utiles.

Où se situe l'intervention collective et, plus particulièrement, l'intervention publique ? Comme le rappelle Jean De Munck (2006, p.258), Amartya Sen évoque, au-delà de la législation, la nécessité d'institutions intermédiaires afin de rendre effective la législation en fonction du contexte. En particulier, des dispositifs d'évaluation combinant délibération et information sont nécessaires afin de convertir les droits formels en droits effectivement respectés (De Munck, 2006, p.260). Le fait que les

décisions soient le produit d'une délibération collective et que leur poursuite soit évaluée de façon récurrente, permet à chacun de comprendre si les tendances observables de la société vont dans le sens des objectifs préalablement définis. En ce sens, les dispositifs institutionnels sont susceptibles de permettre le développement d'une autolimitation collective fondée sur des objectifs partagés visant à accroître la capacité des individus.

La liberté est donc préservée mais dans un sens différent de celui compris par un auteur comme Friedrich Hayek, liberté négative qui stipule ce que l'on a le droit de faire. Dans ce qui est prôné ici, les institutions se donnent pour objectif d'accroître les capacités des individus, préalable indispensable à une liberté positive, c'est-à-dire « ce qu'une personne, toutes choses prises en compte, est capable, ou incapable, d'accomplir » (Sen, 2003, p.48)⁴⁸. Or, nous montre Amartya Sen, le fait de poursuivre des objectifs en termes de libertés positives implique que soit également préservée la liberté négative des individus, alors que le contraire n'est absolument pas vrai. Si les deux types de liberté méritent donc d'être traités et favorisés simultanément, la liberté positive est plus exigeante en termes de dispositifs à mettre en œuvre et de conditions nécessaires pour en favoriser l'essor. Parmi ces conditions, la préservation des écosystèmes exige un débat collectif qui puisse se traduire, certes, par l'adoption de contraintes et de limitations quant aux actions individuelles considérées comme acceptables, mais également par un accroissement des moyens dont disposent sur la durée les individus afin de développer la façon dont ils entendent répondre à leurs besoins.

h – Libertés, contraintes et proximité

Il ne s'agit pas de fixer de telles contraintes et limitations à partir de simples dires d'experts, en fonction d'une détermination a priori et standardisée des ressources disponibles et des besoins à satisfaire. Il est important de coupler ce besoin de contraintes, favorables à l'épanouissement de la capacité des individus, avec l'essor de la responsabilité individuelle et collective des individus. La responsabilité individuelle devrait être assurée par le respect par chacun des règles visant la défense des libertés négatives. La responsabilité collective est davantage concernée par l'essor des libertés

⁴⁸ Si la liberté négative est déterminée par ce que l'on nous autorise à accomplir, la liberté positive est déterminée par ce que l'on peut effectivement faire en fonction des moyens à notre disposition et des entraves à notre action.

positives au niveau des individus et des communautés. Elle suppose cependant l'existence d'un lien réel entre le niveau de prise des décisions collectives et le niveau concerné par ces prises de décision. Ce lien peut s'exprimer en termes de proximité entre ces deux niveaux, qu'il s'agisse de proximité physique, organisationnelle ou institutionnelle.

Si la proximité physique est de compréhension assez intuitive, il me paraît important de revenir sur les définitions des deux autres proximités en jeu.

La proximité organisationnelle [...] concerne les interactions entre acteurs (individuels et collectifs), à l'intérieur des (ou entre les) organisations (et les institutions formelles) reposant sur un cadre cognitif commun. Elle lie des acteurs participant à une activité finalisée et appartenant à un même espace de rapports : un groupe et ses filiales, l'État et ses collectivités territoriales, des fédérations syndicales nationales et locales, ou un réseau d'acteurs (Colletis et al., 1999, p.27)

Quant à la proximité institutionnelle, elle est définie par ces mêmes auteurs comme une proximité qui repose

sur l'adhésion des acteurs à un espace commun de représentations et de règles d'action orientant les comportements collectifs. Cette proximité institutionnelle, plus ou moins forte, influe sur la mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs, et par conséquent sur l'émergence de régularités de coordination productives localisées (Colletis et al., 1999, p.27)

En d'autres termes, la proximité institutionnelle est proportionnelle à l'intensité des repères conventionnels existant entre les acteurs. Les repères conventionnels sont donc les éléments structurants de la proximité. Par ailleurs, le lien recherché est d'autant plus fort que l'on retrouve les trois proximités, ce qui suppose de favoriser des prises de décision collective à une échelle territoriale relativement restreinte, échelle à définir en fonction des proximités organisationnelles et institutionnelles existantes. Le chapitre suivant illustrera ce qu'il en est des avantages de la proximité dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable.

La proximité représente un préalable nécessaire si l'on souhaite favoriser la capacité des individus. Cette notion mérite d'ailleurs d'être mise en parallèle avec la notion de système expert que l'on doit à Anthony Giddens (1990). Un système expert représente l'ensemble de la chaîne d'acteurs mettant en œuvre les diverses phases et opérations organisationnelles et technologiques nécessaires. Ainsi, lorsqu'un individu utilise un véhicule automobile, ce n'est pas uniquement au véhicule qu'il a à faire, mais à

l'ensemble de la chaîne d'acteurs, de la production au service après-vente, en passant par les acteurs des infrastructures nécessaires et qui permettent à ce véhicule automobile d'être fonctionnel et de répondre à la promesse technologique sous-tendue. Or, la complexification technologique et organisationnelle des systèmes experts réduit d'autant l'autonomie des individus dans leur capacité à répondre à leurs besoins. En d'autres termes, plus le contrôle du système expert échappe à l'individu et moins il maîtrise les variables qui assure sa capabilité. La liberté individuelle s'en trouve limitée de ce fait, phénomène observable qui a mené certains auteurs comme Jürgen Habermas à considérer une certaine prise de pouvoir du binôme sciences-techniques au détriment de la démocratie. Selon cet auteur, on assiste depuis plusieurs décennies à la mise à mal de la liberté des individus, avec la confiscation par les experts de la possibilité de déterminer les orientations à donner à la société.

Cette analyse vient conforter le point de vue d'une nécessaire proximité entre décision et action. Cela nous permet, afin de synthétiser l'apport de ces dernières pages, d'indiquer un certain nombre de principes permettant de trouver un équilibre entre libertés et contraintes dans le cadre des enjeux du développement durable. Le développement de la capabilité, des diverses formes de proximité et d'une démocratie participative représentent les trois principes force susceptible à la fois de préserver, voire d'accroître, les libertés individuelles et collectives, libertés non pas exonérées mais au contraire empreintes de responsabilité vis-à-vis des autres individus et des orientations à donner à la société.

Intérêt de soi et aimance

En poursuivant dans la lignée de la réflexion menée par Alain Caillé, nous nous intéresserons à présent à l'autre tension perceptible en lien avec les motivations humaines, entre la pulsion égoïste de défense des propres intérêts et la pulsion altruiste qui porte à accorder de l'importance au bien-être d'autrui. L'idée, à ce stade, est de reprendre les trois principes indiqués à l'instant, la capabilité, la proximité et la démocratie participative, afin de montrer leur opérationnalité également face au besoin d'équilibrer ces deux tendances contraires.

a – Le rôle clef de la reconnaissance

Pour commencer cette réflexion, il me paraît important de relier cette tension avec le besoin de reconnaissance des individus, tel qu'il avait été abordé au chapitre précédent. Nous avons vu, avec Jean Baudrillard, que dans la société moderne la destruction des liens communautaires, la disparition du statut comme élément identitaire stable, a abouti à l'émergence de la consommation comme moyen pour les individus de se différencier, de se démarquer des autres et ainsi de se sentir exister. Ce sentiment d'exister et notamment au regard des autres, nous indique que cette apparente opposition entre l'intérêt de soi et l'intérêt pour les autres, l'aimance d'Alain Caillé, représente les deux facettes d'une même aspiration. En particulier, limiter une compréhension de l'intérêt à l'intérêt pour soi est particulièrement réducteur.

Comme le montrait Amartya Sen dans son célèbre article « Rational fools », il n'est en rien irrationnel de sacrifier ses intérêts instrumentaux ou de bien-être matériel au souci du bien commun; ou encore, pourrait-on ajouter, au souci des autres. Il est au contraire idiot, rationnellement et étymologiquement idiot, de rester bloqué à la perspective de n'avoir à satisfaire que ses propres intérêts individuels. (Caillé, 2009, p.18)

Pour autant, l'aimance n'est pas réductible à une forme d'intérêt. Elle constitue une dimension « première » au niveau des aspirations humaines. L'aimance est à relier à la notion de don, à cette « boucle étrange » (Godbout, 1992) qui permet d'établir des liens de réciprocité sans que ne soit jamais atteint un point d'équilibre entre les individus inscrits dans ce type de relation. On donne sans intention de recevoir en retour alors même que, in fine, l'on recevra davantage que ce que l'on a donné. Donner ne peut être intéressé, sans quoi ce que l'on donne manque son objectif qui va bien au-delà de ce qu'implique un échange sur une simple base d'équivalence. Le don crée des liens entre le donateur et le donataire, des liens qui sont souvent équivalents à des obligations, ce que Marcel Mauss appelait la triple obligation faite aux hommes de donner, recevoir, et rendre. Ce n'est plus l'harmonisation naturelle des intérêts d'Elie Halévy (cité in Caillé, 2009, p.32) qui est en jeu mais l'harmonisation spontanée des intérêts, fondée sur une « empathie primordiale qui existe d'emblée entre les sujets humains et les relie, et qu'ont théorisée les penseurs des Lumières écossaises » (Caillé, 2009, p.32). La reconnaissance des autres s'acquiert par un comportement désintéressé qui implique d'entrer « dans le système complet du donner, recevoir et rendre » (Caillé, 2009, p.74).

b - Intérêt, aimance et modes d'interactions

Les modes d'interactions à privilégier dépendent en grande partie de ce qui motive les individus et les pousse à agir d'une façon plutôt que d'une autre. L'harmonisation naturelle des intérêts d'Elie Halévy est un pendant naturel de l'échange marchand, qui repose sur le diptyque liberté – intérêt de soi. L'harmonisation artificielle des intérêts par un régulateur est davantage orientée par l'obligation et, dans le langage de Karl Polanyi, se traduit au niveau des échanges par la redistribution par une entité centrale des biens et moyens préalablement centralisés. Quant à l'harmonisation spontanée des intérêts, fondée sur l'aimance et la liberté, il s'agit de la réciprocité telle que définie par Karl Polanyi et reprise par de nombreux auteurs depuis et dont il a été question dans ce même chapitre. La pluralité des modes d'interaction et d'échange permet de tenir compte de cette pluralité de motivations, au contraire d'un modèle qui souhaiterait circonscrire les comportements à un mobile explicatif et, dès lors, suggérer une manière unique de faire fonctionner la société, par le marché pour certains par la planification pour d'autres.

On pourrait dès lors se limiter à ce constat et croire possible de laisser les acteurs décider du mode d'interaction en fonction de leur motivation. C'est sans compter avec le côté structurant qu'engendre chacun de ces modes d'interactions, des mécanismes institutionnels qui se mettent en place à partir de là. Si « les effets sociaux du comportement individuel dépendent de la présence de conditions institutionnelles déterminées, celles-ci ne résultent pas pour autant du comportement personnel en question » (Polanyi, 2008, p.60-61). En d'autres termes, et nous le voyons aujourd'hui dans une société comme la nôtre, fortement axée autour du marché, les comportements individuels sont en grande partie influencés par le cadre institutionnel qui organise la société et, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, par les croyances qui contribuent à renforcer ce cadre institutionnel comme s'il s'agissait du seul état naturel d'une société en progrès. Dès lors, il ne suffit pas de laisser faire les acteurs pour qu'émergent, au cas par cas, des interactions reposant tour à tour sur le marché, la planification redistributrice ou la réciprocité et le don. L'élaboration d'un cadre institutionnel peut s'avérer nécessaire afin de laisser la place aux différents modes de coordination ainsi identifiés et, dès lors, laisser aux acteurs la possibilité d'interagir entre eux sur un mode plus ou moins altruiste ou intéressé.

c - Principes et modes de coordination

Si l'on relie les trois principaux modes d'interaction définis par Karl Polanyi que sont le marché, la redistribution centralisée et la réciprocité aux principes que représentent la capabilité, la proximité et la démocratie participative, identifiés en tant qu'éléments essentiels à un équilibre entre obligation et liberté, la question est de comprendre en quelle mesure il est également possible de trouver un équilibre entre intérêt pour soi et aimance.

Dans le raisonnement précédent, la capabilité, la proximité et la démocratie participative constituaient trois principes non pas indissociables, mais néanmoins fortement complémentaires dans cette recherche d'équilibre entre l'aspiration à la liberté et la nécessité de contraintes collectives.

La **capabilité** suppose l'autonomie des individus. Cette autonomie est bien davantage préservée par le marché et par la réciprocité, tandis que la redistribution tend à remplacer l'autonomie par la dépendance vis-à-vis du centre. Les partisans de l'État, forme la plus aboutie aujourd'hui d'institution de redistribution, ont cru pendant les années du tout État-providence, qu'il allait progressivement se substituer aux formes traditionnelles de réponses aux besoins des individus. Pour cela l'Etat,

cherche alors souvent, soit à se substituer aux réseaux [sociaux], soit à les utiliser pour remplir sa mission étatique. Car n'oublions pas que, contrairement au marché, l'État détient une légitimité pour définir les besoins collectifs; mais il lui est beaucoup plus difficile qu'au marché d'appréhender les préférences individuelles. Il a donc une double « bonne » raison de tendre en permanence à définir les « vrais » besoins des personnes... à leur place. (Godbout, 1992, p.87).

L'État peut adopter deux positions opposées vis-à-vis de l'autonomie et de la capabilité :

- soit il tend à répondre aux besoins des individus et se substitue à leurs initiatives individuelles dans une logique de planification utilitariste de la société;
- soit il tend à favoriser les conditions d'accroissement des capacités des individus et, ce faisant, circonscrit son rôle à la défense des grands principes dont il a déjà été question dans ce chapitre, afin de garantir aux acteurs des conditions favorables à l'essor de leur capabilité à leur échelle.

L'alternative est donc entre un État fort qui risque de limiter la capacité des individus et un État qui protège les efforts individuels en ce sens, que ceux-ci s'effectuent par le marché et prioritairement l'intérêt pour soi, ou par la réciprocité et l'aimance. Dans cette seconde configuration, l'État doit également protéger les efforts collectifs à une échelle territoriale plus restreinte, à l'échelle des territoires vécus par les acteurs, afin de concilier ces besoins de capacité avec les enjeux locaux et globaux en matière écologique et sociale.

La **proximité** présuppose d'autres conditions. Elle est, cela a été dit, source de liens entre le niveau de prise des décisions collectives et le niveau concerné par ces prises de décision. Mais la proximité ne peut se limiter à cette vision encore trop mécaniciste. Une proximité territoriale, organisationnelle ou institutionnelle peut se satisfaire, à l'extrême, d'un individu « dépersonnalisé » (Gouldner, 1989) par souci d'équité voire d'égalité entre les individus. En ce sens, l'individualisme moderne

libère l'individu de la communauté, de la famille, de tous ces liens qui le contraignent et l'empêchent de se libérer et de devenir un « vrai » individu, sans autres obligations que celles qu'il s'est données lui-même. (Godbout, 1992, p.108)

Cette forme de liberté, cependant, nuit à la capacité de favoriser des modes de coordination également fondés sur l'aimance. Il paraît pourtant indéniable que les liens entre acteurs seront d'autant plus forts qu'ils ne seront pas fondés exclusivement sur l'intérêt pour soi et une liberté dénuée de contraintes sociales. Dès lors une proximité plus forte, pas seulement fonctionnelle mais également empathique, incite à favoriser la réciprocité, sans exclusivité, en tant que mode de coordination entre acteurs.

Enfin, si la **démocratie participative** participe du besoin de concilier liberté et contraintes collectives face aux enjeux du développement durable, elle contribue également à favoriser un arbitrage entre la tendance des individus à privilégier leur propre intérêt et celle à tenir compte d'autrui, notamment à une échelle territoriale favorable à la proximité. La démocratie participative est susceptible de permettre en outre de décider au cas par cas de l'équilibre qu'une communauté d'individus juge souhaitable entre coordination marchande, centralisée ou fondée sur la réciprocité.

Il ressort de cette discussion que la réciprocité est un mode de coordination particulièrement apte à concilier capacité, proximité et démocratie participative avec

les motivations humaines que sont l'intérêt pour soi et l'aimance. Là où la sphère publique de la redistribution a tendance à remplacer l'aimance par l'intérêt général déterminé de manière rationnelle - notion en mal de légitimité malgré les tentatives visant à substituer la démocratie participative à la démocratie purement représentative - la réciprocité fait appel à l'empathie. Quant à la sphère marchande, alors même qu'elle paraît réfuter l'aimance au profit du seul intérêt, l'on s'aperçoit au quotidien que sans empathie et capacité à faire confiance à l'autre, la plupart des interactions qui permettent à l'économie de fonctionner font face à une quête incessante de garanties dont la mise en œuvre ne peut être que sclérosante.

Donner une place de choix à la réciprocité ne se fonde donc pas uniquement, comme l'affirme Serge-Christophe Kolm, sur l'hypothétique préférence qu'exprimeraient les individus composant une société si on leur laissait le choix entre une société prioritairement fondée sur la réciprocité, sur la contrainte ou sur le marché. Cela va plus loin puisque, comme le reconnaît un économiste aussi important que Robert Axelrod, l'altruisme, parmi les formes que prend la réciprocité, est « un excellent moyen de promouvoir la coopération dans une société et d'apprendre aux gens à se préoccuper du bien-être d'autrui » (Axelrod, 1984 cité in Godbout, 2007, p.268). Au-delà de l'altruisme, la confiance caractérise la plus grande partie des activités économiques. Les acteurs économiques font confiance, à un moment ou à un autre, aux acteurs et/ou institutions qu'ils ont en face et, en ce sens, prennent un risque que les modèles de rationalité fondés sur l'homo oeconomicus ne parviennent pas à prendre en compte de façon satisfaisante. Si l'on souhaite créer des conditions favorables à la confiance entre acteurs, la réciprocité paraît incontournable.

Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif d'identifier la nature des repères conventionnels susceptibles de favoriser un changement sociétal de fond. Pour ce faire, il était nécessaire de partir d'une vision moins restreinte des modes d'interaction entre hommes, ainsi que des motivations humaines qui influent sur ces interactions. Cela nous a permis d'établir l'importance à accorder à trois principes en particulier, la capabilité, la démocratie participative, la proximité. L'objectif d'une société qui viserait le développement durable ne pourrait déroger à ces principes.

Bien que non traitée explicitement, la question de l'échelle de mise en œuvre de ces principes est également importante. Les trois principes identifiés ont pour caractéristique de parfaitement se satisfaire d'une échelle relativement locale, quand bien même des relais à une échelle plus globale peuvent se révéler déterminant. Le chapitre suivant va dès lors s'interroger, à partir d'un certain nombre d'illustrations, sur les atouts de stratégies territoriales en réponse aux enjeux du développement durable.

Chapitre 4 Les atouts des stratégies territoriales face aux enjeux du développement durable

Utopie, comme idéologie, est aujourd'hui un mot péjoratif; et il est vrai que la plupart des utopies visent à remodeler la société de fond en comble et souffrent des contradictions internes qui rendent leur réalisation impossible. Mais une image idéale d'une société qui ne serait pas entièrement réalisable, ou une conception pilote de l'ordre global à viser, n'en est pas moins la condition préalable et indispensable d'une politique rationnelle, en même temps que la contribution essentielle que la science peut apporter à la solution des problèmes de politique pratique (Hayek, 1980, p.174).

Le développement durable se veut un concept global. Sa genèse nous éclaire sur les raisons qui en font un concept relativement flou, tant en ce qui concerne la teneur de ses objectifs que, surtout, sur les moyens de parvenir à répondre aux enjeux identifiés. En 1992, le sommet de la Terre de Rio a néanmoins consacré l'appropriation nécessaire par les collectivités locales et territoriales des questions écologiques et des inégalités sociales. Des agendas 21 locaux doivent résulter d'une réflexion stratégique sur ce qu'il convient de faire face à ces questions.

L'action doit donc se situer, selon les instances onusiennes, aux niveaux des villes, voire des régions. Mais selon quelles modalités ? C'est ce que nous allons voir dans un premier temps, avant de nous pencher sur l'émergence d'initiatives locales prometteuses. Il s'agira d'analyser ces initiatives en fonction des principes mis en évidence au chapitre précédent. Je souhaiterais en particulier montrer le potentiel de ces initiatives en matière de changement de régime conventionnel, porteuses de valeurs en phase avec les principes de la capacité, de la proximité et de la démocratie participative.

1. Intérêts et limites des Agendas 21

Dans son travail d'analyse du projet d'institutionnalisation du développement durable, Edwin Zaccàï (2002) s'est intéressé à l'Agenda 21 tel que défini au sommet de la Terre de Rio en 1992 (Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement). La logique défendue dans les principes de l'Agenda 21 est identique à celle du rapport Brundtland, avec une croissance économique permettant de résoudre

les problèmes environnementaux grâce, en particulier, à l'essor du commerce international. Cependant, plus que dans le rapport Brundtland, l'accent est mis sur les questions écologiques que sur les questions de développement, quand bien même ce mot y est omniprésent.

En fait, l'Agenda 21 constitue un « aide-mémoire extrêmement complet de tout ce qu'il faudrait entreprendre à l'aube du nouveau siècle » nous dit Francesco Di Castri (Zaccaï, 2002, p.146). Des recommandations sont formulées à l'égard des divers acteurs (entreprises, syndicats, ONG...) concernés. Ces recommandations sont néanmoins parfois compartimentées, ce qui ne contraint pas chaque acteur qui réfléchit à sa propre stratégie à tenir compte de l'ensemble de la problématique du développement durable.

Agenda 21 et capacités

L'agenda 21, inspiré par les travaux d'Amartya Sen, accorde une grande importance au renforcement de la capacité tant des individus que des organisations, ainsi qu'à la participation des acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies (Zaccaï, 2002, p.149). Cependant cet accroissement de la capacité reposait sur un plan de financement de la part des pays riches, plan absolument pas respecté dans les faits. Cela pose au moins deux questions concernant la façon de développer la capacité, en particulier dans les pays pauvres. La première est liée au fait que l'on souhaite développer la capacité et, dès lors, l'autonomie des populations les moins favorisées, à l'aide de financements provenant de l'extérieur. Il y a là probablement un défaut de raisonnement, puisque l'on renforce des liens de dépendance là où l'objectif est au contraire de réduire la dépendance des plus pauvres des aides des plus riches. La seconde est liée au non respect récurrent des promesses d'aide financière, phénomène qui ne fait qu'accroître l'antagonisme entre pays riches et pauvres.

La question du développement n'est en fait pas véritablement traitée. « L'examen de l'Agenda 21 montre que le modèle général de développement *du Nord n'a pas été profondément modifié* » (Zaccaï, 2002, p.152). On explique aux pays du Sud la façon dont ceux-ci doivent se développer, mais aucunement ce que doivent accomplir les pays du Nord, comme si leur modèle de développement n'avait pas à être discuté (Reid, 1995, p.193). Dès lors une discussion ouverte sur les objectifs en termes de capacité

demeure difficile à partir du moment où cette capabilité consiste pour les pays du Sud à se rapprocher du modèle dominant dans les pays du Nord.

Les Agenda 21 locaux

Leur élaboration est, par principe, un exercice de démocratie participative, fondé sur un diagnostic préalablement établi. Il s'agit d'un document de planification censé évoluer de façon régulière. L'objectif déclaré à Rio est d'aboutir à ce que toute collectivité locale porte et fasse adopter un projet d'Agenda 21. Néanmoins, si de très nombreuses initiatives ont été portées par les élus locaux dans les pays du Nord, et en particulier en Europe (80% des Agendas 21 au niveau mondial selon le site français du Comité 21)⁴⁹, le bilan est peu encourageant dans les pays du Sud.

Au niveau européen, une observation de divers Agenda 21⁵⁰ nous montre des avancées intéressantes dans le domaine de la gestion des déchets, de la production d'énergie, de l'utilisation de matériaux renouvelables ou de consommation de café de commerce équitable dans les administrations publiques, comme à Barcelone qui a adopté son Agenda dès 2002. Les acquis sont bien plus modestes en absolu dans des villes de l'est européen comme Amnicu Valcea en Roumanie, où il est surtout question de se rapprocher des standards courants en Europe de l'Ouest en matière de gestion des déchets, que dans des villes à la pointe comme Amstelveen aux Pays-Bas où de réelles avancées sont à signaler dans le domaine de la consommation énergétique des ménages. Une ville comme Madrid obtient des résultats significatifs au niveau des administrations (réduction de la consommation d'eau de 2,24 m³ en 2003 à 1,28 m³ en 2006 par personne et par mois dans les établissements administratifs ; diminution des nuisances sonores de 70dB à 60 dB en 2005 ; augmentation de la demande en eau de 1,81% entre 2000 et 2004 pour une augmentation de la population de 9,69%)⁵¹. Les avancées peuvent donc être significatives.

⁴⁹ www.agenda21france.org

⁵⁰ *Ibidem.*

⁵¹ *Ibidem.*

a – L'exemple de l'Agenda 21 du Canton de Genève

Il me paraît pertinent de m'arrêter un instant sur un exemple précis d'Agenda 21 afin de mieux en illustrer les potentialités et les éventuelles limites. Le choix de l'Agenda 21 de Genève repose sur plusieurs éléments : cette ville et son canton sont relativement dynamiques en matière de politiques environnementales, sans être pour autant révolutionnaires dans leur approche; il s'agit du premier canton suisse à adopter un Agenda 21 et, comme nous le verrons, celui-ci a été évalué en 2006 de façon très positive.

C'est en mars 1999 qu'est remis au Conseil d'État du canton genevois, le rapport de synthèse intitulé « Un agenda 21 pour Genève : 21 actions pour entrer dans le XXIème siècle ». La première phrase de ce rapport, se référant au rapport Brundtland, indique d'emblée l'orientation choisie : « Le développement durable est une conception du développement où la croissance économique renforce la solidarité sociale et la qualité de l'environnement »⁵². Le développement durable est défini comme un cadre posant des principes, l'Agenda 21 constituant un processus fort pour les mettre en œuvre. Les principes invoqués sont les suivants : justice sociale, prudence écologique, économie efficiente, diversité culturelle, solidarité intergénérationnelle, aménagement équilibré de l'espace, citoyenneté et concertation. Ce sont donc ces principes que devrait mettre en œuvre l'Agenda 21 du canton de Genève, sachant que le document en question est le résultat d'un travail fondé sur de nombreuses consultations de représentants du monde de l'entreprise, de syndicats et du monde associatif, travail complété par un recueil de suggestions provenant du grand public. Il en ressort des propositions d'actions (pour le court terme), de recommandations générales (pour le moyen terme) et de principes et objectifs généraux de politiques publiques (pour le long terme).

b- Les 21 Actions prioritaires

Le rapport identifie 21 actions prioritaires. Ces actions ont été adoptées lorsqu'elles sont capables de susciter l'adhésion de la communauté genevoise. Ont été pris en compte leur caractère mobilisateur, l'effet levier que l'on peut en espérer, mais

⁵²http://ge.ch/dares/SilverpeasWebFileServer/I-1-rapport_de_synthese.pdf?ComponentId=kmelia1114&SourceFile=1266854918822.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/

également le fait qu'elles ne soient pas dans le champ direct des débats et enjeux politiques immédiats. Les actions sont les suivantes :

1. élaborer une charte du service public, afin de rendre l'administration plus efficiente et transparente, et susciter la confiance des autres acteurs;
2. mettre en place un Système de Management Environnemental de l'État, qui favoriserait notamment l'achat écologique au niveau des marchés publics;
3. mettre en place une chambre consultative des étrangers, qui représentent 40% de la population genevoise et 48% des actifs, afin de les associer aux décisions les concernant, indépendamment de leur droit de vote;
4. valoriser le potentiel de recherche genevois en matière de développement durable afin de mieux comprendre et intégrer les exigences du développement durable aux actions entreprises, en particulier par la mise en place d'indicateurs;
5. former les acteurs politiques, économiques, associatifs et de l'administration au développement durable afin de disposer d'un langage commun et mieux appréhender les exigences des objectifs;
6. lancer une campagne d'information sur le développement durable avec notamment l'instauration de lieux publics « de savoir »;
7. proposer un « pacte de citoyenneté et de durabilité » entre entreprises, État et organisations privées, afin de consigner « la double allégeance des entreprises au marché et à la communauté ». Les entreprises devraient en particulier s'engager par rapport à une Charte des entreprises pour le développement durable;
8. lancer un projet d'écologie industrielle sur le territoire genevois, notamment à partir d'un complexe industriel existant;
9. établir un contrat ville-campagne afin de créer des liens de réciprocité entre producteurs et consommateurs, de proximité dans l'approvisionnement et d'aboutir à des modifications des pratiques agricoles. Sont ainsi promus l'agriculture intégrée, l'agriculture biologique, l'élevage extensif et la consommation de produits locaux;
10. mener des programmes de réinsertion des demandeurs d'emplois à l'initiative d'associations privées privilégiant le retour à l'autonomie économique grâce à des programmes socialement qualifiants;
11. valoriser la participation de Genève au réseau « Villes-Santé »;

12. prévenir les problèmes de malnutrition, qu'il s'agisse de suralimentation ou de dénutrition, notamment par l'éducation;
13. promouvoir les coopératives d'habitat afin d'assurer du logement à bon marché et écologique;
14. offrir un guichet universel d'information en matière de santé et d'environnement;
15. lutter contre les nuisances et pollutions internes aux bâtiments et en particulier aux logements;
16. aménager des voies vertes et favoriser la préservation de la biodiversité;
17. promouvoir l'usage de l'énergie solaire, y compris pour les véhicules;
18. offrir des débouchés (restauration collective) à des produits alimentaires répondant aux critères du commerce équitable;
19. redéfinir le territoire pertinent d'action, afin de dépasser le décalage entre le territoire vécu et le territoire administratif. En particulier le canton de Genève ne peut travailler sur un Agenda 21 sans une approche transfrontalière de la question;
20. assurer la compétitivité de la « Genève internationale » et rapprocher celle-ci du reste du canton afin de cesser de faire face à deux mondes qui se côtoient sans se connaître et sans interagir;
21. engager des partenariats de solidarité internationale envers les pays du Sud, en particulier au niveau de l'éducation à l'environnement. De façon concrète l'action proposée se concentre en premier lieu sur une région de Madagascar afin d'aider la modification des comportements face aux ressources naturelles.

c- Agenda 21 et principes

Que nous montre une analyse des actions affichées par rapport aux principes dont il a été question au chapitre précédent ? Plusieurs de ces actions (1, 3, 6) ont un lien déclaré avec le principe de démocratie participative. Mais c'est surtout la proximité qui est à l'honneur. L'action 5 a pour objectif la constitution d'un langage commun entre les acteurs du territoire, tandis que le pacte de citoyenneté et de durabilité (action 7) incite les entreprises, au-delà du marché, à se sentir liées à la communauté. Le projet d'écologie industrielle (action 8) est également susceptible de favoriser une certaine proximité géographique, organisationnelle, voire institutionnelle entre acteurs impliqués (S. Brulot, 2009), tandis que le contrat ville-campagne (action 9) établit explicitement

la volonté de réciprocité dans les échanges au titre de la proximité. La redéfinition du territoire pertinent d'action (action 19) participe également de ce souci de proximité, en particulier institutionnelle.

En ce qui concerne l'essor de la capacité, il est plus difficile de se prononcer. La valorisation du potentiel genevois de recherche sur le développement durable fait probablement partie de l'effort territorial pour accroître sa propre autonomie dans la détermination des moyens de répondre à ses propres besoins. Les programmes de réinsertion (action 10) ou d'éducation (action 12 sur la malnutrition, action 14 sur l'information en termes de santé et environnement) semblent également contribuer à accroître la capacité des individus, tandis que l'action 13 sur la mise en place de coopératives de logements accessibles à tous, ou l'action 21 adressée à la solidarité envers une région malgache, poursuivent fort probablement ce même objectif.

Aux côtés de ces actions que l'on peut rattacher aux principes que sont l'accroissement de la capacité, de la démocratie participative et de la proximité, certains objectifs sont plus ponctuels, tels que des achats plus « durables » ou la lutte contre la pollution interne aux bâtiments.

d- Les premières évaluations de l'Agenda 21 de Genève

En 2006, soit près de cinq ans après l'adoption de son Agenda 21, les autorités genevoises ont tenu à évaluer les résultats obtenus. Comme l'expose le « Rapport de la Commission de l'économie chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'État modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) » du 26 octobre 2006, le bilan est considéré comme extrêmement positif, le taux de réalisation étant de 76%, tandis que les actions non effectuées correspondent à des objectifs modifiés ou abandonnés en raison de changements contextuels. L'évaluation, effectuée par un organisme externe, a donné lieu à un rapport sorti en mars 2006.

Si l'on parcourt le rapport d'évaluation⁵³, les actions les plus visibles mises en avant comme autant de succès sont les suivantes :

⁵³ Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable 2003-2006, adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève le 7 juin 2006.

- de fortes économies de papier, et de cartouches de toner au sein de l'administration cantonale;
- une forte diffusion de fiches d'information intitulées « pour une consommation responsable »;
- le programme Ecosite a favorisé des constructions en béton recyclé, ainsi que la réalisation du métabolisme du territoire genevois en termes de flux de matières et d'énergie;
- l'émergence de projets d'agenda 21 au niveau des établissements scolaires;
- élaboration d'indicateurs de développement durable permettant la comparaison entre cantons;
- la grande notoriété de la Fête du développement durable.

Parmi les points faibles, peu nombreux, ont été cités la pénurie de places d'accueil en crèche, les complications liées à l'émergence d'un projet d'agglomération transfrontalière (France, Genève, Vaud), l'abandon, faute de budget, de la formation des élus communaux aux enjeux du développement durable.

Le sentiment, à la lecture de ce rapport, est néanmoins mitigé. La plupart des succès annoncés ont trait à l'information et à la sensibilisation, à la réduction très anecdotique de flux matériels, mais ne semblent pas s'attacher à modifier les fondements mêmes des comportements à l'origine des problèmes qui justifient le concept de développement durable. Seule la démarche visant à promouvoir l'écologie industrielle, grâce notamment à l'analyse du métabolisme du Canton genevois, constitue une véritable avancée en matière d'outils potentiellement à disposition d'un pilotage vers des changements de comportements substantiels.

Peut-on néanmoins en déduire qu'un Agenda 21 comme celui de Genève ne mène pas, ou du moins trop lentement, à un développement durable ? Afin d'aller plus loin, intéressons-nous à une pièce de l'arsenal institutionnel visant à promouvoir le développement durable.

La charte d'Aalborg

Autre conséquence de la conférence de Rio, les représentants de nombreuses villes européennes se sont réunis afin d'élaborer une « charte des villes européennes pour la

durabilité », charte adoptée le 27 mai 1994. Nous pouvons en retenir l'engagement, confirmé dans les faits, des villes d'Europe dans le processus des Agenda 21. Ces engagements sont confirmés lors de la Conférence « Inspiring Futures Aalborg + 10 » tenue dix ans plus tard comme l'indique son nom. Il en ressort les « engagements d'Aalborg » concernant les thèmes suivants : gouvernance; gestion locale vers la durabilité; biens naturels communs; consommation responsable et choix de style de vie; planification et conception; mobilité améliorée, trafic limité; actions locales pour la santé; économie locale vivante et durable; équité sociale et justice; du local au global. Outre les questions de gouvernance appelant à la transparence et à la coopération entre acteurs au sein du territoire et entre villes du monde, soulignons que les recommandations appellent de façon récurrente à réduire les consommations de ressources et les pratiques les plus énergivores, ainsi qu'à promouvoir une économie locale. Absolument rien n'est cependant écrit quant à la façon de procéder, ni sur l'éventualité de réfléchir à la promotion de valeurs en rupture avec les valeurs ayant engendré les problèmes à résoudre. Les recommandations se limitent donc à modifier les pratiques en les pensant séparées des repères conventionnels qui renforcent la stabilité de ces pratiques. En d'autres termes, les collectivités souhaitent favoriser des changements de comportements comme s'ils s'agissaient de variables indépendantes des repères et normes constituant la société au sein de laquelle s'insèrent les individus.

Ces considérations, en grande partie valable dans le cas d'un Agenda 21 comme celui observé du canton de Genève, nous indique qu'une démarche de développement durable ne peut se limiter à identifier des actions en accord avec des principes d'action. Encore faut-il que ces principes d'action se traduisent effectivement par des modifications de comportement dont la conséquence serait, à terme, l'émergence d'un régime conventionnel compatible avec la poursuite d'un développement durable. La suite de ce chapitre sera dédiée, à l'inverse, à l'émergence d'initiatives qui poursuivent, explicitement ou implicitement, le double objectif de modifier les repères conventionnels et les comportements.

2. L'innovation dans les territoires

Faute de repères forts face aux enjeux du développement durable, les instances nationales et internationales misent beaucoup sur les politiques menées à l'échelle

locale. C'est au niveau des territoires - comprendre des régions, voire des villes et de leur *hinterland* - que se jouerait le dynamisme des pays, que se situeraient les sources d'innovation et de compétitivité, ces nouvelles ressources qui permettraient à la fois de bien se positionner dans le cadre de la mondialisation et de répondre aux enjeux du développement durable. Bref, point de salut hors des territoires et de la dynamique engendrée par les acteurs les composant. C'est ce qui explique qu'une réflexion est menée afin de déterminer les facteurs favorables à la compétitivité des territoires.

Créativité et innovation au service de la compétitivité

Un groupe de travail présidé par Michel Godet, pour le compte du Conseil d'Analyse Économique, de la DATAR et de l'Académie des Technologies, groupe auquel il m'a été donné de participer, a commis en mai 2010 un rapport intitulé « Créativité et innovation dans les territoires »⁵⁴. Joint au rapport, le commentaire de Pierre Dartout, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, est caractéristique de ce que l'on attend aujourd'hui d'un territoire :

[Un territoire] est un écosystème et un lieu privilégié où la qualité des lieux de vie et la cohésion sociale sont des conditions favorables à la compétitivité et au développement. Les territoires gagnants du futur seront certainement ceux qui parviendront à développer harmonieusement à la fois des pôles de compétitivité et des pôles de qualité de vie (Godet et al, 2010, p.81).

Ce rapport insiste effectivement sur la qualité de vie et le dynamisme des relations sociales comme facteurs déterminants de la force et de l'attractivité d'un territoire⁵⁵. Il insiste également, outre l'innovation, sur la notion de créativité en tant que levier favorable à l'innovation.

Le rapport affirme par ailleurs que la technologie ne constitue pas toujours, loin s'en faut, le levier de l'innovation, tandis que la haute valeur ajoutée n'est pas systématiquement liée à de la haute technologie (Godet et al, 2010, p.9). Le sentiment, à la lecture de ce document, est néanmoins que la créativité s'arrête là où la compétitivité est en jeu. Dans la lignée des travaux sur les districts industriels d'Arnaldo Bagnasco, de Michael Piore et Richard Sabel, ou encore de Bernard Pecqueur et Claude Courlet,

⁵⁴ Téléchargeable sur http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/CAE091_creativite_territoires.pdf

⁵⁵ *Ibidem*, p.7.

les territoires deviennent la source d'un développement endogène capable d'engendrer des avantages compétitifs (Lipietz, 2001, p.116). Cela dit, comme le montre Alain Lipietz dans un autre rapport du Conseil d'Analyse Economique, des territoires sur le modèle des districts industriels du nord de l'Italie ne sont performants que grâce à des relations fortes entre acteurs du territoire, relations propres à la sphère de la réciprocité (Lipietz, 2001, p.117).

Mais que peut-il en être de ces liens particuliers fondés sur la réciprocité dans un contexte de concurrence accrue ? Toujours selon Alain Lipietz,

lorsque plusieurs régions sont en concurrence « par la flexibilité », chacune va chercher à être plus flexible, avec de plus bas salaires, que sa voisine, le résultat d'ensemble étant la stagnation de la demande collective. Une concurrence fondée sur l'intensité du lien social et la qualification pousse au contraire chaque région à améliorer sa qualification et à mieux en partager les fruits, avec des effets d'émulation et de croissance de la demande effective de l'ensemble (Lipietz, 2001, p.118-119).

Il y aurait donc une dynamique vertueuse pour l'ensemble des territoires investissant le champ d'une économie fondée sur le savoir et sur l'importance des liens sociaux. Le problème reste cependant posé en termes de croissance de la demande et ignore donc la question des limites à poser à cette même demande. La question des besoins, voire des systèmes de besoins tels que décrits par Jean Baudrillard (1970) dont il a été question dans cet ouvrage, n'est quant à elle absolument pas prise en considération.

La qualité de vie au service de la compétitivité

Michel Godet écrit que c'est « la réhabilitation du subjectivisme et du désir comme force productive d'avenir au travers des rêves et des projets qui fécondent la réalité » (Godet, 2007, cité in Godet et al. 2010, p.22). A mon sens, cette affirmation d'un prospectiviste reconnu plaide pour ne pas cantonner la créativité à un rôle d'atout de compétitivité forcenée car, autrement, ce serait demeurer dans un cadre restrictif de la désidérabilité du futur de la société, alors même qu'un nombre croissant de personnes se déclarent insatisfaites de son fonctionnement actuel⁵⁶. Certes, comme l'écrivent les auteurs du rapport « Godet » déjà cité, la créativité « conduit à une modification

⁵⁶ Ainsi, le pourcentage des personnes qui se déclarent heureuses a décliné depuis le milieu des années 1970 aux Etats-Unis. Le même phénomène est observable au Royaume-Uni et dans d'autres pays d'Europe (Jackson, 2010, p.54)

fondamentale de la relation de l'homme au changement, car il ne s'agit plus d'imposer le changement au plus grand nombre, mais de rendre le plus grand nombre acteur du changement » (Godet et al. 2010, p.22), néanmoins cette créativité du plus grand nombre peut aller au-delà de l'innovation portée par la compétitivité. C'est en particulier vrai si l'on se situe à l'échelle de territoires qui représentent autant de bassins de vie. De nombreuses innovations locales, que celles-ci soient portées par les pouvoirs publics, par des coopératives ou par le monde associatif, sont vues comme des moyens de rendre plus attractif un territoire et, dès lors, de favoriser sa compétitivité. Mais ceci est-il si évident ? Comme l'a fort bien montré Laurent Davezies (2008), les territoires les plus attractifs ne sont pas les plus productifs ni les plus compétitifs au sens économique du terme. Dans le rapport Godet, tout comme dans nombre de travaux, la qualité de vie est mise en avant mais en tant que facteur de compétitivité pour les territoires concernés. Or, comme il nous a été donné de le voir (Buclet et Salomon, 2007), les acteurs attachés à cette qualité de vie sont souvent hostiles à l'installation d'activités économiques porteuses de nuisances, et prêts à défendre avec acharnement le cadre de vie qui les a attirés là.

Lorsqu'on parcourt le rapport Godet, l'on s'aperçoit que certaines des innovations citées n'ont pas grand-chose à voir avec la compétitivité des territoires dans le cadre concurrentiel mondial. Elles sont le fait d'administrations ou d'associations qui améliorent le contexte social de leur environnement territorial, ou favorisent une réduction des tensions sociales grâce à plus de mixité sociale ou intergénérationnelle. Présenter également ce type d'innovations sans finalités directement économiques est cohérent avec la vision d'un territoire composé - comme l'ont montré des auteurs comme Alain Lipietz ou Laurent Davezies - d'activités compétitives à vocation exportatrice à hauteur de 20 à 25% des revenus engendrés et d'activités à destination locale (production locale, tourisme, résidences secondaires et de retraités) pour le reste. La compétitivité concernerait les activités économiques exportatrices tandis que les autres activités dispenseraient la qualité de vie nécessaire au territoire pour se montrer attractif. Les activités favorables à la qualité de vie constitueraient en ce sens le socle préalable aux activités insérées dans le cadre de l'économie mondialisée. Bien que pesant moins, ces dernières n'en seraient pas moins fondamentales. Sans elles, il ne serait guère possible de maintenir cette qualité de vie tant recherchée.

Le paradoxe est là. La qualité de vie est le cadre porteur de bien-être pour les individus. L'objectif d'une société, d'un territoire, étant le bien-être des individus, il paraît nécessaire d'accroître cette qualité de vie, ou tout du moins de la maintenir lorsque celle-ci est qualifiée de suffisante par la population concernée. Les activités économiques n'ont pas d'autre finalité. Mais si l'on suit le raisonnement tenu dans le rapport Godet, à l'instar de la plupart des raisonnements en la matière, maintenir voire accroître cette qualité de vie suppose des activités hautement compétitives et, dès lors, innovantes. Sans ces dernières les conditions économiques favorables à un bon cadre de vie risqueraient d'être mises en péril. Ce point est cohérent avec les défis de l'économie mondialisée d'une concurrence accrue et hautement redistributrice des avantages comparatifs des territoires. Dès lors, la qualité de vie n'est plus l'objectif mais devient le moyen de favoriser la compétitivité des activités dans la course de la mondialisation. Comme dans d'autres champs, le fonctionnement du système économique dominant modifie l'ordre des priorités en inversant fins et moyens.

Un parallèle est pourtant ici possible avec la notion de don. Nous avons vu plus haut que le don se traduit tôt ou tard par un contre-don, souvent plus important que le don lui-même et alors même qu'au moment de donner il n'y a pas de démonstration de la moindre intention de recevoir en retour. Des auteurs comme Jacques Godbout ou Alain Caillé nous expliquent que ce don n'en serait pas un si le donateur adoptait une attitude utilitariste et intéressée. La boucle étrange du don ne fonctionne qu'à une certaine condition : qu'une personne, au moment de donner, ne s'attende pas à recevoir quelque chose de valeur équivalente de la part de celui qui reçoit. Ce qui est visé est le lien qu'il est possible de tisser ou de renforcer avec le donataire. Il me semble que la question de la qualité de vie, faite de liens sociaux aussi bien que de confort matériel et d'aménités environnementales, ressort de la même logique. On ne peut espérer aboutir à ce cadre de vie favorable à l'attractivité et, potentiellement, à la compétitivité d'un territoire, si l'on table explicitement sur son instrumentalisation au service d'activités compétitives dans le cadre d'une économie mondialisée. En d'autres termes, ce qui contribue à la qualité de vie se forge sur des relations entre individus sur le mode de la réciprocité, de la richesse des échanges entre individus et groupes d'individus fondés sur une base non utilitariste. Cette réciprocité, ses retombées en termes de liens sociaux, ne peut être reproduite intentionnellement ni dans le cadre de la sphère marchande ni de la sphère publique, comme l'a montré Jacques Godbout. Ainsi, « on constate fréquemment la

difficulté éprouvée par l'association volontaire de maintenir avec ses « clients » ses liens habituels lorsqu'elle collabore avec le secteur public » (1992, p.85)). En devenant le bras opérationnel du secteur public, le lien social entre une association et les bénéficiaires de ses services change de nature, il n'a plus la consistance du don et du désintéret. Aussi, cette précieuse qualité de vie ne peut faire l'objet d'une quelconque planification visant à en faire un atout dans le but de favoriser la compétitivité du territoire. C'est d'ailleurs quelque part le constat du rapport « Godet » qui se termine par une partie intitulée « Qu'est-ce qu'un territoire créatif ? Peut-on rendre des territoires créatifs ? ». Cette partie nous indique surtout ce que sont les caractéristiques de territoires « créatifs » plutôt que les façons de parvenir à engendrer des territoires « créatifs », si ce n'est une nécessaire ouverture d'esprit.

Créativité et capabilité

Dans quel sens orienter la créativité latente des individus en accord avec les enjeux du développement durable ? Certes, il est difficile d'occulter la question de l'économie mondialisée et de ses effets sur l'organisation économique des territoires. Néanmoins, pour les acteurs inscrits dans un territoire, d'autres questions doivent être posées. Le bien-être présent et futur des individus demeure l'objectif mais, comme nous l'avons vu ci-dessus, le bien-être présent, la qualité de vie, est surtout vu comme un atout des territoires afin de disposer de la compétitivité suffisante pour assurer le bien-être futur. Ce faisant, au nom de la compétitivité économique susceptible de favoriser le bien-être futur, de nombreuses actions, voire des mesures publiques, sont entreprises au détriment du bien-être présent. Cela revient implicitement au raisonnement suivant : demain sera meilleur mais cela requiert des sacrifices aujourd'hui, quand bien même la situation présente serait considérée comme satisfaisante.

Ce raisonnement est quelque peu circulaire et, surtout, indique le peu de clarté quant aux objectifs sociétaux poursuivis. Nous touchons là typiquement au schéma de la modernité en marche, du « bougisme » si bien analysé par Pierre-André Taguieff (2001). Cela manque cruellement de finalité et l'on agit pour rester dans la course sans savoir où celle-ci mène et si notre condition en ressortira effectivement améliorée.

Ma proposition est de passer d'une relation mêlant étroitement créativité et compétitivité à une relation entre créativité et capabilité. Plus précisément, la créativité

devrait avoir comme objectif de favoriser la capacité des acteurs et non leur compétitivité, quitte à ce que cette capacité accrue aboutisse, en tant que retombée indirecte, à un regain de compétitivité. Cet aspect de l'accroissement de la capacité se retrouve d'ailleurs à deux moments dans le rapport « Godet », lorsqu'il aborde la question de l'innovation dans les organisations et lorsqu'il est question de développement endogène.

Comment favoriser capacité, proximité et démocratie participative

a – Les coopératives

Les formes d'organisation coopératives ne sont absolument pas des nouveautés. Ce qui est nouveau est le regain d'intérêt qu'elles suscitent dans la plupart des pays européens. Même si, comme le montre le rapport Godet, ces organisations demeurent d'une taille relativement modeste en France, comparé à ce qu'il advient en Italie ou en Espagne (M. Godet et al. p.45), elles n'en constituent pas moins un mode d'organisation en essor. Ainsi, le nombre de Société Coopératives de Production, les SCOP, a augmenté de 23% entre 2005 et 2010 (Godet, 2010, p.45), tandis qu'émergent les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).

Ces coopératives se caractérisent indéniablement par une forme de gouvernance de type participatif, avec implication de chaque associé dans le processus de décision, selon le principe d'une personne égale à une voix, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves qui en garantissent l'autonomie et la pérennité. La CAE est considérée comme bien adaptée pour les individus souhaitant créer leur propre activité ou pour des travailleurs indépendants souhaitant se regrouper. Les associés sont salariés de la structure qui mutualise les services logistiques nécessaires (facturation, paie...).

Outre une approche décisionnelle en accord avec le principe de la démocratie participative, ces coopératives se caractérisent généralement par une proximité organisationnelle entre associés, susceptible de favoriser des liens de coopération entre eux. Enfin, il s'agit d'un outil qui facilite grandement la prise d'initiative autant

d'individus que de groupes d'individus, elle-même favorable à un accroissement de leur capacité à agir et trouver les moyens de répondre à leurs propres besoins.

b – Le développement endogène : l'exemple des AMAP

Comme l'indiquent les auteurs du rapport « Godet », les territoires capables de développement endogène se caractérisent par « l'intensité des relations, des échanges d'information et de services, basés sur des relations non marchandes, grâce aux proximités professionnelles ou familiales » (Godet et al. 2010, p.59). Dans ces territoires les acteurs parviennent à donner un sens à des solidarités de proximité sur une base relativement artisanale, favorable au développement de la capacité des individus et groupes d'individus.

L'une des formes émergentes de ce développement endogène est constituée par les AMAP (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne), forme de coopération originale entre consommateurs et agriculteurs. Ces associations se caractérisent par un nombre important d'engagements partagés, permettant une rupture affichée avec la logique inhérente à la sphère marchande. Certes il s'agit d'un échange se traduisant par une transaction monétaire, mais ces transactions monétaires ne se font pas sur la base d'un équilibre entre l'offre et la demande, comme sur un marché traditionnel. Le risque de production est assumé conjointement par les deux parties, ce qui caractérise de fait le principe de membres associés et non de partenaires commerciaux. Autre principale caractéristique, l'échange d'idées est fortement soutenu afin d'améliorer la satisfaction de chacun. On s'éloigne à ce point nettement du mécanisme institutionnel que représente le marché, où seul le prix joue un rôle de signal tant pour les acteurs du côté de l'offre que du côté de la demande.

En revanche, l'association de consommateurs et de producteurs se fonde de façon nette autour des principes de participation aux décisions collectives nécessaires à l'amélioration des relations, de la proximité spatiale et organisationnelle, et de l'accroissement de la capacité des agriculteurs souhaitant privilégier une production de qualité, en particulier du point de vue écologique. De nouveaux liens se forment.

c- Un exemple de développement endogène : Terre d'ADELES⁵⁷

L'association Terre d'ADELES (Association pour le Développement des Échanges Locaux et Solidaires) est un exemple intéressant en ce que son action se veut encore davantage intégrée à un niveau local qu'une AMAP ou qu'une association se consacrant à une unique action. Il s'agit d'une initiative de voisinage sur la commune de Pessac. Au départ, il y a la découverte du concept d'AMAP et le projet d'en créer une sur l'agglomération bordelaise. L'affaire n'est pas simple, en ce qu'il existe peu de maraîchers à proximité de Bordeaux. Aucun ne semble de prime abord intéressé par une production selon les principes de l'agriculture biologique. Ce sont les membres de l'association qui incitent une personne à s'installer en tant que maraîchère. L'opération satisfait pleinement les consommateurs, jusqu'au moment où ils comprennent que la maraîchère travaille beaucoup pour un très faible revenu. Afin de pallier le problème, celle-ci est embauchée par l'association avec un contrat aidé, tandis que l'initiative évolue vers le concept de « jardin solidaire ». Les consommateurs contribuent à l'effort collectif en fournissant un travail sur la base de quelques heures par an. Le jardin n'est plus uniquement un lieu de production agricole, mais un lieu permettant de retisser un lien entre citadins et campagne.

L'association ne s'est pas arrêtée là. Aujourd'hui, elle compte huit AMAP, un jardin solidaire, un système d'échange local (SEL) et inscrit son action dans le but de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable. L'expérience de l'AMAP liant l'association avec un producteur de volailles et d'œufs en Dordogne est particulièrement enrichissante. Le producteur peut partir en vacances et se faire remplacer par des familles avec enfants qui prodiguent correctement, l'expérience le prouve, les soins à la volaille. On va encore plus loin dans l'échange que dans une AMAP traditionnelle. Le producteur est moins contraint par son activité tandis que ces séjours acquièrent une valeur pédagogique unique pour les familles en question.

L'élément structurant de l'association est aujourd'hui le SEL, système qui fonctionne autour de la notion de proximité. Le SEL de Terre d'ADELES est fondé sur l'existence

⁵⁷ Ces éléments sont tirés de l'intervention de Dorothée Eisenbeis à l'une des séances de « La consommation en mouvement », cycle d'événements organisés par l'association Cap-Sciences de Bordeaux. L'intervention a eu lieu le 5 mai 2010 à la Médiathèque de Mérignac à la suite de ma conférence intitulée « Concevez une nouvelles relation à la consommation : l'économie de fonctionnalité ».

d'une monnaie virtuelle, la fraise. Une fraise équivaut environ à une minute d'activité et permet entre voisins l'échange différé plutôt que le système trop contraignant du troc. Les participants au SEL se sentent très solidaires mais, grâce à ce système comptable où chaque activité est rémunérée, ne se sentent pas redevables d'une dette trop lourde, la dette négative, notion introduite par Jacques Godbout (2007). Le mécanisme a en effet été analysé en détail. Un individu qui reçoit se sent redevable envers le donateur. Lorsqu'il lui est possible de s'acquitter de cette dette, on entre dans un cercle potentiellement vertueux fondé sur une interaction d'égal à égal. Plus précisément, on amorce de la sorte cette boucle étrange déjà évoquée, source de lien social entre individus. Mais lorsqu'il n'est pas possible à la personne qui reçoit de rendre, y compris en s'acquittant de sa dette envers une tierce personne, celle-ci se sent dévalorisée. Elle n'exprime plus de reconnaissance envers les donateurs mais, au contraire, une certaine animosité liée au sentiment de perdre de sa propre autonomie.

Ce mécanisme d'ordre psychologique explique en grande partie la raison pour laquelle certaines personnes fuient les dons qui peuvent leur être faits et préfèrent l'échange marchand non créateur de dette. Avec le SEL, comme témoigne Dorothée Eisenbeis, présidente de l'association, les personnes osent demander des services car elles savent que, même si elles n'ont rien à offrir en échange à la personne offrant un service, cette dernière pourra à son tour demander un service à une autre personne, moyennant quelques « fraises ». Cependant, contrairement à ce qui advient avec l'échange marchand, la transaction advient à l'initiative exclusive du « client ». Les pourvoyeurs de services se proposent spontanément par voie électronique en fonction des demandes qui circulent, mais n'ont pas d'intérêt économique à proposer leurs services. On retrouve un lien entre producteur et usager, lien qui disparaît dans le cadre de la sphère marchande. Rappelons en effet avec Jacques Godbout que

la société marchande a commencé le jour où on a décidé de fabriquer une chose non pas parce qu'un utilisateur l'avait « demandée », en « avait besoin », non pas parce que le fait de produire pouvait être utile à l'*utilisateur*, mais parce qu'il pouvait être indirectement « utile » au producteur, si celui-ci réussissait à vendre la chose produite » (Godbout, 1992, p.218).

Dans la sphère marchande, ce n'est pas le besoin qui stimule la production mais la perspective d'un surplus et la nécessité de stimuler la demande afin d'engendrer ce surplus. Rien de tout cela n'advient dans la sphère de la réciprocité au sein de laquelle

l'objectif des individus est double : répondre à des besoins existants; tisser des liens sociaux dans le cadre de l'échange.

Dans le cas d'une association comme Terre d'ADELES, les échanges se font souvent sous forme de prêt d'objets (camionnette, tondeuse...). La confiance, importante dans n'importe quelle forme d'échange, l'est encore davantage ici et, comme le dit Dorothée Eisenbeis, « il faut aussi savoir ce que l'on veut, oser ne pas dire oui pour tout à tout le monde »⁵⁸. Le lien social est donc à la fois la résultante et le préalable de la réciprocité, car dans le cadre de la réciprocité, l'on ne peut avoir confiance sans connaître déjà l'autre. Un réseau de confiance et de solidarité est nécessaire, mais ne se décrète pas. Une prise de risque initiale est nécessaire, afin d'offrir sa confiance à l'autre et amorcer la possibilité d'une relation suivie grâce au démarrage d'une « boucle étrange ». La proximité est donc essentielle afin d'inciter les individus souhaitant intégrer le réseau à faire confiance à l'autre. Des repas et autres événements collectifs sont ainsi organisés dans le cadre de l'association. Ces événements sont utiles non seulement afin de resserrer des liens sociaux déjà existants, mais également afin d'élargir le cercle des usagers du SEL, ce qui, de l'avis des membres de l'association, n'est pas psychologiquement aisé. Il existe en effet un risque de repli communautaire et il importe aux membres de l'association d'être vigilants afin que le mouvement de solidarité, enjeu premier déclaré par les fondateurs de l'association, ne perde de son sens.

La question des personnes en difficulté sociale fait également partie des enjeux de Terre d'ADELES. Tout comme l'a bien montré Jacques Godbout, il est important que chacun puisse donner et non pas seulement recevoir. Nombre de personnes en difficulté pensent qu'elles n'ont rien à proposer, ce que tente de démentir l'association à travers son action. Ainsi, au niveau du jardin solidaire, les personnes avec moins de revenus paient moins cher le panier de légumes mais en échange travaillent davantage au jardin, contre une rémunération en « fraises ».

Le système n'est cependant pas inscrit dans la seule sphère de la réciprocité. Comme l'indique Dorothée Eisenbeis dans le cas des AMAP, la relation entre les sphères

⁵⁸ Intervention du 5 mai 2010 déjà citée.

marchande, autonomie et publique est dense. Selon la présidente de l'association, dans leur cas les AMAP ne pourraient être viables sur une base purement marchande. Sans bénévolat propre à la sphère autonome, la plupart de ces AMAP échoueraient. Inversement, il serait difficile de ne pas recourir en partie à un échange de type marchand afin de viabiliser les activités solidaires visées par l'association. Sphères marchande et de la réciprocité se nourrissent dès lors l'une et l'autre, avec un soupçon de sphère publique par le biais d'aides financières à l'emploi. Dernier exemple au sein de Terre d'ADELES, le meunier de l'AMAP dédiée à la production de pain a pu acquérir un moulin et investir dans le matériel nécessaire grâce aux membres de l'association qui lui ont acheté à l'avance un an de sa production. Là aussi l'association fait montre d'une créativité institutionnelle permettant à la fois d'accroître la capacité des uns et des autres et la proximité entre les parties prenantes, le tout dans un cadre participatif fort.

3. Les innovations territoriales peuvent-elles constituer les fondements d'un nouveau régime conventionnel ?

Les exemples d'initiatives territoriales fondées sur les principes de proximité spatiale, organisationnelle ou institutionnelle, de démocratie participative et d'accroissement de la capacité sont nombreux. A partir de quelques autres illustrations, l'objectif de cette dernière partie est de montrer que ce qui semble anecdotique peut au contraire constituer les fondements d'un régime conventionnel apte à modifier les comportements individuels et collectifs dans le sens du développement durable.

***La città dell'altra economia*⁵⁹ : un régime conventionnel émergent ?**

A Rome, l'association *Tavolo dell'altra economia*⁶⁰ qui est avant tout un lieu de discussion multi-acteurs, ainsi que diverses coopératives d'agriculture biologique, se sont associées en septembre 2007 pour promouvoir une autre économie, en référence bien sûr au système économique dominant. Les domaines concernés sont multiples :

⁵⁹ Traduction : La cité de l'autre économie.

⁶⁰ Traduction : Table de l'autre économie.

finance éthique ; agriculture biologique ; commerce équitable et solidaire ; utilisation des technologies de l'information et de la communication dans un sens éthique et durable (communication ouverte à partir de radios libres, systèmes « open source »...) ; énergies renouvelables et maîtrise de la consommation d'énergie ; tourisme responsable ; réutilisation et recyclage des ressources locales considérées comme des déchets, avec également l'objectif de favoriser la création d'emplois ; restauration.

L'ensemble donne lieu au premier centre commercial qui se déclare entièrement fondé sur la valeur déclarée d'une volonté de solidarité entre êtres humains. Cette ouverture de centre commercial est représentative de ce que, dans certains pays occidentaux à l'instar de l'Italie, un nombre croissant de personnes se déclare sensible aux moyens d'agir autrement et, surtout, d'entrer en rupture avec le mode de consommation de masse, clef de la croissance continue.

a- La charte des principes

Afin de nous livrer à l'analyse de cette initiative, il nous faut résumer les principes de *La città dell'altra economia* tels qu'annoncés dans la charte de principes du mouvement :

1. le mouvement refuse les objectifs de croissance, de développement et d'expansion illimités, la poursuite du profit à tout prix, l'exploitation des individus, les manquements aux droits de l'homme, de la nature⁶¹ et des exigences de reproduction des ressources ;
2. les objectifs sont ceux de la satisfaction des besoins fondamentaux et du bien-être pour tous, l'affirmation de la solidarité et de la justice, afin de valoriser la capacité de chacun. L'autre économie s'intéresse aux activités qui prévoient une sortie partielle ou progressive du modèle économique dominant, aux expériences de nouveaux styles de vie, avec une attention particulière pour ce qui advient dans les pays du Sud ;
3. la recherche du moindre impact écologique de la production ;

⁶¹ L'évocation de droits de la nature pose cependant la question de la pertinence de ces droits, de son contenu, ainsi que de son champ d'application.

4. les entreprises sont de nature différente. Elles ont une attitude coopérative et solidaire entre elles, produisent des biens éco-compatibles⁶² et préfèrent un travail qualifié et correctement rémunéré. La valeur ajoutée créée doit être réinvestie dans des activités économiques alternatives⁶³ ;

5. le consommateur doit avoir un comportement plus sobre⁶⁴, conscient et responsable, afin de permettre à chacun d'accéder aux biens de consommation. L'usage des biens plutôt que la propriété peut être favorisé. Les choix de consommation doivent se faire à partir d'une connaissance approfondie des caractéristiques qualitatives du produit et des coûts réels pour la société de cette consommation. Ceci suppose de permettre aux consommateurs de pouvoir évaluer le comportement des entreprises ;

6. les relations entre individus et organisations économiques doivent suivre les principes de réciprocité, de parité, de coopération et de solidarité, afin de modifier en profondeur la logique économique et les relations entre personnes ;

7. les activités économiques doivent reposer sur des règles de transparence de démocratie ;

8. le mouvement promeut les économies et les produits locaux, développés à partir de technologies et de filières de production adaptées aux lieux et aux ressources disponibles, dans une logique d'échange solidaire, y compris par le recours à des monnaies locales. Il s'agit notamment de stimuler des valeurs communautaires culturelles et humaines, et de favoriser des échanges culturels, de produits locaux et biologiques, des savoirs traditionnels et avancés ;

9. l'ensemble se fonde sur une stratégie de réseau afin d'informer les uns et les autres des expériences en cours. Chaque nouvelle expérience doit donner lieu à une analyse afin d'en retirer des enseignements et favoriser une logique d'apprentissage. En outre, les lieux pratiquant une autre économie devront au plus vite accroître leurs échanges, afin de favoriser la baisse des coûts et des prix de vente ;

⁶² Ce qui demanderait également une définition plus précise. S'agit-il de suivre les normes de type ISO ou édictées par d'autres organismes ?

⁶³ C'est-à-dire des activités économiques suivant ces mêmes principes.

⁶⁴ Autre terme qui n'est pas clairement défini, même si, à présent, des chercheurs tels Michèle Dobré (2002) travaillent sur la question de la sobriété.

10. les premiers réseaux se sont constitués en districts qui tentent déjà aujourd'hui d'étendre leurs activités. Des échanges entre territoires non contigus, y compris à l'étranger, sont souhaitables ;

11. l'autre économie doit être fondée sur des marques de garantie et des certifications qui permettent de se différencier de l'économie dominante. Ces marques ne sont pas des objets de propriétés avec des droits d'exclusivité. Il est néanmoins fondamental d'en permettre l'usage uniquement à ceux qui ont compris l'état d'esprit de l'économie alternative.

b – Essai d'analyse conventionnelle

Ces principes sont empreints de la volonté de modifier en profondeur les comportements. Sont-ils crédibles ? Il est important de mettre en évidence que ces initiatives ne concernent que ceux qui veulent bien participer au mouvement. Il n'y a là, contrairement aux grandes idéologies passées et présentes, aucune volonté de vouloir faire le bonheur de chacun, y compris malgré lui. L'idée est de créer la plus grande communauté possible autour d'autres valeurs, d'autres comportements et d'autres objectifs, afin de constituer progressivement les bases d'un nouveau régime conventionnel, excluant de fait la légitimité des actions individuelles et collectives s'inscrivant au sein d'une cité marchande disproportionnée (Boltanski, Thévenot, 1991). Il faut d'ailleurs noter que, comme dans le cas de Terre d'ADELES, la sphère marchande n'est absolument pas éliminée. Elle est en revanche fortement redimensionnée au profit de la sphère de la réciprocité.

Cette stratégie est intéressante puisque, comme l'ont montré Robert Boyer et André Orléan (1994), même si la convention dominante est reconnue par beaucoup comme défaillante, elle représente néanmoins une Stratégie Evolutionnairement Stable ancrée dans notre quotidien, dans nos réflexes cognitifs et dans notre rapport à l'autre. Grâce à ces deux auteurs nous comprenons que, tant qu'une majorité importante d'individus suit le régime conventionnel dominant, il n'y a aucune chance qu'émerge une autre convention, fût-elle supérieure quant à sa capacité à permettre aux individus d'accroître leur bien-être. L'invasion par une nouvelle convention est en effet compliquée du fait que, dans nos interactions quotidiennes, nous rencontrons plus aisément quelqu'un qui suit la convention dominante. Par conséquent, il est plus efficace pour nous,

individuellement, de nous comporter de même. Faire acte de réciprocité face à quelqu'un qui suit un objectif de maximisation du profit n'est en effet pas forcément la meilleure stratégie, sauf pour l'autre. Et comme la majorité des personnes rencontrées suit la convention dominante, même une personne insatisfaite va s'y conformer.

La question qui se pose alors est de savoir comment peut s'accroître la population « mutante » qui suit la convention émergente. Il semble que cela soit possible en s'organisant afin de n'interagir qu'avec d'autres personnes convaincues de la supériorité de cette nouvelle convention. En outre, cette communauté naissante s'appuie sur deux atouts :

- elle ne part pas de rien, mais de communautés déjà structurées qui, bien qu'à partir d'objets moindres, n'en partagent pas moins le même état d'esprit, qu'il s'agisse de l'agriculture biologique ou du commerce équitable. Le nombre est déjà important, avec des signes distinctifs qui permettent aux uns et aux autres de se reconnaître (et ce, malgré l'« entrisme » d'acteurs de la distribution ne partageant absolument pas la même philosophie, mais avec l'avantage qu'ils n'avancent pas camouflés) et d'interagir. Contrairement à la théorie économique standard, fort heureusement les individus ne sont pas isolés, multitude d'*homo œconomicus* qui n'agirait qu'en fonction d'un objectif d'accroissement de l'utilité des échanges. Car si c'était le cas, comme le montrent Robert Boyer et André Orléan (1994, p.233), l'indifférenciation des relations sociales bloquerait la diffusion de la convention émergente, en interdisant toutes formes de reconnaissance entre individus, nécessaire aux mutants afin d'augmenter leur probabilité d'interagir avec d'autres mutants. Aussi, après avoir modélisé le comportement d'acteurs isolés les uns des autres, les deux auteurs supposent « une certaine localisation des interactions. Cette localisation a pour base le fait qu'il existe, entre les agents, des liens de proximité déduits de l'appartenance à divers réseaux sociaux » (*ibidem*), phénomène ignoré par la théorie économique standard. De ce modèle, Robert Boyer et André Orléan arrivent en effet au fait « qu'une convention supérieure peut envahir la population à la condition que cette nouvelle convention s'appuie sur des réseaux sociaux lui permettant de localiser ses interactions » (Boyer et Orléan, 1994 p.236). Ce qui compte, dans notre cas, est qu'un nombre croissant

de personnes considère la convention émergente comme une convention supérieure et que ces personnes sachent dans quels réseaux de personnes inscrire leur action.

- Serge-Christophe Kolm (1984), dans son livre sur la réciprocité, affirmait, bien avant qu'internet devienne une réalité aussi forte dans notre quotidien, que la réciprocité pourrait devenir un modèle dominant dans les modes d'interaction économiques entre individus, pour peu que ce modèle s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication. L'exemple de « la cité de l'autre économie » ne peut que lui donner raison. Qu'en serait-il de la capacité de cette initiative, sans les outils de communication et d'information dont nous disposons aujourd'hui ? Comme cela a été dit plus haut, la proximité n'est pas que physique (Zaoual, 2006), elle est le fait de valeurs communes et permet de passer d'une proximité spatiale et/ou organisationnelle à une proximité institutionnelle. C'est ce qu'ont compris les promoteurs de cette « autre économie », puisqu'ils insistent, dans la charte, sur le besoin de diffuser le plus largement possible des informations sur les expériences menées et les conclusions que l'on peut tirer des pratiques. Il y a là une multiplication possible d'îlots localisés spatialement susceptibles de se fédérer pour s'appuyer sur plus d'échanges, tant matériels que cognitifs, et d'amorcer un mouvement d'apprentissage collectif. Cela constitue une tentative d'innovation organisationnelle à une échelle des plus intéressantes, bien loin de la caricature de groupes d'individus souhaitant un retour au passé.

L'initiative est intéressante en ce que les principes énoncés dans la charte représentent une traduction opérationnelle des principes d'accroissement de la capabilité (principes 2 et 6), de démocratie participative (principes 5, 6 et 7) et de proximité (principes 8, 9 et 10). En outre, en cohérence avec les enjeux du développement durable, plusieurs principes (1, 3, 5 et 11) insistent sur la nécessaire compatibilité des activités concernées avec les exigences écologiques de préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Enfin, certains principes de la charte (1, 2, 4, 6, 9 et 11) ont été adoptés afin d'insister sur la volonté de rupture avec le système économique dominant. Le capitalisme n'est pas rejeté en absolu, mais l'absence de distribution de dividendes en modifie radicalement la destination, ainsi que les comportements des acteurs de l'entreprise. De même, la massification est remplacée par des structures de productions

locales, ce qui n'exclut en rien des échanges entre régions du monde. Ces échanges se faisant sur une autre base, le profit changeant de statut, la recherche d'opportunités de marché dans le but d'accroître les économies d'échelle n'est plus au cœur du système. Enfin, la concurrence existe encore mais, face aux besoins des populations, et dans un schéma qui réfute l'intérêt de la massification de la production, celle-ci ne peut se développer dans une logique d'élimination de la concurrence. En ce sens, et par rapport au système dominant qui aboutit à la concentration progressive du contrôle des marchés dans peu de mains, le modèle alternatif ici soutenu est davantage garant de diversité et d'une saine concurrence probablement moins prédatrice (chaque acteur n'ayant pas pour objectif d'écraser la concurrence).

Le mouvement « Slow Food »

Afin de poursuivre notre raisonnement, et d'illustrer la diversité des initiatives de par le monde, initiatives selon notre analyse reliées par un même socle de repères, principes et valeurs, nous allons nous intéresser à un autre exemple. L'Italie est à l'initiative d'un autre mouvement qui mérite que l'on s'y attarde. Ce mouvement a vu le jour en 1986 dans le Piémont, dans la toute petite ville de Bra, dans la région des Langhe, région de collines, de gastronomie et de bon vin. Son promoteur est Carlo Petrini, journaliste et critique gastronomique, diplômé en sociologie.

L'objectif de l'association, internationalisée dès 1989, est de donner davantage d'importance au plaisir de l'alimentation. Il s'agit d'apprendre à profiter de la diversité des recettes et des saveurs, de tenir compte de l'importance de la variété des lieux de production et des saisons et, surtout, de la convivialité. Le mouvement considère l'éducation comme le principal moyen de diffuser l'état d'esprit qui l'anime. Les effets espérés sont en revanche la sauvegarde des cuisines locales, des productions traditionnelles, des espèces animales et végétales dont la disparition est une éventualité non négligeable. Pour ce faire, l'association soutient une agriculture moins intensive et plus écologique.

Avec environ 100 000 membres⁶⁵ de par le monde, et son millier de « condotte » ou « conviviums »⁶⁶ présents dans 130 pays, le mouvement multiplie les manifestations internationales afin de défendre la biodiversité et le droit des peuples à la souveraineté alimentaire. Slow Food a également créé la première Université des Etudes de Sciences Gastronomiques et s'appuie sur une maison d'édition active.

Un soutien particulier est apporté aux petites structures de production de qualité qui valorisent des territoires, se fondent sur des métiers et des savoirs qui risquent de disparaître, et qui préservent de l'extinction des espèces vivantes. Il existe environ 200 *Presidi*⁶⁷ occupés à ces tâches en Italie, 7 en France, et une centaine de par le monde (avec une présence plus marquée en Europe et en Amérique du Sud).

L'appellation Slow Food n'est pas seulement une opposition frontale au Fast Food. La référence à la vitesse n'est pas fortuite. C'est l'expression d'une inquiétude partagée face à la perception d'un système qui ne survit que par l'accélération de son mouvement. Parler de lenteur est symboliquement fort. Les territoires peuvent être reliés, mais restent indépendants et donc multiples, tandis que le bien-être passe par la notion de lenteur, de capacité à profiter du présent qui s'offre à soi.

On voit par ailleurs à quel point l'objectif de ce mouvement n'est pas un monde autarcique, fondé sur des régions du monde qui cesseraient de communiquer entre elles. La richesse de la diversité des territoires, des capacités d'échanges fondés sur la réciprocité, est le moteur du mouvement, soutenu par des efforts en recherche (y compris pour soutenir et améliorer d'anciennes pratiques et techniques) et en éducation. La notion de réseau d'acteurs est fondamentale pour faire essaimer un modèle dont il faut encore rappeler qu'il ne cherche pas à s'imposer par la force. Chaque territoire a son importance, sa spécificité, mais il refuse de s'imposer à d'autres territoires en tant que modèle dominant. La mondialisation n'est donc pas refusée, loin s'en faut, mais se constitue à partir de rapports paritaires et d'échanges, dont l'objectif est l'enrichissement réciproque à travers la coopération. Il est intéressant de constater que

⁶⁵ <http://associazione.slowfood.it>.

⁶⁶ Structures de base du mouvement qui s'établissent sur des critères territoriaux en lien avec l'histoire culturelle et gastronomique des lieux.

⁶⁷ Nom pris par les structures locales appliquant les principes du Slow Food.

ces initiatives ne remettent pas en cause certains des postulats de l'économie de ses débuts et des vertus de l'échange, telles que pouvait les défendre Adam Smith.

Le lecteur aura sans nul doute également repéré l'importance, afin que le mouvement Slow Food puisse s'étendre, de la proximité non pas spatiale, mais institutionnelle, c'est-à-dire fondée sur des repères communs partagés dans l'action, au-delà de la dispersion géographique des membres de l'association. De cette proximité institutionnelle naît une capacité d'engendrer la capabilité des divers acteurs impliqués, ceci toujours en accord avec le principe de la démocratie participative.

On s'aperçoit également que, à l'instar d'autres expériences⁶⁸, la connaissance est au cœur des projets de développement territoriaux promus par ces initiatives. Ces projets se fondent non seulement sur des connaissances spécifiques à chaque territoire, mais également sur l'enrichissement de ces connaissances par échange culturel. En ce sens, il y a lieu de se demander si des mouvements de type Slow Food ne sont pas, malgré la condescendance dont ils font l'objet de la part des partisans du système dominant, à la pointe de cette économie de la connaissance qui permet aux territoires de trouver leur place en tant qu'acteurs économiques.

Conclusion. Vers une extension du régime conventionnel émergent ?

Dans la *città dell'altra economia* il y a des entreprises. Le marché en tant que mécanisme de coordination n'est pas réfuté de façon absolue. Dans la charte, on parle de la possibilité de recourir à l'usage sans la propriété. Ce passage conforte l'idée d'une économie de fonctionnalité (Buclet, 2009) qui pourrait se développer en dehors du schéma marchand dominant. Le profit n'est pas banni mais réinvesti afin d'accroître les activités s'inscrivant dans la sphère de la réciprocité. Ces initiatives n'excluent pas le recours à des monnaies d'échanges. Ce sont les moyens d'échanges qui doivent être adaptés aux besoins des individus et non les échanges entre individus et entre organisations qui doivent être formatés par un unique moyen d'échange officiel. Selon

⁶⁸ Voir également N. Buclet (2009) à propos d'une expérience remarquable de gestion de l'eau dans le nord est du Rajasthan, en Inde.

les promoteurs de « l'autre économie », les monnaies locales d'échange peuvent être adaptées dans certains cas⁶⁹.

Il en ressort que les objectifs poursuivis par les entreprises impliquées ne sont plus des « objectifs de croissance, de développement et d'expansion illimités » comme l'indique la charte. Il s'agit de la satisfaction des besoins fondamentaux et du bien-être pour tous, à partir d'une attitude coopérative et solidaire, ce qui est notamment rendu possible par le fait fondamental, répétons-le, que la valeur ajoutée créée est réinvestie dans des activités économiques fidèles aux mêmes principes. Par ailleurs, la charte évoque de façon explicite le fait que les relations entre individus et organisations économiques doivent suivre les principes de réciprocité, de parité, de coopération et de solidarité, ce qui rapproche les processus de coordination entre agents de la sphère de la réciprocité. Ce mouvement de réciprocité est pensé comme devant aller assez loin. Les échanges doivent être solidaires et axés sur des échanges culturels, de produits locaux et biologiques, de savoirs traditionnels et avancés, exactement comme dans le cas du mouvement Slow Food.

Les caractéristiques de ces initiatives sont donc intéressantes en termes de traduction opérationnelle de principes explicitement établis et assumés, preuve également de la lucidité de l'analyse de leurs promoteurs. A leurs yeux, seul un travail sur l'adoption et le respect d'un certain nombre de valeurs et de principes est susceptible d'apporter les changements nécessaires. Par ailleurs, j'espère avoir montré le potentiel d'expansion de ce modèle, potentiel d'autant plus intéressant qu'il n'est pas fondé sur une volonté d'hégémonie. Seuls adhèrent à ce régime conventionnel les individus et organisations partageant les valeurs et principes défendus. L'expansion se poursuit en dépit de l'absence de contrainte, ce qui est, a priori, gage de solidité du régime. La question qui reste posée a cependant trait au devenir du régime conventionnel émergent, au cas où son évolution en ferait un concurrent sérieux du régime conventionnel dominant. A défaut de pouvoir apporter une réponse nette, il est possible d'affirmer que ce régime émergent a déjà montré sa capacité d'extension sans entrer en

⁶⁹ Il existe ainsi en France les Systèmes d'échange Locaux et en Bavière, depuis 2003, une monnaie régionale d'échange, le *Chiemgauer*. Cette monnaie se déprécie avec le temps, ce qui favorise la consommation et l'investissement productif au détriment de la thésaurisation, voire la spéculation. Elle est considérée comme équivalente à l'Euro en valeur, mais ne sert que dans des échanges avec des acteurs de la région concernée (www.chiemgauer.info).

conflit avec le fonctionnement institutionnel du régime dominant. Le danger potentiel est davantage que le régime dominant tente de récupérer à son compte les initiatives porteuses de valeurs alternatives, en les instrumentalisant jusqu'à en dénaturer le sens. C'est, par exemple, ce que l'on observe avec l'agriculture biologique, de deux façons :

- au contraire de ce qui advient via les AMAP, la distribution vise à vendre un produit en jouant sur le binôme prix de vente – attractivité et désidérabilité de l'offre. L'argument biologique devient un facteur d'attractivité parmi d'autres, tandis qu'aucun lien n'est créé entre producteur et consommateur ;
- par ailleurs, les valeurs portées par un grand nombre de producteurs en agriculture biologique, valeurs proches de ce que l'on a vu dans le cas de « la cité de l'autre économie », sont éliminées au profit de valeurs individualistes. L'agriculture biologique est souvent consommée par souci de sa propre santé et non afin de préserver la planète (autrement, comment justifier l'achat de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique provenant en avion de l'autre bout du monde et emballés à l'unité ?). Le marketing autour des produits issus de l'agriculture biologique n'a d'ailleurs pas négligé cet élément.

Dès lors, la question qui peut être posée concerne le lien entre pratiques, valeurs et développement durable. Une évolution des pratiques selon un cahier des charges correctement établi et labellisé au niveau d'instances européennes voire internationales est-il susceptible de suffire à répondre aux enjeux ? Les exemples sont malheureusement nombreux (agrocarburants tels que conçus au sein de la politique européenne, produits à partir de bois labellisés...) à montrer qu'une production massive destinée à un marché dénué de proximité géographique et/ou institutionnelle aboutit à des résultats plus que mitigés. On ne peut, face aux enjeux du développement durable, séparer les pratiques des principes et imaginer qu'il puisse suffire de gérer la société selon des cahiers des charges standardisés. Aussi, si l'on souhaite que s'étendent des pratiques telles qu'illustrées dans ce chapitre, la précipitation au détriment de la cohérence des valeurs et principes accompagnant ces pratiques ne peut être vouée qu'à l'échec et au renforcement du régime conventionnel dominant pourtant en faillite face aux enjeux du développement durable.

Conclusion

La rationalité n'est pas une propriété de l'individu isolé, même si elle est généralement présentée ainsi. En fait, elle tire non seulement sa force, mais sa signification même du contexte social dans lequel elle est ancrée (Arrow, 1987, p.22)

Les valeurs sont au cœur du développement durable comme de tout autre projet mené par les hommes. Le développement durable doit être perçu comme un projet de société et non une nécessité. Il n'y a aucune nécessité intrinsèque qui nous obligerait à souhaiter réduire les inégalités sociales dans le monde. La survie de l'espèce humaine passe sans doute par la correction de certains déséquilibres écologiques, premier entre tous la survie de nombre d'espèces vivantes qui, à l'instar des abeilles, nous permettent de disposer de ressources parmi lesquelles puiser. Le type de société permettant de répondre à ces enjeux écologiques n'est en revanche aucunement prédéterminé par la nécessité. La question du vivre ensemble est une question éminemment politique, en ce qu'elle constitue un choix de société à déterminer collectivement. Ce choix de société repose sur les valeurs que souhaitent porter les hommes. Aucun objectif politique n'y échappe, que ces valeurs soient implicites ou explicitées par les acteurs ayant la volonté de s'y adosser.

C'est pour cette raison qu'il me paraissait important, dans cet ouvrage, de mener la réflexion à partir de ce fil directeur que constitue l'analyse des principes et valeurs qui orientent le comportement individuel et collectif. Il s'est d'abord agi, dans le premier chapitre, des valeurs implicites et explicites véhiculées par la notion de développement durable, puis dans le chapitre suivant des mythes solidement arrimés au système économique dominant. Ces mythes nous échappent car nous les naturalisons jusqu'à en faire des évidences. Leur remise en cause devient dès lors très problématique. Le troisième chapitre a tenté, avec succès j'espère, de mettre en avant les principes nécessaires à un projet de société visant le développement durable. Le dernier chapitre, enfin, expose l'intérêt et l'avantage qu'il peut y avoir à appliquer ces principes à une échelle territoriale, échelon organisationnel et spatial le plus apte à favoriser des projets sociétaux en cohérence avec les concepts de proximité, de démocratie participative et de capacité.

Mais comment les appliquer ? Comme nous avons pu le voir avec l'exemple de l'Agenda 21 du canton de Genève, des démarches institutionnelles peuvent être menées en accord avec ces principes, sans pour autant que les résultats puissent laisser présager d'un développement effectivement durable. Il ne suffit en effet pas de décréter des principes pour que ceux-ci opèrent et modifient les événements. Pour ce faire, il est nécessaire que ces principes soient non seulement acceptés par les acteurs, mais qu'ils correspondent à des repères stables auquel chacun puisse se référer dans son action. Mieux, ces repères seront d'autant plus efficaces que les acteurs ne se poseront même plus la question de leur validité, tant il leur paraîtra naturel de s'y conformer et de penser que chacun s'y conforme. Cela ne se décrète pas. Il s'agit d'un long processus que l'on peut accompagner, sans aucune garantie de succès. Dans cet ouvrage il n'a pas été question des mécanismes institutionnels à mettre en œuvre afin d'en assurer l'accompagnement. Des exemples ont été donnés du type de démarche favorable au renforcement de ces principes. Ces exemples ne peuvent donner lieu à une quelconque généralisation, en ce qu'ils sont profondément le résultat d'une démarche d'acteurs dans des contextes précis. Néanmoins, c'est probablement à partir d'une multitude d'initiatives locales partageant les mêmes valeurs ou, tout du moins, s'évertuant à suivre certains principes, à faire coïncider les comportements avec ceux-ci, que peut émerger un régime conventionnel compatible avec les enjeux du développement durable et avec le projet sociétal souhaité par chaque territoire.

La diversité des initiatives est déterminante pour deux raisons : parce que dans tout processus d'innovation, il est important de ne pas concentrer les efforts dans une seule et unique direction, sous peine d'aboutir à une impasse ; en raison de la diversité des facteurs locaux, géophysiques, culturels et technologiques caractéristiques des divers territoires, facteurs qui constituent à la fois le produit et le préalable d'une trajectoire conventionnelle de la société.

Pour finir, je souhaiterais indiquer que la démarche suivie se positionne de façon assez nette dans le camp du libéralisme politique qui ne correspond en rien à l'ersatz de libéralisme économique qui nous est assené jour après jour en soutien d'un système épuisé. Je ne crois en effet pas que l'on puisse dicter aux individus et groupes d'individus ce qu'ils doivent faire, fort en cela de calculs savants sur le meilleur choix possible. Pour peu que l'on souhaite modifier les comportements, la direction à suivre

doit être le fait d'une adhésion, si ce n'est de cœur du moins de raison à certaines valeurs. Il n'existera cependant probablement jamais de méthode qui permettra à l'homme d'arbitrer de façon objective entre des choix sociétaux et de démontrer la supériorité d'un choix sociétal et des conséquences en découlant. Cela n'empêche pas de me situer en désaccord avec le libéralisme fort d'un Friedrich Hayek qui, face à cette impossibilité, en déduit que le mieux est de laisser faire sous couvert de préserver quelques valeurs issues de la tradition. Ne pas pouvoir déterminer de façon objective ce qu'il convient de faire ne nous empêche pas pour autant de nous fixer des objectifs concrets, ni de mesurer si les efforts accomplis vont dans la bonne direction. C'est en ce sens qu'une analyse des résultats obtenus par les initiatives locales peut être utile aux acteurs impliqués, afin de leur donner la possibilité, si besoin est, de modifier quelques orientations des actions entreprises. Il faut, pour ce faire, prendre garde à la tyrannie de la prétendue objectivité et ne pas perdre de vue les véritables objectifs poursuivis.

Bibliographie

Ariès Paul, *Décroissance ou barbarie*, Golias, Villeurbanne, 2005.

Arrow Kenneth, « De la rationalité – de l'individu et des autres – dans un système économique », *Revue française d'économie*, Vol. II, pp.22-47, 1987.

Bataille Georges, *La Part maudite précédé de La notion de dépense*, Editions de Minuit, Paris, 1967.

Baudrillard Jean, *La société de consommation*, Editions Denoël, Folio Essais, 1970, Réédition de 2009.

Bentham Jeremy, *Principes de législation et d'économie politique*, Version élaborée par Guillaumin & C^{ie} en 1888 rééditée en 2007 par Elibron Classics.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent, *De la justification : les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991.

Boyer Robert, Orléan André, « Persistance et changement des conventions. Deux modèles simples et quelques illustrations » : in Orléan André (dir.) *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994, pp.219-247.

Boyer Robert, « L'économie des conventions 15 ans après : un point de vue à partir de la théorie de la régulation », in Eymard-Duvernay François (dir.), *L'économie des conventions : méthodes et résultats. Tome I Débats*, 2006, pp.45-66.

Braudel Fernand, *La méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Armand Colin, Paris 1949.

Brullot Sabrina, *Mise en œuvre de projets territoriaux d'écologie industrielle en France : vers un outil méthodologique d'aide à la décision*, Thèse de doctorat soutenue le 4 février 2009 à l'Université de Technologie de Troyes.

Brundtland Gro Harlem, *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, www.cannes.com/images/stories/docs/qualitevie/environnement/dev_durable/rapport_brundtland.pdf, 1987.

Buclet Nicolas et Salomon Danielle, « Controverses environnementales dans la gestion des déchets ménagers : une opportunité pour le politique de se réapproprié la question », *Colloque international AISLF (Association Internationale des Sociologues de Langue Française)*, Toulouse. 25-26 juin 2007.

Buclet Nicolas, *Les déclinaisons territoriales des stratégies de développement durable : à la recherche de l'espace-temps perdu*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches soutenu à l'Université de Technologie de Compiègne le 15 juillet 2009.

Bussy Christian « La place de l'intersubjectif et du commun dans l'approche de l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay François (dir.) *L'économie des conventions : méthodes et résultats. Tome I Débats*, 2006, pp.165-178.

Caillé Alain, *Anthropologie du don*, Edition de 2007, La Découverte, Paris, 2000.

Caillé Alain, « Remarques sur l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay François (dir.) *L'économie des conventions : méthodes et résultats. Tome I Débats*, 2006, pp.93-102.

Caillé Alain, *Théorie anti-utilitariste de l'action : fragments d'une sociologie générale*, Ed. La Découverte, Paris, 2009.

Cheng Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Editions du Seuil, Paris, 1997.

Chiappori Pierre-André, « Anticipations rationnelles et conventions », in Orléan André (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994, pp.61-77.

Colletis Gabriel, Gilly Jean-Pierre, Leroux Isabelle, Pecqueur Bernard, Perrat Jacques, Rychen Frédéric Zimmermann Jean-Benoît, « Construction territoriale et dynamiques productives », *Sciences de la société*, 1999, n°48, pp.25-46.

Comélieu Christian, *La croissance ou le progrès ? croissance, décroissance, développement durable*. Seuil, Paris, 2006.

Corpataux José, Crevoisier Olivier, « Economic Theories and Spatial Transformations : clarifying the Space-time Premises and Outcomes of Economic Theories », *Journal of Economic Geography*, 2007, pp. 285-309.

Davezies Laurent, *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Seuil, Collection La République des Idées, Paris, 2008.

De Munck Jean, « Vers un nouveau paradigme du Droit », in Eymard-Duvernay François (dir.) *L'économie des conventions : méthodes et résultats. Tome I Débats*, 2006, pp.249-262.

Dobré Michelle, *L'écologie au quotidien : éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, L'Harmattan, Collection Environnement, Nature, Ecologie, Paris, 2002.

Domenach Jean-Marie, *Approches de la modernité*, Edition Marketing, Collection Ellipse, Paris, 1995.

Dupuy Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé: quand l'impossible est certain*, Seuil, La couleur des idées, Paris, 2002.

Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, 2ème édition, Calmann-Lévy, Paris, 1969, Traduction française 1975.

Eymard-Duvernay François, « Introduction », *L'économie des conventions : méthodes et résultats. Tome I Débats*, La Découverte, Paris, 2006, pp.11-20.

Georgescu-Roegen Nicholas, *La décroissance : entropie, écologie, économie*, 2ème édition, Editions du Sang de la Terre, Paris, 1995.

Giampietro Mario, Bukkens Sandra, Pimentel David, « Linking technology, natural resources, and the socio-economic structure of human society: a theoretical model », *Advances in Human Ecology*, 1997, Vol.6, pp.131-200.

Giddens Anthony, *La constitution de la société*. PUF. Quadrige Grands Textes, Paris, 1984, traduction française de 1987.

Giddens Anthony, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, 1990, traduction française 1994.

Godbout Jacques, *L'esprit du don*, La Découverte Poche, Paris, 1992, édition de 2000.

Godbout Jacques, *Ce qui circule entre nous : donner, recevoir, rendre*, Seuil, La couleur des Idées, Paris, 2007.

Godet Michel, Durance Philippe, Mousli Marc, *Créativité et innovation dans les territoires*, Rapport du groupe de travail réuni pour le compte du Conseil d'Analyse Economique, de la DATAR et de l'Académie des Technologies, 2010.

Gorz André, *Métamorphose du travail. Critique de la raison économique*, Seuil, Paris, 1988.

Gouldner Alvin, « La classe moyenne et l'esprit utilitaire », *Revue du Mauss*, 1989, n°5, pp.14-39.

Harvey David, *The condition of Postmodernity. An enquiry into the Origins of Cultural Change*, Malden MA, Oxford, Blackwell, 1989.

Hayek Friedrich August, *La route de la servitude*, PUF, Collection Quadrige, 1944, traduction française de 1946.

Hayek Friedrich August, *Droit, législation et liberté*, PUF, Collection Quadrige, 1980.

Jackson Tim, *Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable*, De Boeck, Collection Planète en jeu, Bruxelles, 2010.

Kolm Serge-Christophe, *La bonne économie : la réciprocité générale*, PUF, Collection Politique d'aujourd'hui, Paris, 1984.

Laval Christian, *L'homme économique : essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, NRF Essais, Paris, 2007.

Lévi-Strauss Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton, Paris, 1967.

Lipietz Alain, « Aménagement du territoire et développement endogène », *Aménagement du territoire*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, 2001, p.109-126.

Malinowski Bronislaw, *Les Argonautes du Pacifique Occidental*, Paris, Gallimard, 1922, édition de 1989.

Mauss Marcel, *Essai sur le don*, PUF, Quadrige, Paris, 1925, édition de 2007.

Mc Niel J.R., *Something new under the sun : an environmental history of the Twentieth Century*, W.W. Norton Company Inc. New York, 2000.

Mill John Stuart, *L'utilitarisme*, Flammarion, Champs Classiques, Paris, 1861, édition de 1988.

Pierron Jean-Philippe, *Penser le développement durable*, Ed. Ellipses, Paris, 2009.

Polanyi Karl, *La Grande transformation*, Gallimard, Paris, 1944, traduction française de 1983.

Polanyi Karl, *Essais*, Seuil, Paris, traduction française d'articles publiés, 2008.

Prigogine Ilya, *Les lois du chaos*, Flammarion, Paris, 1994.

Putnam Hilary W, *The collapse of the Fact/Value Dichotomy and Other Essays*, Harvard University Press, Cambridge Massachussets, 2002.

Reid David, *Sustainable Development : an introductory guide*, James & James (Science Publishers) Ltd, London, 1995.

Rist Gilbert, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Po, Paris, Collection Références inédites, 2001, 2^{ème} édition.

Rosa Hertmut, *Accélération: une critique sociale du temps*, édition originale en allemand de 2005, Paris, Ed. La Découverte, 2010.

Sachs Ignacy, *L'écodéveloppement*, Syros, Paris, 1998.

Sahlins Marshall, *Age de pierre, âge d'abondance*, Gallimard, Paris, 1973.

Sapir Jacques, *La fin de l'Euro-libéralisme*, Seuil, Paris, 2006.

Schaeffer Jean-Marie, *La fin de l'exception humaine*, Editions Gallimard, Paris, 2007.

Sen Amartya, *Ethique et économie et autres essais*, PUF, Paris, 1987.

Sen Amartya, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Editions Odile Jacob, Paris 1999, traduction française 2003.

Sen Amartya, *L'économie est une science morale*, textes repris d'une conférence de 1990 et d'une contribution écrite de 1996, Ed. La Découverte, Paris, 2003.

Sen Amartya, *L'idée de justice*, Flammarion, Paris, 2010.

Smith Adam, *Théorie des sentiments moraux*, PUF, Quadrige, 1759, édition de 2003.

Smith Adam, *La richesse des nations tome 1*, Flammarion, Paris, 1776, édition de 1991.

Smith Adam, *La richesse des nations tome 2*, Flammarion, Paris, 1776(b), édition de 1991.

Stark Oded, *Altruism and Beyond: an Economic Analysis of Transfers and Exchanges within Families and Groups*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995.

Taguieff Pierre-André, *Résister au bougisme : démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Editions des Milles et une nuit, Paris, 2001.

Tocqueville Alexis de, *De la démocratie en Amérique I*, Gallimard, Folio Histoire, 1835, édition de 1986.

Todd Emmanuel, *L'invention de l'Europe*, Editions du Seuil, Paris, 1990.

Van Parijs Philippe, « Les deux écologismes », in De Roose Frank, Van Parijs Philippe (dir.). *La pensée écologiste : essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*, De Boeck Université. Bruxelles, 1991, pp.135-155.

Virilio Paul, *La vitesse de libération*, Ed. Galilée, Paris, 1995.

Vivien Franck-Dominique, *Le développement soutenable*, La Découverte Collection Repères, Paris, 2005.

Zaccaï Edwin, *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Presses Interuniversitaires Européennes, Bruxelles, 2002.

Zaoual Hassan, *Management situé et développement local*, Horizon Pluriel, Rabat, 2006.